



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

Etaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Dammemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salín : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, YM. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, JY. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINEAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004569

Rapport n°2.17 - Rapport annuel d'accessibilité 2017

Rapport annuel d'accessibilité 2017

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIA), doit produire chaque année un rapport dressant l'état des lieux de l'avancée de l'accessibilité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Besançon et de la CAGB.

Le rapport d'accessibilité 2017 s'attache donc, comme les années précédentes, à répondre à cette obligation légale.

I. Contexte

L'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et ses textes d'application ont été promulgués par le gouvernement fin 2014 et début 2015.

Les Agendas d'Accessibilité Programmée, mesure phare de cette nouvelle législation, font obligation aux gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP), ainsi qu'aux Autorités Organisatrices de Transport de s'engager dans un calendrier précis de réalisation de travaux, variant d'une période de trois ans maximum à trois périodes de trois ans pour les patrimoines particulièrement complexes. Tous les gestionnaires déposant des agendas sur deux ou trois périodes doivent transmettre un point de situation des actions effectuées à la fin de la première année ainsi qu'un bilan des actions exécutées à mi-parcours.

Conscientes des enjeux en parfaite adéquation avec les ambitions politiques portées sur notre territoire, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) se sont mobilisées de façon inédite sur cette question et organisées afin d'être en capacité de répondre avec la plus grande efficacité possible aux prescriptions de cette nouvelle législation, vécue non pas comme une obligation mais comme une opportunité de poursuivre, dans la méthode, l'effort déjà à l'œuvre sur le territoire.

Le présent rapport effectue le bilan de l'action 2017 (seconde année des travaux conduits dans le cadre du SD'Ad'Ap - mise en accessibilité des arrêts prioritaires de transports en communs routiers et Ad'Ap - mise en accessibilité du cadre bâti), pour chacun des maillons de la chaîne de déplacement (articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005). Il traite également de la petite enfance et de l'éducation, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs, mais aussi de la vie de la cité.

Il intègre quelques éléments relatifs à la mise en accessibilité des 69 communes (1^{er} janvier 2018) de l'agglomération en ce qui concerne la voirie et le cadre bâti.

Il est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue.

Participent à son élaboration de façon active, l'ensemble des Directions et Services de la Ville, de la CAGB et du CCAS mais également, un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre.

II. Les grandes lignes qui se dégagent de l'action conduite en 2017 et à l'issue d'une année pour le SD'Ad'AP et les AD'AP

Les grandes lignes suivantes se dégagent de l'action conduite en 2017

Les travaux inscrits dans le cadre du SD'Ad'Ap ont été conformes aux attentes

- A l'instar de 2016, dans le cadre des Ad'AP, certains travaux ont été conduits par anticipation, d'autres ont été différés afin de suivre certaines logiques qui se sont fait jour (logique des marchés, cohérence de la chaîne de déplacements, cohérence des interventions sur un même chantier ...).
- Les travaux conduits sur la voirie communale et les espaces verts l'ont été, en lien étroit avec les opérations et les travaux de mise en accessibilité du cadre bâti et des arrêts de bus prioritaires ainsi que ceux de la nouvelle ligne de transport en site propre totalement accessible, qu'ils ont accompagnés et dont ils ont garanti l'efficacité et prolongé le périmètre.
- La réflexion conduite en lien étroit entre les différents partenaires engagés sur les dossiers a permis d'éviter le recours systématique aux demandes de dérogations et lorsque la mise en accessibilité réglementaire n'était pas possible, des travaux d'amélioration amenant une accessibilité d'usage (praticabilité) ont été pris en compte et mis en œuvre conjointement à la dépose de la demande de dérogation correspondante (qui n'a donc pas été utilisée pour ne rien faire).

Hors le cadre de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, pilotée par M. Serge RUTKOWSKI, Conseiller Communautaire Délégué en charge de l'accessibilité ; les associations représentant les cinq grandes familles de handicap sont également intervenues en 2017, sous l'égide de la Mission Handicap pilotée par M. Yannick POUJET, comme les années précédentes, sur des actions de sensibilisation conduites notamment auprès des jeunes des collèges et lycées. Ces actions de sensibilisation seraient très différentes sans leur aide.

III. Les travaux conduits en 2017

3.1 La voirie et les espaces publics

Se trouvent ci-après quelques chiffres relatifs aux travaux conduits afin d'améliorer l'accessibilité de la chaîne de déplacement de la Ville de Besançon :

- Trottoirs / Cheminements piéton : Interventions importantes sur la structure : largeur, enrobés de surface : pose de mains courantes, pose de B.E.V : 12 lieux concernés
- Escaliers : pose de mains courantes, pose de B.E.V : 4 lieux concernés
- Mise en accessibilité de la voirie en lien avec les Ad'AP (lien avec les bâtiments) : 16 lieux concernés
- Fin décembre 2017, le nombre de carrefours équipés de modules sonores et rendus totalement accessibles dans le cadre du PAVE se montait à 102 sur 137.

Les dépenses de voirie, effectuées dans le cadre de l'accompagnement du SD'Ad'AP, des Ad'AP et du PAVE s'élèvent, pour l'année 2017 à la somme de 432 900 € pour un total de 1186 mètres linéaires de voirie. A cette somme, s'ajoute l'ensemble des interventions effectuées en régie qui concernent le suivi du PAVE (non incluses dans ces calculs).

Sont également mentionnés dans le rapport, les travaux effectués par trois communes de la CAGB pour la mise en accessibilité de leur voirie communale.

3-2 Le stationnement

En 2017, 14 places de stationnement réservées pour personnes handicapées ont été créées. Ceci porte à 716 le nombre de places réservées aux personnes handicapées au 31 décembre 2017 sur la Ville de Besançon.

3-3 Mise en accessibilité dans le cadre de grands travaux

Les travaux portant sur l'amélioration de l'accessibilité de la Chaîne de déplacement se sont poursuivis dans le cadre des grands chantiers et grands travaux ouverts sur la Ville.

La réalisation des travaux conduits dans ce cadre permet de livrer de nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants en les rendant accessibles dans le cadre d'un nouvel aménagement.

Les lieux concernés en 2017 sont : Avenue Gaulard (aménagement voirie), rue des Courtils (pôle bus Lycée PERGAUD), Fontaine Ecu (voie nouvelle), chemin de Serre (aménagement de voirie), complexe sportif Malcombe ainsi que rue Boissy d'Anglas, Planche Montarmots et Cimetière de St Claude.

La Direction Grands-travaux a également poursuivi le programme des travaux prévus dans le cadre de la mise en accessibilité des arrêts prioritaires sur l'ensemble du territoire de l'agglomération bisontine.

A noter également la poursuite des travaux sur la ligne 3+ et sa livraison en septembre 2017.

1. Les transports terrestres et le réseau Ginko

Le réseau de transport a été adapté selon un modèle favorisant l'inter-modalité, c'est-à-dire la connexion entre les lignes urbaines et les lignes périurbaines, mais aussi entre les services de transports publics, routiers, et ferroviaires. Une tarification combinée est en place.

1.1 Les travaux dans le cadre du SD'Ad'AP

- Le nombre d'arrêts mis aux normes en 2017 est de 74 (70 arrêts urbains et 4 arrêts péri-urbains)
- Le coût moyen par arrêt est de 6 600,00 € HT

4.2 Acquisition de matériel roulant aux normes

En 2017, le parc bus a été complété des véhicules suivants :

- 1 minibus TPMR
- 4 bus articulés.

4.3 Le service Ginko Access

Au 31 décembre 2016, il comptait 966 clients inscrits. 78 % de ses clients sont bisontins.

Entre 2016 et 2017, la progression du nombre de clients inscrits est de 4,6 %.

Face à la saturation du service et en recherche de solutions, la CAGB a recruté un cabinet d'audit. Les résultats de l'audit ont été présentés le 13 décembre aux membres de la Commission Intercommunale d'accessibilité.

2. Le cadre bâti, dont les établissements recevant du public (ERP)

La Ville de Besançon ainsi que l'ensemble des communes de l'agglomération ont œuvré en 2016 à l'amélioration de l'accessibilité de leurs Etablissements Recevant du Public dans le cadre des Ad'Ap déposés.

68 communes sur 69 (1^{er} janvier 2018) étaient entrées dans le dispositif Ad'AP fin 2017.

Le montant total hors main d'œuvre des travaux destinés à améliorer l'accessibilité du cadre bâti de la Ville de Besançon pour tous les types de handicap est de 470 300 K€.

3. Les travaux conduits par la Direction des Espaces Verts sur les Installations ouvertes au Public (IOP)

Ils concernent 7 lieux, dont 2 en forêt de Chailluz pour un montant de 63 600 €.

15 communes de la CAGB ont par ailleurs transmis des informations sur les travaux conduits pour l'amélioration de l'accessibilité de leur cadre bâti.

Des dossiers pour travaux liés à l'amélioration de l'accessibilité de tous les ERP présents sur le territoire ont été proposés à l'examen de la Sous-Commission ERP/IGH :

- 304 dossiers ont été instruits en 2017
- 98 dérogations ont été accordées.

4. La sensibilisation du grand public au handicap

La Mission handicap du CCAS conduit des actions de sensibilisation dans les lycées en collaboration avec ses différents partenaires associatifs et bénévoles. Elle est intervenue en 2017 sur 14 sites (établissements scolaires et professionnels). En 2017, sur 25 dates environ 1526 personnes ont été sensibilisés.

Il convient de noter la conférence organisée le 20 novembre 2017 avec Josef SCHOVANEC sur la thématique « handicap et Insertion Professionnelle, telle est la question » : 231 personnes ont assisté à cette conférence.

5. Conclusion

Ce rapport n'est qu'un aperçu des actions conduites par la CAGB, ses communes membres dont la Ville de Besançon et le CCAS, ainsi que par leurs partenaires du territoire.

L'année 2016 s'était caractérisée par la légitimité et la place acquise auprès des principaux acteurs du territoire, publics comme privés, par les membres du groupe d'expert d'usage de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (missionnés par les associations représentant les cinq grandes familles de handicap de la CIA et par les aînés).

L'année 2017 a confirmé cette tendance et le groupe d'experts d'usage a été contacté en amont des grands projets portés au niveau de la Ville tout particulièrement. Son action a été remarquée au plan National par des membres de la Délégation Interministérielle à l'accessibilité qui sont venus à sa rencontre lors de la CIA du 13 décembre 2017.

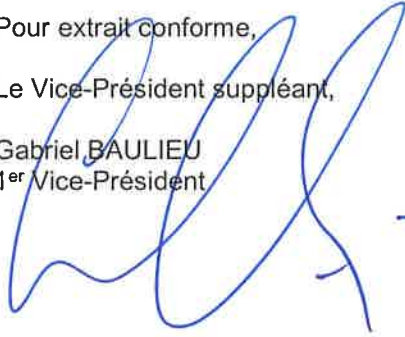
Les résultats de son action sont de plus en plus visibles au niveau du territoire où une véritable accessibilité tournée vers l'usage est aujourd'hui prise en compte.

Le présent rapport qui restitue les efforts consentis sur l'année 2017 montre donc qu'il existe sur notre territoire des espaces de concertation et d'expertise qui remplissent pleinement leur rôle ainsi qu'un élan et une ambition partagée.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2017 joint en annexe.

Préfecture du Doubs
Reçu le 21 DEC. 2018
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



RAPPORT D'ACCESSIBILITE 2017



Préfecture du Doubs

Reçu le 21 DEC. 2018



Contrôle de légalité

TABLE DES MATIERES

LE RAPPORT ANNUEL : UN DOCUMENT À VOCATION MULTIPLE	3
INTRODUCTION	4
1. CONTEXTE GENERAL	8
2. LA CAGB ET LES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR	27
3. LES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	28
4. LA VOIRIE COMMUNALE ET LES ESPACES PUBLICS	30
5. LE STATIONNEMENT	42
6. LES TRANSPORTS	45
7. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC-ERP	64
8. LE LOGEMENT	77
9. L'ENFANCE ET L'EDUCATION	82
10. L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES	97
11. LA SANTE ET L'INNOVATION	101
12. LE SPORT	107
13. LA CULTURE	110
14. LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP DANS LA VILLE	115
15. CONCLUSION	121

LE RAPPORT ANNUEL : UN DOCUMENT À VOCATION MULTIPLE

UN DOCUMENT DE TRAVAIL POUR

- Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire ;
- Capitaliser les actions ;
- Échanger entre communes voire comparer ;
- Informer les associations.

UN DOCUMENT DE PILOTAGE POUR

- Connaître les acteurs du territoire, leurs liens ;
- Mettre en place la démarche de projet de mise en accessibilité ;
- Mettre en place des indicateurs communs ;
- Mettre en place une programmation.

UN DOCUMENT DE COMMUNICATION POUR

- Établir la concertation ;
- Informer les citoyens ;
- Mettre en avant les réussites ;
- Faire remonter les difficultés et/ou les besoins.

INTRODUCTION

La politique d'accessibilité concourt à l'autonomie des personnes. Elle s'inscrit dans un large contexte, celui du développement durable.

L'accessibilité tend à réduire, voire à supprimer les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits des personnes d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement, d'autre part. Les travaux, la mise en œuvre de solutions techniques mais aussi l'aide humaine, s'adressent tout particulièrement aux personnes en situation de handicap définitif ou temporaire, mais ils sont aussi profitables aux personnes vieillissantes, fragilisées et bénéficient également à l'ensemble des membres de la société.

En offrant une meilleure qualité d'usage des services et des équipements, l'accessibilité est de nature à anticiper les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie. Elle concourt également à une meilleure égalité d'accès aux droits.

Bien que des avancées réelles aient pu être constatées depuis l'adoption de la loi de 2005, les résultats de sa mise en œuvre n'étaient pas, à la veille de l'échéance du 1er janvier 2015, et sur l'ensemble du territoire national, à la hauteur des espérances et des ambitions. Face à ce constat, le gouvernement a été amené à prendre de nouvelles dispositions.

L'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2014/9/26/2014-1090/jo/texte> et ses textes d'application ont été promulgués fin 2014 et début 2015.

Les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), mesure phare de cette nouvelle législation, font obligation aux gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) ainsi qu'aux Autorités Organisatrices de transport, de s'engager dans un calendrier précis de réalisations de travaux, variant d'une période de trois ans maximum à trois périodes de trois ans pour les patrimoines particulièrement complexes.

Bien que particulièrement volontariste, la Ville de Besançon doit composer chaque jour avec des éléments incontournables forts.

En tout premier lieu sa topographie. La ville s'inscrit en effet dans un site géographique naturel particulièrement remarquable. Elle s'étend dans une cuvette entourée de sept collines. La déclivité de certaines portions du territoire rend particulièrement complexe et parfois même impossible jusqu'en cœur de ville, l'adaptation de la voie, comme celle du cadre bâti.

A cela s'ajoutent les composantes de son patrimoine architectural. Celui-ci est l'un des plus considérables qui soit pour une ville de cette importance. La ville de Besançon c'est : deux cent monuments inscrits ou classés, cent hôtels particuliers, le deuxième secteur sauvegardé de France, un label Ville d'Art et d'Histoire, une citadelle et des fortifications inscrites au

patrimoine de l'Unesco... Le patrimoine communal bisontin compte plus de 800 propriétés. 42 édifices y sont protégés au titre des monuments historiques. Ce patrimoine historique est l'un des mieux préservé de France. Au service des bisontins, ces différents lieux implantés au cœur de la ville historique et au cœur des quartiers représentent 233 sites classés Etablissements Recevant du Public (ERP).

La ville de Besançon, bien que très volontariste et compte-tenu des éléments précédents, à fait le constat, comme la majorité des Villes de France, qu'elle ne serait pas au rendez-vous de l'accessibilité de 2015. Les progrès de la technique, intégrés aux exigences de l'ordonnance du 26 septembre 2014 ont augmenté de plus, le delta existant entre l'accessibilité mise en œuvre et celle à restituer.

Conscientes des enjeux, la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) se sont alors mobilisées de façon inédite sur cette question et organisées afin d'être en capacité de répondre avec la plus grande efficacité possible aux prescriptions de cette nouvelle législation, vécue non pas comme une obligation mais une opportunité de poursuivre, dans la méthode et l'effort déjà à l'œuvre sur le territoire.

Elles ont placé la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement, et la mise en cohérence de ses différents maillons que sont : les transports, la voirie, le cadre bâti, au cœur de leurs préoccupations et en ont fait l'un de leurs axes d'intervention prioritaire.

Pour mémoire, afin de répondre à leurs engagements réglementaires :

- La Ville s'est engagée à rendre accessible ses Etablissements Recevant du Public (ERP) sur une période de neuf ans (durée consentie pour un patrimoine complexe) pour un montant de 13 486 000 € (récépissé Ad'Ap 28/01/2016).
- Le CCAS s'est engagé à effectuer les travaux destinés à rendre accessible son parc de bâtiments dont ses résidences autonomes, en 3 ans, pour un montant d'investissement de 151 715 € (récépissé Ad'Ap 01/03/2016).
- La CAGB, s'est engagée à rendre accessibles en 3 ans, ses arrêts prioritaires (236 arrêts de bus au total seront rendus accessibles aux handicapés. 170 en zone urbaine et 66 en zone péri-urbaine) pour une somme estimée à 1 700 000 € sur trois ans. (récépissé schéma directeur d'accessibilité des transports SD Ad'Ap 26/04/2016).

A noter que les périodes consenties, courent à compter des dates d'enregistrement de chacun des documents concernés en Préfecture.

L'accessibilité se réfléchit et peut s'activer en tous temps et en tous lieux. Ses acteurs sont donc à rechercher à tous les niveaux pour une action au quotidien destinée à construire une cité chaque jour plus inclusive. Les enjeux liés à cette mise en accessibilité appellent toutefois des compétences inédites ouvrant sur des solutions fondées sur la transmission de l'expérience.

La CAGB, la Ville de Besançon et son CCAS ont donc fait le choix de s'appuyer sur un groupe de conseil pivot de la réflexion, le groupe d'expert d'usage. Ce groupe est composé de membres de chacune des associations présentes en Commission Intercommunale

d'Accessibilité (CIA) et représentantes des 5 grandes familles de handicap. L'expertise de ce groupe, dont les compétences ainsi que les résultats du travail pour l'année 2017 ont été repris dans le présent rapport, est un outil très précieux, devenu presque incontournable dans le cadre de l'activation d'une accessibilité véritablement tournée vers l'usage. Ses compétences sont utilisées par les techniciens de la Ville, de la CAGB et du CCAS mais aussi parfois par les particuliers, dans le cadre des Ad'Ap et du SD' Ad'Ap tout autant que dans le cadre de création ou de rénovation (bâti neuf ou existant) et ce de plus en plus en amont des projets.

Le présent rapport d'accessibilité fait, comme le prévoit la loi, le bilan des avancées 2017 que les travaux aient été engagés dans le cadre des Ad'AP, du SD' Ad'Ap ou de façon générale afin d'améliorer ou mettre en cohérence les différents maillons de la chaîne de déplacement (grands-travaux et travaux de voirie notamment).

Les grandes lignes suivantes se dégagent de l'action conduite en 2017 et à l'issue d'une année pour le SD' Ad'AP :

- Les travaux inscrits dans le cadre du SD' Ad'Ap ont été conformes aux attentes.
- A l'instar de 2016, dans le cadre des Ad'AP, certains travaux ont été conduits par anticipation, d'autres ont été différés afin de suivre certaines logiques qui se sont fait jour (logique des marchés, cohérence de la chaîne de déplacements, cohérence des interventions sur un même chantier ...).
- Les travaux ont été conduits sur la voirie communale et les espaces verts, en lien étroit avec les opérations et les travaux de mise en accessibilité du cadre bâti et des arrêts de bus prioritaires ainsi que ceux de la nouvelle ligne de transport en site propre totalement accessible, qu'ils ont accompagnés et dont ils ont garanti l'efficacité et dont ils ont prolongé le périmètre.
- La réflexion conduite en lien étroit entre les différents partenaires engagés sur les dossiers a permis d'éviter le recours systématique aux demandes de dérogations et lorsque la mise en accessibilité réglementaire n'était pas possible, des travaux d'amélioration amenant une accessibilité d'usage (praticabilité) ont été pris en compte et mis en œuvre conjointement à la dépose de la demande de dérogation correspondante.

Hors, le cadre de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, pilotée par Serge RUTKOWSKI, qui en est le Vice-Président, les associations représentant les cinq grandes familles de handicap, sont également engagées aux côtés de la Mission Handicap du CCAS de la Ville de Besançon conduite sous l'égide de Yannick POUJET, son élu de référence. Elles sont intervenues en 2017 comme les années précédentes sur des actions de sensibilisation conduites auprès des jeunes des collèges et lycées. Ces actions de sensibilisation, seraient très différentes sans leur aide.

Elles permettent d'asseoir un changement dans les mentalités. Elles sont un préalable indispensable à tout changement véritable et pérenne.

Le présent rapport dresse donc le bilan de l'action 2017 pour chacun des maillons de la chaîne de déplacement (articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005), soit la voirie, les

espaces publics, les transports et leur inter-modalité et le cadre bâti. Il traite également de la petite enfance et de l'éducation, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs, mais aussi de la vie de la cité.

Il intègre quelques éléments relatifs à la mise en accessibilité des 69 communes (chiffre au 1^{er} janvier 2018 comme expliqué dans le rapport) de l'agglomération en ce qui concerne la voirie et le cadre bâti.

Il restitue un travail transversal, collégial et collaboratif.

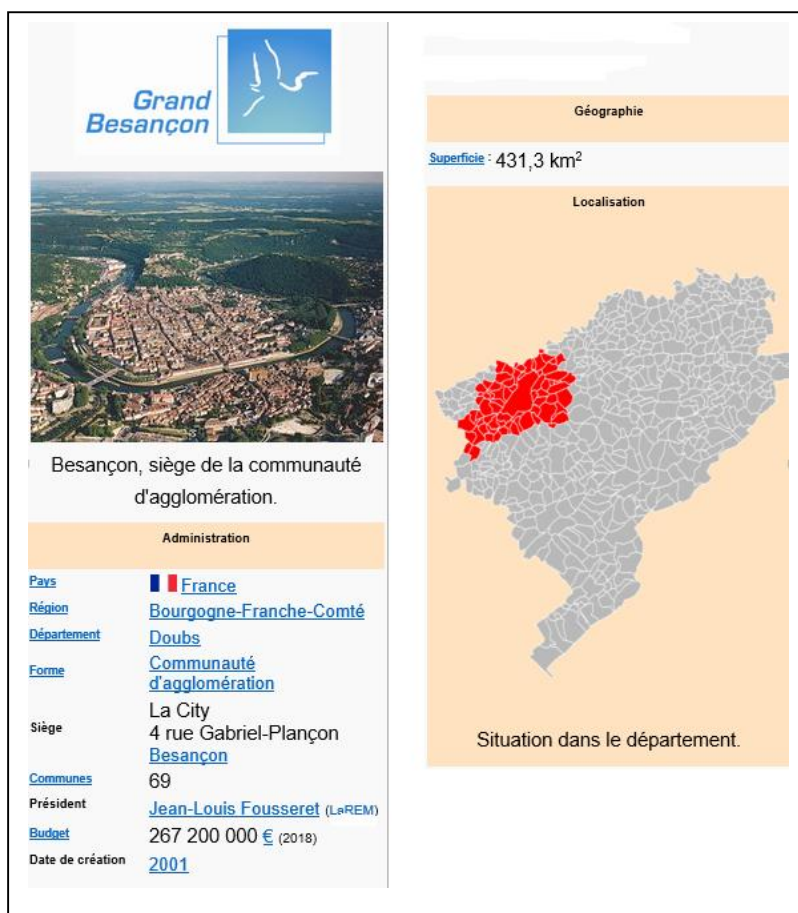
Participant à son élaboration de façon active, l'ensemble des Directions et Services de la Ville, de la CAGB et du CCAS mais également, un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre.

Seule la participation de l'ensemble de ces acteurs rend possible cette restitution des avancées de notre territoire.

1. CONTEXTE GENERAL

La présence de ces éléments est préconisée par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité afin d'offrir une vue d'ensemble du territoire concerné et de permettre d'établir des comparaisons entre les différents territoires français.

1.1. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANÇON



La Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) sont situées dans l'est de la France. Elles relèvent du ressort de la Préfecture du département du Doubs et se situent dans le périmètre de la région Bourgogne–Franche-Comté.

Créée le 1^{er} janvier 2001, la communauté d'agglomération du Grand Besançon dite "le Grand Besançon" ou CAGB qui compte 198 248 habitants au 1^{er} janvier 2018 (chiffres du site de la CAGB), est la plus grande communauté de France en nombre de communes.

Initialement composée de 59 communes, elle n'en comportait que 56 en juin 2016 après les fusions d'[Auxon-Dessus et d'Auxon-Dessous](#), d'[Osselle et de Routelle](#) puis de [Vaire-Arcier et Vaire-le-Petit](#).

Au 1^{er} janvier 2017, 15 communes ont rejoint le Grand Besançon : 6 parmi celles du [Val Saint-Vitois](#) ([Saint-Vit](#), [Pouilley-Français](#), [Velesmes-Essarts](#), [Roset-Fluans](#), [Byans-sur-Doubs](#) et [Villars-Saint-Georges](#)) et 9 appartenant à la [Dame blanche et Bussière](#) ([Cussey-sur-l'Ognon](#), [Geneuille](#), [Chevroz](#), [Devecey](#), [Bonnay](#), [Mérey-Vieilley](#), [Vieilley](#), [Palise](#) et [Venise](#)). Par ailleurs, les communes de [Chemaudin](#) et [Vaux-les-Prés](#) ont fusionné à la même date pour constituer la commune de [Chemaudin et Vaux](#).

Bien que ce rapport concerne l'année 2017, il prend en compte la fusion des communes de Marchaux et Chaudfontaine (commune nouvelle de [Marchaux-Chaudfontaine](#)) intervenu le 1^{er} janvier 2018. Le Grand Besançon fédère ainsi 69 communes au 1^{er} janvier 2018.

La ville de Besançon concentre environ 70% de la population sur 15% du territoire de la CAGB.

1.1.1. Démographie des communes membres de la CAGB (Source Insee)

Nom	Population (dernière pop. légale)	Nom	Population (dernière pop. légale)
Amagney	759 (2015)	Mamirolle	1 772 (2015)
Arguel	274 (2015)	Marchaux-Chaudfontaine	1 447 (2015)
Audeux	432 (2015)	Mazerolles-le-Salin	208 (2015)
Avanne-Aveney	2 277 (2015)	Mérey-Vieilley	142 (2015)
Besançon	116 676 (2015)	Miserey-Salines	2 383 (2015)
Beure	1 378 (2015)	Montfaucon	1 503 (2015)
Bonnay	845 (2015)	Montferrand-le-Château	2 086 (2015)
Boussières	1 089 (2015)	Morre	1 341 (2015)
Braillans	190 (2015)	Nancray	1 276 (2015)
Busy	618 (2015)	Noironte	380 (2015)
Byans-sur-Doubs	527 (2015)	Novillars	1 522 (2015)
Chalèze	370 (2015)	Osselle-Routelle	948 (2015)

Nom	Population (dernière pop. légale)	Nom	Population (dernière pop. légale)
Chalezeule	1 281 (2015)	Palise	140 (2015)
Champagney	275 (2015)	Pelousey	1 495 (2015)
Champoux	90 (2015)	Pirey	2 052 (2015)
Champvans-les-Moulins	352 (2015)	Pouilley-Français	819 (2015)
Châtillon-le-Duc	2 040 (2015)	Pouilley-les-Vignes	1 951 (2015)
Chaucenne	519 (2015)	Pugey	759 (2015)
Chemaudin et Vaux	1 875 (2015)	Rancenay	293 (2015)
Chevroz	127 (2015)	Roche-lez-Beaupré	2 053 (2015)
Cussey-sur-l'Ognon	1 014 (2015)	Roset-Fluans	507 (2015)
Dannemarie-sur-Crète	1 411 (2015)	Saint-Vit	4 833 (2015)
Deluz	625 (2015)	Saône	3 326 (2015)
Devecey	1 424 (2015)	Serre-les-Sapins	1 556 (2015)
École-Valentin	2 476 (2015)	Tallenay	411 (2015)
Fontain	1 009 (2015)	Thise	3 091 (2015)
Franois	2 274 (2015)	Thoraise	353 (2015)
Geneuille	1 347 (2015)	Torpes	1 060 (2015)
Gennes	673 (2015)	Vaire	799 (2015)
Grandfontaine	1 539 (2015)	Velesmes-Essarts	338 (2015)
La Chevillotte	139 (2015)	Venise	512 (2015)
La Vèze	442 (2015)	Vieilley	701 (2015)
Larnod	772 (2015)	Villars-Saint-Georges	265 (2015)
Le Gratteris	175 (2015)	Vorges-les-Pins	596 (2015)
Les Auxons	2 584 (2015)		

1.2. LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

En 2017, la présidence de cette commission est assurée par M. Jean-Louis FOUSSERET ou son représentant M. Serge RUTKOWSKI (Vice-Président)

Sont membres de la CIA des représentants élus de la Ville et de l'agglomération et des représentants des associations de personnes handicapées.

Les représentants de la Ville : 4 délégué-e-s

M. Frederick ALLEMANN

M. Yannick POUJET

Mme Marie ZEHAF

Mme Catherine COMTE DELEUZE

Les représentants de la CAGB :

M. Jacques KRIEGER

M. Christophe LIME

M. Jean-Paul MICHAUD

M. Serge RUTKOWSKI (Vice-Président)

Les représentants des associations :

Sont membres de droit, un représentant et un suppléant pour les cinq grands types de handicap (moteur, visuel, auditif, psychique, mental), des représentants des aînés, des représentants des acteurs économiques.

Au regard de la pratique locale et du souhait d'associer le plus grand nombre de représentants d'associations, cette commission a été et reste ouverte à l'intégration d'autres personnes volontaires qui se feraient connaître (représentants associatifs, d'usagers du territoire, de la société civile...).

Autres membres représentés :

- Les directeurs généraux des trois collectivités (CAGB, Ville de Besançon, CCAS de la Ville de Besançon) ou leurs représentants et en appui l'ensemble des services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité
- Les représentants des Administrations d'Etat et de leurs Directions et Services, ou leurs représentants et en appui, l'ensemble des services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité
- Les responsables de TRANSDEV
- Les agents de la Mission Accessibilité.
- Sont invités à participer ponctuellement aux Commissions, les responsables d'organismes publics ou privés qui ont reçu Délégation de Service afin de présenter

certaines dossiers spécifiques comme par exemple le dossier « sport public des personnes à mobilité réduite (PMR) ».

La Mission Accessibilité, rattachée au CCAS de Besançon, dont le financement est mutualisé entre Ville, Agglomération et CCAS, assure le pilotage de cette Commission-
mission.accessibilite@grandbesancon.fr

1.2.1. Les missions de la CIA (fixées par la loi du 11 février 2005 et complétées par l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014)

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics, des transports des interfaces entre ces différents maillons de la chaîne du déplacement,
- Recenser l'offre de logements Accessibles, Adaptables et Adaptés (AAA)
- Etablir et présenter un rapport annuel à l'organe délibérant concerné (rendu-compte aux associations et aux différents acteurs institutionnels)
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant (lieu-ressource pour l'ensemble des acteurs d'un même territoire)
- Transmettre ce rapport au Préfet du département, au Président du Conseil général et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH).
- La Ville et la CAGB ont strictement calqué sur la loi, les missions dévolues à la CIA de Besançon et de son agglomération.
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public conformes au 31 décembre 2014, des dossiers Ad'AP, des éléments de suivi de l'avancement des Ad'AP et des dossiers d'achèvement des travaux liés à ces Ad'AP

1.2.2. Présentation des associations membres de la CIA (texte transmis par les associations)

Les associations et leurs représentants ci-dessous référencés sont celles et ceux présents au côté de la Mission accessibilité, en 2017

ADAPEI du Doubs 81 RUE DE DOLE 25020 BESANCON Cedex Tél : 03.81.51.96.20 dg@adapeidoudoubs.fr http://www.adapeidoudoubs.fr/	Handicap intellectuel 	Président Monsieur José GOMES jose.gomes@adapeidoudoubs.fr Président de la section de Besançon : Michel MASSIAS michel.massias@adapeidoudoubs.fr 
---	--	--

« L'Adapei du Doubs accompagne 3600 personnes handicapées mentales, polyhandicapées, autistes... Autour d'elles, notre association fédère les énergies des parents, d'un réseau d'amis et de bénévoles actifs, épaulés par près de 2000 professionnels qualifiés. Nous bâtissons et coordonnons avec nos partenaires un parcours personnalisé, pour chaque personne accueillie. Un parcours qui vise l'inclusion dans la société, dans la mesure des capacités de la personne.

Nous sécurisons l'avenir des personnes en développant une organisation, solide et pérenne, agile et innovante, avec le souci permanent de diversifier nos ressources. Pour cela, nous nous appuyons sur la créativité de nos équipes et la complémentarité de nos actions autour de la scolarisation, de l'hébergement, du travail... Avec les familles, nous contribuons à un mouvement parental fort permettant d'infléchir les politiques publiques et de continuer à innover. »

- ✓ Représentants à la CIA : (selon disponibilités)
- ✓ Représentant au groupe d'experts d'usage : M. Romaric VIEILLE
- ✓

Association « Nous-Aussi » Besançon SLCV 8 RUE DE DOLE 25000 BESANCON Tél : 09.61.20.37.12 Nousaussi.besancon@yahoo.fr http://www.adapeidudoubs.fr/site-adapte/nous-aussi-2/	Handicap intellectuel 	Nous Aussi National Président M. LAHCEN ER RAJAOUI nous-aussi@unapei.fr Présidente de la Délégation du Doubs : Mme Maryline JEANNIER nousaussi.besancon@yahoo.fr, Personne référente et soutien : M. Romaric VIEILLE
« Nous Aussi est l'association française des personnes handicapées intellectuelles. L'association Nous Aussi regroupe des personnes handicapées intellectuelles qui veulent donner leur avis et participer aux décisions qui les concernent. Les personnes de Nous-Aussi veulent défendre les droits de toutes les personnes handicapées intellectuelles et faire entendre leur voix. L'association Nous Aussi a 600 adhérents en France. Il y a une délégation à Morteau et une Délégation à Pontarlier. ✓ 2 représentants à la CIA : Mme Maryline JEANNIER Présidente – ✓ 2 représentants au groupe d'experts d'usage : M. Romaric VIEILLE (SLCV ADAPEI du Doubs) 06 26 10 40 06 romaric.vieille@adapeidudoubs.fr		
AFTC BFC Association des Familles de Traumatismes crâniens et Cérébro-lésés de Bourgogne Franche Comté 17 rue Louis Pergaud 25000 BESANCON Tél : 03.81.88.98.60 accueil@aftc-bfc.fr		Président: Christian BOLOGNESI Président délégué: Jean GUYOT Directrice: Nathalie GROS

www.aftc-bfc.fr		
Présentation de l'Association Les missions de l'AFTC de Bourgogne Franche-Comté sont d'apporter un soutien aux familles et aux victimes d'un traumatisme crânien et/ou d'une lésion cérébrale, un réconfort et une aide morale; de les guider dans le difficile parcours de la reconstruction, d'échanger les expériences, et de conseiller, en particulier dans le domaine de la réparation. Il s'agit aussi pour cette association régionale de représenter les blessés et leurs familles auprès des organismes publics, de les aider dans leurs démarches administratives. L'AFTC BFC travaille aussi à susciter la création de structure d'accueil et d'accompagnement et à faire prendre en compte la spécificité du traumatisme crânien dans la réinsertion sociale et professionnelle. Il s'agit de faire connaître ce handicap silencieux. L'association participe aux actions de prévention, particulièrement de sécurité routière dans différents milieux (scolaires ou professionnels). L'AFTC BFC a mis en place et gère des structures spécialisées: - des Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) - une Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Socio-professionnelle (UEROS) - un Centre d'Accueil de Jour (CAJ) - des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) ✓ 2 représentants à la CIA : Mme Madeleine BREHIER –SAMESAH + Mme Nathalie GROS ✓ 1 représentante au sein du groupe d'experts d'usage de la CIA : Mme Madeleine BREHIER		
APEDA-BFC 12 RUE DE LA FAMILLE 25000 BESANCON Tél : 03.81.80.19.82 apeda-bfc@orange.fr	Handicap auditif 	Président : Claude VANDELLE Déléguée Régionale Mme Christine SINGH
Présentation de l'Association L'APEDA-BFC, anciennement APEDA de FC, est devenue en mars 2016 un centre de ressources pour la perte d'audition et la surdité, à tout âge de la vie. Elle apporte une information, un soutien, une écoute aux publics concernés ainsi qu'à leur famille et à leurs aidants. Elle assure un accompagnement et crée du lien pour éviter les ruptures de parcours et l'isolement. Elle intervient en cas de besoin auprès des institutions et des organismes compétents. Elle est un acteur du réseau surdité en BFC. Elle anime également des interventions de sensibilisation et de prévention avec l'appui de supports visuels et de témoignages. L'APEDA-BFC apporte aussi ses connaissances et son expertise en matière d'accessibilité, notamment dans les ERP, pour faire des états des lieux et informer sur les différents modes de réhabilitation auditive et de compensation dans le domaine de la communication. Elle teste le matériel installé et sensibilise le personnel aux spécificités liées au handicap auditif avec l'appui de supports visuels et de témoignages. Elle s'efforce d'être présente partout où l'on traite du « Handicap » afin de représenter les publics sourds et malentendants, y compris les personnes âgées, et éviter, ainsi, que cette population ne soit oubliée. Elle propose aussi ses services assurance et piles à ses adhérents (tarifs préférentiels).		

L'impact du handicap auditif sur l'environnement social et professionnel est souvent insoupçonné, parfois mal compris. Il génère pourtant des situations discriminatoires importantes. L'association apporte du lien pour éviter que de telles situations ou ruptures de parcours ne se produisent. Elle facilite l'accès aux droits. **Elle lutte ainsi contre toute forme de discrimination et d'exclusion liée à ce handicap.**

✓ 2 représentants à la CIA: Mme Martine VAILLANT, Christine SINGH

✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIA (mêmes personnes).

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté 15 avenue Denfert Rochereau 25012 BESANCON cedex Tel : 03 81 65 44 44 dg@ahs-fc.fr www.ahs-fc.fr	Handicap moteur/handicap mental/ handicap psychique/polyhandicap/autisme 	Président :M. de MOUSTIER 
--	---	--

Présentation de l'Association

L'ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE-COMTE, reconnue d'Utilité Publique, est un acteur de l'économie sociale et solidaire agissant dans le domaine sanitaire, médico-social et social avec plus de 30 établissements et services implantés sur le territoire régional.

Fondée en 1918, l'Association assure une mission de service public. Elle rappelle dans ses statuts que sa finalité « est d'être à l'écoute et de venir en aide aux personnes en difficulté ».

L'AHS-FC, aujourd'hui, accompagne et prend en charge plus de 1000 personnes par jour, accueille et oriente plus de 2 100 bénéficiaires. Elle emploie plus de 1000 personnes différentes.

L'évolution de l'Association s'appuie sur la convergence de convictions humanistes et l'histoire personnelle de citoyens engagés. Ouverts sur le monde extérieur, ces bénévoles défendent avec les pouvoirs publics les besoins des personnes en difficulté, en danger ou en souffrance dans le respect de leur dignité et de leurs convictions religieuses, philosophiques et morales.

Au sein de sa mission handicap et inadaptation, l'AHS-FC propose 720 places d'accueil (enfants, adultes), avec différentes modalités d'accompagnement (domicile, travail, institution, ambulatoire). Son action concerne toutes les formes de handicap.

L'Association est impliquée depuis 15 ans dans l'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques avec notamment deux services spécialisés : le dispositif Vivre en Ville et l'ESAT de Villersexel.

En fonction des besoins des personnes, elle développe également des liens étroits avec les familles au sein des Conseil de Vie Sociale, dans tous ses établissements et services accueillant des jeunes et adultes en situation de handicap.

A travers Vivre en Ville, un partenariat étroit s'est tissé avec l'UNAFAM. C'est dans ce cadre, que l'AHS-FC est présente au sein de la CIA.

✓ 2 représentantes à la CIA : Mme Catherine PERRIN, directrice de Vivre en Ville, suppléante de l'UNAFAM+ Mme Marie-France GIBEY

✓ 2 représentantes au sein du groupe d'experts d'usage de la CIA (mêmes personnes).

CREESDEV Les Salins de Bregille 7, CHEMIN DE BREGILLE 25000 BESANCON Tél : 03.81.65.86.86	Handicap visuel	Directeur : Monsieur FAUVEZ Président Pierre COUCHOT
--	------------------------	--

creesdev@salinsdebregille.com http://www.salinsdebregille.com/index_tmp.php		
---	---	---

Présentation de l'Association

Le Centre Régional d'Enseignement et d'Education Spécialisés pour Déficients Visuels (CREESDEV) est géré par l'association « Les Salins de Bregille ». Créé en 1973, il est agréé pour recevoir 131 enfants ayant une déficience visuelle profonde ou aveugles ainsi que des jeunes polyhandicapés essentiellement résidents Francs-Comtois. Il est composé de 4 services :

- La Section d'Enseignement et d'Education Spécialisée (SEES) qui accueille des jeunes de 6 à 20 ans sur site, en internat ou semi internat
- Le Service d'Aide aux Familles et d'Education Précoce (SAFEP) qui accueille des jeunes de 0 à 5-6 ans et qui amène l'association à intervenir au domicile de l'enfant, au sein des haltes garderies, crèches ou maternelles
- Le Service d'Aide à l'Acquisition et l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS) qui accueille des jeunes de 4 à 20 ans et qui amène le CREESDEV à intervenir au domicile de l'enfant, à l'école, au collège ou au lycée d'accueil du jeune
- Le Service « Les Hauts de Bregille » qui accueille des jeunes polyhandicapés de 6 à 20 ans, en internat ou semi internat

Le CREESDEV a constitué 4 équipes qui interviennent directement auprès des jeunes : une équipe médicale, une équipe pédagogique, une équipe éducative et une équipe rééducative et paramédicale pour un accompagnement prenant en compte la globalité des besoins des jeunes accueillis dans une dynamique interdisciplinaire.

- ✓ 1 représentant à la CIA: M. Jean-Luc BOISSENIN
- ✓ 1 représentant au sein du groupe d'experts d'usage de la CIA (mêmes personne).

Délégation départementale APF 16 RUE ANDREY 25000 BESANCON Tél : 03.81.53.34.33 dd.25@apf.asso.fr http://apf25.blogs.apf.asso.fr/	Handicap moteur 	Représentante du Conseil Départemental : Mme Amélie LAGUSET Directeur : M. Eric PRACISNORE 
---	---	--

Présentation de l'Association

L'APF est un Mouvement national de défense et de représentation des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et de leurs familles. Son rôle : promouvoir l'être humain, dans toutes ses dimensions, au-delà du handicap et de la maladie.

L'APF milite activement en France auprès des pouvoirs publics et du grand public pour permettre aux personnes en situation de handicap et leurs familles de faire appliquer un droit élémentaire : celui d'accéder à une égalité des droits et d'exercer sa citoyenneté pour vivre comme tout le monde.

La délégation départementale est un lieu de réflexion, d'actions, de rencontres et de développement de la vie associative. Son rôle est de défendre le droit des personnes handicapées, lutter contre les discriminations, lutter contre l'isolement, en s'appuyant sur le Conseil APF de Département pour mener à bien ces missions.

L'association est également gestionnaire de services et d'établissements médicosociaux sur Besançon (éducation, formation, emploi, accompagnement à la vie sociale, hébergement...).

- ✓ 2 représentants à la CIA : Mme Michèle MUNIER, M. Antonio SERRA
- ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIA (mêmes personnes)

Franche-Comté Parkinson
Logement foyer « les Cèdres »
2 RUE KEPLER
25000 BESANCON
Tél : 06.10.93.34.80
fcparkinson@yahoo.fr
<http://www.ciss-fc.org/blog/index.php/2006/09/20/10-franche-comte-parkinson>

Handicap physique et cognitif



Présidente Mme Andre GOUGET



Présentation de l'Association

- * soutenir et aider malades de Parkinson et aidants dans leur vie quotidienne par la mise en place d'actions et activités régulières et ponctuelles adaptées, y compris de convivialité afin de maintenir le lien social,
- * informer malades, familles et tous publics sur la maladie et ses traitements,
- * participer à la formation initiale et continue des soignants et du personnel de maintien à domicile
- * représenter malades et aidants auprès des autorités sanitaires et médico-sociales
- * instituer des partenariats utiles aux missions de l'association.

FCParkinson, association régionale, opère sur 6 sites en Franche Comté et compte 250 adhérents.

- ✓ 1 représentante à la CIA: Mme André GOUGET
- ✓ 1 représentante au sein du groupe d'experts d'usage de la CIA : (même personne)

Fondation Frédéric Gaillanne –
MIRA EUROPE
Délégation de Franche Comté
(Devenue en 2016 Délégation de
Bourgogne Franche-Comté)
3, rue Beauregard
25000 Besançon
Tel : 06 83 52 01 05
MiraEurope.besancon@orange.fr
www.fondationfrédéricgaillanne.org

Handicap visuel



Président : Vincent POINTURIER



Présentation de l'Association

La Fondation Frédéric GAILLANNE - Mira Europe, a pour but d'offrir à des jeunes mineurs présentant des handicaps de type sensoriel, moteur ou mental, des chiens guides et autres dispositifs techniques d'aide pour leur donner accès à toutes les dimensions de l'expérience humaine, de permettre à chacun de développer son autonomie, de mettre en évidence les valeurs de chaque individu.

La Fondation a pour projet de :

- Participer au développement de la recherche au bénéfice de l'autonomie des jeunes aveugles et mal voyants ;
- Eduquer et remettre des chiens guides, d'assistance, d'aide ou d'accompagnement à des jeunes présentant toutes formes de handicaps ;

- Promouvoir les innovations aptes à favoriser l'autonomie de ces jeunes aveugles et mal voyants ou présentant d'autres formes de handicaps ;
- Et plus largement de remettre des chiens guides, d'assistance, d'aide ou d'accompagnement à tout public Européen présentant toutes formes de handicaps pour favoriser son accès à l'autonomie.

La délégation de Franche Comté participe au développement de l'école Mira Europe, a un rôle d'information auprès des jeunes aveugles et du grand public.

- ✓ 2 représentants à la CIA : Mme Maria-Otilia CRAVEIRO (06 32 59 63 03), Mr Daniel TATTU
- ✓ 2 représentantes au sein du groupe d'experts d'usage de la CIA : Mme Maria-Otilia CRAVEIRO ; Mme Océanie CRAVEIRO .

SPORT ET SIGNES Chez M. Laurent PITOY 1 Rue de la Cascade 25220 Roche-lez-Beaupré Tél : 06 31 76 15 82 sportetsignes@gmail.com	Handicap auditif 	Président : Laurent PITOY 
---	--	--

Présentation de l'Association

L'association a pour objet de promouvoir la pratique sportive pour les personnes sourdes et entendants. La langue de communication est la Langue des Signes Française (LSF) c'est à dire que le professeur donne les cours de sport en s'exprimant en LSF. Les personnes entendants sont donc petit à petit immergées dans cette culture et apprennent cette langue de manière naturelle.

Des cours de LSF sont prévus à partir de l'âge de 5 ans. L'association peut intervenir à la demande dans les écoles et centres de loisirs pour sensibiliser les enfants à la surdité, la langue des signes et la culture sourde. Elle espère être un jour en mesure de mettre en place des formations d'éducateur sportif pour les sourds. L'ambition de l'association est de créer non pas une association sportive de personnes sourdes mais une association de personnes entendants capable d'accueillir des personnes sourdes, ce qui nous paraît plus en cohérence avec notre projet d'inclusion

Activités principales : Canoë - kayak, escalade, karaté (Ninjutsu), tir à l'arc

- ✓ 1 représentant à la CIAPH et au sein du groupe d'expert d'usage Laurent PITOY (06 31 76 15 82)

UNAFAM Délégation du Doubs 9 CHEMIN DE PALENTE 25000 BESANCON Tél : 03.81.53.68.56 25@unafam.org Tél. 03 81 80 45 52	Handicap psychique 	Présidente : Béatrice BOREL M. Président Délégué Unafam25 : Michel LASSUS 
---	--	--

Présentation de l'Association

L'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques, créée en 1963, est reconnue d'utilité publique.

L'Unafam regroupe plus de **15 000 familles**, toutes concernées, avec pour objet de
 - s'entraider et se former

- agir ensemble dans l'intérêt général

L'UNAFAM est présente dans toute la France, à travers **100 délégations départementales** et 300 sites d'accueil de proximité.

1 700 bénévoles y travaillent et y assurent ainsi :

L'entraide et la formation par :

- l'accueil dans les permanences locales
- l'information des familles

L'action dans l'intérêt général par :

- l'orientation vers les lieux de soins ou d'insertion
- la représentation des usagers dans les instances médicales, médico-sociales et sociales
- la participation auprès des instances consultatives chargées de définir la politique de santé mentale
- la promotion et le soutien à la création de structures d'accompagnement
- la promotion de la recherche.

- ✓ 2 représentantes à la CIA: Catherine PERRIN (Vivre en Ville) ; Mme Marie-France GIBEY Secrétaire UNAFAM2
- ✓ 2 représentantes au sein du groupe d'experts d'usage de la CIA : mêmes personnes.

Association Valentin HAÛY
21 rue Krug BP 422
25019 BESANCON Cedex
comite.besancon@avh.asso.fr
Site internet
besancon.avh.asso.fr



Président du Comité A.V.H de Besançon : M. Michel BLOCH

Présentation de l'Association

Créée en 1889, l'Association Valentin Haüy a été reconnue d'utilité publique en 1891. Son fondateur, Maurice de la Sizeranne, devenu aveugle à l'âge de 9 ans, avait pour ambition de soutenir les aveugles dans leur lutte pour l'accès à la culture et à la vie professionnelle.

Aujourd'hui, et avec constance depuis près de 120 ans, l'Association Valentin Haüy agit pour apporter aux aveugles et aux malvoyants, les moyens de leur autonomie dans la vie quotidienne pour assurer leur accès à la culture et à l'information sous toutes ses formes - en particulier aujourd'hui l'informatique et Internet - et pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle.

Le siège de l'Association situé à Paris dans le 7ème arr., compte aujourd'hui plus de 110 Comités Régionaux et Locaux, plusieurs entreprises de travail adapté. Statutairement ses dirigeants sont des bénévoles, à parité voyants et non-voyants.

Activités de l'AVH

Grâce à ses collaborateurs et à ses 3.500 bénévoles travaillant au siège et en région, l'Association Valentin Haüy agit chaque jour pour :

Informar, conseiller, orienter les personnes confrontées à la perte de la vue.

Défendre les droits des personnes aveugles ou malvoyantes.

Restaurer et développer l'autonomie de tous ceux qui ne voient pas ou ne voient plus.

Contribuer à la formation professionnelle, favoriser l'emploi des personnes handicapées visuelles.

Promouvoir l'accès à l'écrit, de la pratique du braille à l'utilisation des techniques adaptées pour l'accès à l'information (informatique, Internet...).

Proposer des activités culturelles, sportives et de loisir, quel que soit l'âge et le lieu de résidence en France. contribuer aux actions de prévention de la cécité et à la recherche en ophtalmologie.

aider les personnes handicapées visuelles dans les pays francophones les plus défavorisés. ✓ 1 représentant à la C.I.A. : Michel BLOCH, président du Comité A.V.H. de Besançon (en 2017) ✓ 1 représentant au sein du groupe d'experts d'usage de la C.I.A. : Michel BLOCH, Président du Comité A.V.H. de Besançon (en 2017)		
Voir Ensemble Doubs 11 RUE DU TUNNEL 25000 BESANCON Tél : 09.61.35.70.87 – 06 -72.12.00.27 g.doubs@voirensemble.asso.fr Responsable départementale :	Handicap visuel	 Responsable Départementale : Mme Aline ROUSSILLON
Présentation de l'Association L'association Voir Ensemble s'inscrit dans la perspective de l'insertion et de la promotion des personnes aveugles ou malvoyantes dans la société. Elle a pour but d'assurer dans tous les domaines le bien-être et l'épanouissement des personnes aveugles ou malvoyantes. Elle s'appuie pour cela sur : - des groupes de bénévoles présents dans 63 départements, vecteurs et créateurs de lien social. Ils représentent l'association dans les différentes instances et travaillent à tout projet avec les partenaires (MDPH, municipalités...). - o 28 établissements et services médicosociaux spécialisés dans la déficience sensorielle. Le groupe du Doubs : - o assure auprès des personnes déficientes visuelles un rôle d'information et d'initiation : techniques palliatives, matériel spécialisé favorisant l'autonomie ; - o participe à des actions de sensibilisation au handicap visuel : forum, écoles et lycées, professionnels de santé ou de la culture (théâtre, musées), commission d'accessibilité... - o organise pour ses membres et ses sympathisants : * des rencontres amicales pour rompre l'isolement et favoriser l'entraide, * des activités de loisir : jeux, sorties nature ou restaurant, * des activités culturelles : lectures, conférences, sorties au concert ou au théâtre, visites de musées, - o assure des visites à domicile ou en maisons de retraite pour les personnes ne pouvant plus se déplacer. ✓ 2 représentants à la CIA : Mme Patricia CHOULET, M. Gérard VERGUET ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage : mêmes personnes		

A noter que les changements intervenus après 2017 au sein des associations sus-présentées seront pris en compte sur le rapport 2018.

1.2.3. La CIA en chiffres et en images

- 1 réunion par trimestre
- 63 partenaires extérieurs environ
- 13 associations représentées
- 33 Directions et 51 services (CAGB-VILLE-CCAS)
- Un groupe d'experts d'usage



CIA du 14 décembre 2017

En présence de Mme Julia ZUCKER et M. ERIC Alexandre - Chargés de Mission auprès de la Déléguée Ministérielle à L'accessibilité - Direction Ministérielle à l'accessibilité, à la rencontre du groupe d'experts d'usage



En 2017, sur 13 associations représentées en CIA

- 5 associations ont assisté à 100% des rencontres de la CIA
- 8 associations (dont les représentants des aînés) ont assisté à plus de 80% de toutes les rencontres de la CIA (8 rencontres en 2017- chiffres constant depuis 2015)
- Les associations veillent entre elles à ce que les grandes familles de handicap soient toujours représentées dans les déplacements du groupe d'experts d'usage (handicap auditif, handicap moteur, handicap mental, handicap visuel).
- A noter : les améliorations qui bénéficient à tous les types de handicap, bénéficient aux personnes souffrant d'un handicap dit « psy ».
- A noter : le grand intérêt des représentants des aînés présents sur 3 des 4 CIA et l'intérêt de leur présence quant aux prescriptions émises et prises en compte.

Réunions CIA 2017				
Date de la rencontre	31 mars	15 juin	14 septembre	14 décembre

AFTC	X (1 représentante samsah25)			X (1 représentante samsah25)
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté				
ADAPEI	X	X (2 représentantes)	X (3 représentantes)	X
APEDA	X (2 représentants)		X	X (2 représentantes)
APF	X (2 représentants)	X	X (2 représentants)	X (2 représentants)
Association AVH	X	X	X	X
CREESDEV	X	X	X	X
PCPARKINSON	En recherche nouveau représentant			X
VOIRE ENSEMBLE	X (2 représentants)	X (2 représentants)	X (2 représentants)	X
MIRA FRANCE				X
Association NOUS AUSSI	X	X	X	
Association Sports et signes	Ne participe plus à la CIA (cause travail) mais son représentant est venu à la rencontre des membres du gouvernement en décembre 2017			X
UNAFAM	X	En recherche nouveau représentant		
Représentant des aînés	X (2 Représentants)		X (2 Représentants)	X (2 Représentants)

1.2.4. L'accessibilité du territoire, un chantier complexe

La mise en accessibilité d'un territoire est une mission complexe qui requiert des compétences très variées. Celle de la Ville de Besançon en raison de sa topographie très particulière comme précédemment indiqué, et de son patrimoine complexe, l'est d'autant plus.

1.2.5. La CIA un creuset de solutions innovantes au plus près des besoins (rappel)

Le dialogue engagé directement entre les élus, les techniciens, les associations et l'ensemble des partenaires présents au sein de la CIA, a progressivement permis l'émergence de solutions innovantes et la mise en œuvre d'une véritable accessibilité d'usage en prise directe avec les réalités par une adaptation plus fine de la loi et de la réglementation aux besoins des personnes. Plus encore, ce dialogue a permis et permet de reconsidérer certaines difficultés de mises en conformité en proposant des solutions de nature à promouvoir une praticabilité la meilleure possible qui n'a, non pas vocation à se substituer à une mise en accessibilité quand celle-ci est possible, mais bien à aller plus loin dans une adaptation du domaine public à l'usage de tous.

Des propositions innovantes facilitant la mise en accessibilité du cadre de vie lorsque ce respect de la loi n'est pas possible, et permettant, de fait, l'accès de tout, à tous, ont ainsi pu voir le jour.

1.2.6. La CIA et sa prise en compte des besoins des aînés

La Mission Accessibilité qui pilote la CIA est rattachée à la Direction de l'Autonomie au CCAS de la Ville de Besançon. Elle fonctionne au sein de cette Direction en lien étroit avec la Mission Handicap et l'ensemble des services mis en place par le CCAS afin d'apporter des solutions destinées à aider les personnes en perte d'autonomie ainsi que leurs familles et leurs proches. Les représentants des aînés intégrés à la CIA et au groupe d'experts d'usage font progresser par leurs conseils judicieux, l'accessibilité des lieux pour les personnes souffrant des différents handicaps dus à l'âge dont la plus grande fatigabilité est une composante importante.

1.2.7. Le groupe d'experts d'usage de la CIA



Quelques membres réunis pour la visite du Naturalium (Citadelle)

Ce groupe est un atout majeur pour une accessibilité adaptée aux besoins (accessibilité tournée vers l'usage)

- **Qui le compose**

5 à 20 personnes (selon les déplacements ou les réunions)

13 associations et 5 familles de handicap y sont représentées : Handicap mental : ADAPEI du Doubs, Nous aussi ; Handicap cognitif : AFTC BFC (Association des Familles de Traumatisés Crâniens), Franche-Comté-Parkinson; Handicap Psychique : AHS-FC (Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté) +Vivre en ville, UNAFAM; Handicap

auditif : Apeda BFC, Handicap visuel : CREESDEV, MIRA EUROPE, Association Valentin HAÛY, Voir Ensemble; Handicap moteur : APF

- **Les raisons de sa légitimité grandissante**

- ✓ Une véritable expertise
- ✓ Une grande disponibilité
- ✓ Le dialogue comme méthodologie entre techniciens et associations et un partage transparent de l'information
- ✓ Le respect de la loi et des solutions tournées vers une accessibilité d'usage
- ✓ Des solutions innovantes et des propositions reconnues pour leur pertinence
- ✓ Un groupe où chacun prend la parole au nom de tous

- **Qui peut le solliciter ?**

Les Directions et services de la Ville et de la CAGB, les particuliers, pour des projets matériels et immatériels (déplacements et visites gratuites).

Contact : Mission accessibilité 03.81.41.22.78 mission.accessibilite@grandbesancon.fr

1.2.8. Rencontres 2017 du groupe d'experts d'usage et préconisations

Dates en 2017	Nombre de prescriptions
18 janvier + 7 février Signalétique Palais des Sports	15
12 janvier, 30 janvier, 24 août, 6 décembre - rencontre Maison des Services Au Public (MSAP) dont 1 rencontre avec la Direction TIC	10+18(16+2)+10+28 : Réunion TIC : Matériel demandé en lien avec un ordinateur PMR : 6 / matériel obtenu 6 : 1 ordinateur, logiciel Dragon, NVDA, Zoom text, casque, clavier spécifique
21 février Refonte signalétique Citadelle	5
06 avril Kursaal-Théâtre	25
16 juin Naturalium	17
16 juin Noctarium	0 visite après conseils très satisfaisante
6 septembre 2016 Rencontre Jeune Chambre économique	6
13 octobre 2017 Visite ligne3+	5
6 décembre matin Visite locaux MSAP terminés	15
6 décembre – Après-midi Visite Jardin des Sens	12

Nombre de prescriptions émises en 2017 : 166

Nombre de prescriptions portant sur des dossiers traités et non reportés : 106

Pourcentage de prescriptions prises en compte 76 (soit 4% contre 76,2 % en 2016)

A noter une prise en compte de 88 % des prescriptions pour le Naturalium à l'issue de la troisième visite en 2018) et de 98 % pour la dotation informatique pour les personnes en situation de handicap pour la MSAP.

Les deux visites sur lesquelles les associations ont été le plus présentes en 2017 sont celles de la ligne 3+ (15 membres associatifs participants-5 grandes familles de handicap représentées) et de réception de la Maison des Services Au Public (MSAP) (15 membres associatifs également présents)

1.2.8.1. Exemple de préconisations du groupe d'experts d'usage : ouverture de la MSAP

La MSAP a sollicité l'avis du groupe d'experts d'usage, de la phase de préparation du projet à la phase de réception du bâtiment. La très grande majorité des prescriptions ont été prises en compte. Ses prescriptions concernent les 5 grandes familles de handicap.

Une réunion spécifique sur l'installation d'un ordinateur dédié aux personnes en situation de handicap s'est tenue le 30 janvier. Ont été étudiés différents logiciels destinés à rendre accessibles les informations à tous. Toutes les demandes émises en matière de logiciel et de matériel ont été prises en compte. On notamment été installés sur le poste :

- Un clavier gros caractères
- Un casque (prochainement équipé d'une boucle à induction magnétique)
- Les logiciels : Zoom text, NVDA, Dragon afin que les personnes malentendantes, malvoyantes, aveugles, handicapées moteur, et étant ou non en capacité de lire la langue française soient en mesure d'utiliser le poste en toute autonomie.
- Une fiche A4 explicative pour chacun des logiciels a été écrite et sera prochainement mise à disposition. Chacune de ces fiches sera disponible en braille
- Le personnel d'accueil sensibilisé et formé à l'accueil des personnes en situation de handicap ou vieillissante est présent pour accompagner chaque usager qui aurait des difficultés et qui le souhaite dans ses démarches

Les techniciens de la Ville de Besançon et de la CAGB ont pris l'habitude de l'associer en amont des grands projets.

Ce groupe, par ses interventions, favorise l'émergence d'une véritable accessibilité d'usage pour tous types d'empêchements et de handicap dont ceux liés à l'âge.

L'expérience de ce groupe ayant été remarquée au plan national, deux représentants de la Délégation Ministérielle à l'accessibilité sont venus à sa rencontre : Mme Julia ZUCKER en charge au sein du Ministère du volet cadre bâti des questions relatives à la politique publique du Ministère de la cohésion du territoire (MCT) et M. Eric ALEXANDRE en charge au sein du

même Ministère, des problématiques voirie et urbanisme (PAVE, PDU, PLU) et des questions sur la normalisation.

Chacun a pu se féliciter des échanges très riches nés au cours de cette rencontre d'exception qui a, de plus, permis à l'ensemble des membres de la CIA d'élargir, de parfaire et d'asseoir leurs connaissances en matière d'accessibilité.

Suite à cette rencontre, la CAGB et la Ville de Besançon ont contractualisé avec le CEREMA (Centre d'Etude et d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement), proche partenaire de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité.

« Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le CEREMA accompagne les territoires pour la réalisation de leurs projets dans 9 champs d'action complémentaires ».

Le territoire fait donc aujourd'hui partie du réseau des Villes inclusives (GT-RAVI) animé par le CEREMA et profite de ses conseils, de ses expertises et accède à un large partage de bonnes pratiques et d'expériences.

1.2.9. Rappel - un outil privilégié de diagnostic et d'aide à la décision, le Système d'Information Géographique (SIG)

Pour aider à l'entrée dans cette dynamique des Ad'AP, l'équipe du service SIG de la Ville de Besançon a également travaillé à la mise en place d'un Système d'Information Géographique sur lequel un ensemble d'informations relatives à l'accessibilité a été répertorié puis actualisé en permanence.

La base de données géographiques sur l'accessibilité des espaces publics, créée en 2015 a été progressivement alimentée depuis, ce qui permet aux différentes directions et services de la CAGB, de la Ville et du CCAS, ainsi qu'aux élus des trois instances, d'affiner la connaissance qu'ils ont de l'état d'accessibilité du territoire et de son évolution.

Le SIG permet en effet, de visualiser l'état d'accessibilité de chacun des différents maillons de la chaîne de déplacement, (transport, bâtiments, voirie, Etablissements Recevant du Public, Installations Ouvertes au Public) et de les superposer sur une même cartographie. Cela a permis de travailler sur une politique patrimoniale basée sur des éléments objectivés et a permis, tant aux techniciens qu'aux élus, de s'assurer de la pertinence des propositions faites dans le cadre des Ad'AP et des choix retenus. Il a ainsi pu être vérifié que ces choix respectaient notamment l'équilibre des territoires et la cohérence de la chaîne de déplacement.

A noter que le travail de saisie relatif à l'accessibilité de la voirie doit considérer pour chaque avenue, rue et voie concernée, la qualité du cheminement en tenant compte la partie droite et gauche de la voie, ainsi que celui de l'ensemble des éléments constitutifs du cheminement et des traversées .

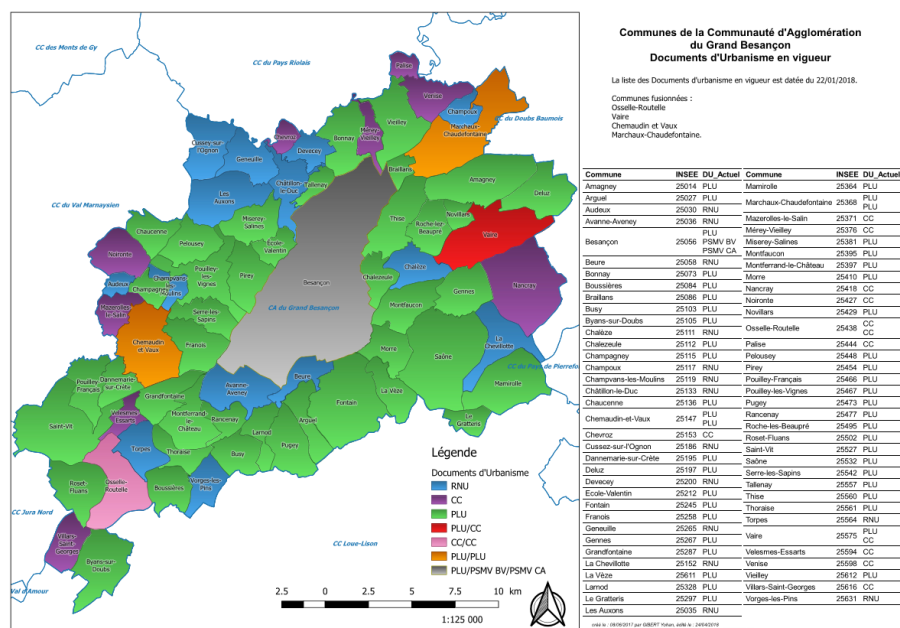


CARTOGRAPHIE

Malin comme un SIG !

Toutes les informations pratiques
du Grand Besançon sur une seule
et même carte numérique!

2. LA CAGB ET LES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR



Vous trouverez à l'adresse ci-après une carte récapitulant les documents d'urbanisme en vigueur dans les communes, suivie de la possibilité de télécharger ces documents.

http://www.grandbesancon.fr/gallery_files/site_1/1071/71220/cagb_du_actuel_20180122.pdf

Depuis la prise de compétence PLUi le 27 mars 2017, le Grand Besançon est en charge du suivi des documents d'urbanisme en vigueur dans ses communes.

Le Grand Besançon prescrira, dans les mois à venir (vraisemblablement au second semestre 2018), une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité de son territoire.

Dans l'intervalle, et avec l'accord des communes concernées, le Grand Besançon poursuit les procédures engagées (élaborations, révisions, modifications...) et a en charge le suivi des documents d'urbanisme des 69 communes de l'agglomération.

3. LES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE UN PILOTAGE EN MODE PROJET

Dans le cadre de construction des Ad'Ap et du SD'Ad'Ap, les élus de la Ville de Besançon ont retenu de grandes orientations en lien étroit avec les demandes exprimées par les associations représentantes des 5 grandes familles de handicap ainsi que des aînés, présents au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Parmi celles-ci, l'orientation n°3 fait obligation aux différentes Directions et services intervenants de tenir compte de l'ensemble des éléments composant la chaîne de déplacement en mettant au maximum en cohérence les interventions sur : le transport (mise en accessibilité des arrêts prioritaires), la voirie, les Installations Ouvertes au Public (IOP), les Etablissements Recevant du Public (ERP), de façon à les harmoniser et les mettre en cohérence sur une même période. Le respect de cette disposition permet de ne pas créer d'élément totalement isolé pour lequel les moyens investis tant humains que financiers, n'apporteraient rien de plus en terme d'accès au service. Il permet de plus, la création d'îlots d'accessibilité, immédiatement visibles et utilisables et destinés à s'étendre peu à peu.

La Direction Générale des Services Techniques a été désignée pour assurer la dépose et le suivi transversal de ces dossiers et veiller à la coordination et à la cohérence d'ensemble des travaux programmés et conduits conformément aux souhaits des élus.

Un Comité Technique a été programmé à Besançon en moyenne toutes les six semaines (hors mois de juillet et août), ainsi qu'un à deux Comités de pilotage par an selon les besoins.

3.2 ORGANIGRAMME GENERAL DE SUIVI DES AD'AP ET DU SD'AD'AP

L'

- 6 directions impliquées (Grand Besançon, ville de Besançon; CCAS) :



3.3 CALENDRIER DES REUNIONS DE SUIVI AD'AP ET SD'AD'AP EN 2017

- Dates COTECH 2017 : 26 janvier, 13 avril, 1^{er} juin, 19 octobre, 7 décembre
- Date COPIL 2017 : 22 juin

- 68 communes étaient, fin 2017, entrées dans le dispositif Ad'Ap.

3.4 LES AD'AP DES COMMUNES DE LA CAGB

Pour ce qui est des communes de l'agglomération, les Maires restent néanmoins compétents pour la voirie communale et les bâtiments communaux.

4. LA VOIRIE COMMUNALE ET LES ESPACES PUBLICS

4.1 LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE SUR LA VILLE DE BESANCON- BILAN DES REALISATIONS DE L'ANNEE 2017 EN LIEN AVEC LE PAVE, LE SD'AD'AP ET LES AD'AP

4.1.1 Trottoir / Cheminement piéton : Interventions importantes sur la structure : largeur, enrobés de surface, déplacement de mobiliers gênants... etc

- Square Van Gogh
- Rue Jules Ferry
- Rue des Justices
- Carrefour Champrond / quai de Strasbourg
- Rue Wyrsh (de Violet à Quatre Vents)
- Rue Proudhon
- Rue de Trey
- Rue de Vesoul
- Chemin des Journaux
- Chemin des Torcols
- Rue de Dole au droit du n°6
- Angle rues de Vesoul et Wyrsh

4.1.2 Escalier : pose de mains courantes, pose de Bandes d'Eveil à la Vigilance (BEV)

- Rue de la Convention
- Rue des Coquelicots
- Rue des Anémones
- Avenue de Chardonnet

4.1.3 Mise en accessibilité de la voirie en lien avec le cadre bâti

- Rue de Lorraine / réfection du trottoir devant la crèche Bersot
- Rue Abbé Grégoire / Création d'une place de stationnement pour handicapés / Crèche de St Ferjeux

- Rue des Cras / Création de 2 places de stationnement pour handicapés / Gymnase et restaurant Jean Zay
- Rue Wyrsch / aménagement d'une rampe entrée de la maison de quartier de St Claude
- Rue des Vignerons / Création d'une place de stationnement pour handicapés à l'entrée des jardins familiaux
- Rue Dürer / Parc urbain de Planoise / réalisation d'un cheminement piétonnier / Ecole Dürer
- Rue Sarraill Square Sarraill / Aménagement d'une place de stationnement pour handicapés
- Avenue Edouard Droz Jardins du Casino / Suppression des mobiliers gênants
- Rue Berlioz Square Abbé Manche / réalisation d'une rampe pour accès au square + création d'une place pour handicapés
- Rue Plançon Square Copin / création d'une place de stationnement pour handicapés
- Rue Parguez école de la Butte / création d'une place de stationnement pour handicapés, réalisation d'une traversée piétonne
- Place du souvenir français crématorium de St Claude / création d'une place de stationnement pour handicapés
- Avenue de Montrapon Groupe scolaire Brossolette / création de 2 places de stationnement pour handicapés
- Parking de la Malcombe gymnase création de 2 places de stationnement pour handicapés
- Chemin des Journaux maison de quartier de Velotte / Aménagement d'une rampe + 1 place de stationnement PMR
- Chemin de la Brême Bibliothèque Aimé Césaire / modification de la place de stationnement PMR

Les dépenses de voirie, effectuées dans le cadre de l'accompagnement du SD'Ad'AP, des Ad'AP et du PAVE s'élèvent, pour l'année 2017 à la sommes de 432 900 € pour un total de 1186 mètres linéaires de voirie. A cette somme s'ajoute l'ensemble des interventions effectuées en régie qui concernent le suivi du PAVE (non incluses dans ces calculs).

4.1.4 Carrefours feux : des modules sonores

Dans le cadre de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement, les carrefours feux de la Ville sont peu à peu équipés d'un répéteur sonore indiquant la possibilité ou non de traverser.

Ce système fonctionne en France de deux façons :

- ✓ soit en activant le bouton poussoir situé sous le boîtier de priorité piéton
- ✓ soit par une télécommande.



Le système du bouton poussoir étant trop souvent actionné, de jour comme de nuit de façon intempestive, la Direction Voirie a fait le choix de l'installation de télécommandes.

Fin décembre 2017, le nombre de carrefours équipés de modules sonores et rendus totalement accessibles dans le cadre du PAVE se montait à 102 sur 137.

Le système perfectionné mais fragile nécessite une forte mobilisation des services de la voirie pour assurer sa maintenance.

4.2 VOIRIE ACCESSIBILITE, COMMUNES DE LA CAGB

4.2.1 Bilan des réalisations de l'année 2017

CHALEZE	Rénovation de la rue de Besançon (en lien avec travaux sur installation de 2 arrêts de bus accessibles)
----------------	---

A noter : La Communauté d'Agglomération attribue aux communes membres et par délibération, des subventions dans le cadre d'opérations améliorant les centres bourgs.

Les communes ne communiquent que peu sur leurs réalisations.

4.3 LES TRAVAUX DE VOIRIE 2017 DANS LE CADRE DES GRANDS PROJETS

4.3.1 La Direction Grands Travaux (DGT)

La Direction Grands Travaux a été mutualisée le 1^{er} janvier 2017 : elle réalise désormais la maîtrise d'œuvre pour la Ville de Besançon et pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, afin de réaliser des travaux de voirie, réseaux, aménagements paysagers, ouvrages d'art... La DGT intervient également pour des partenaires extérieurs (l'aménageur SEDIA notamment), ainsi que pour les différentes communes de l'agglomération bisontine qui la sollicite dans le cadre du processus Aide Aux Communes.

Les projets sont étudiés dans le respect des normes d'accessibilité afin de concevoir des espaces publics conformes en termes de pentes, de contrastes visuels, de mobilier, de largeur de cheminement...

La réalisation des travaux permet ensuite de livrer des nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants en les rendant accessibles dans le cadre d'un nouvel aménagement.

4.3.2 Les opérations réalisées, achevées ou en cours d'achèvement en 2017 sont les suivantes :

MAITRE D'OUVRAGE : VILLE DE BESANCON

4.3.2.1 Avenue GAULARD – Aménagement de Voirie

Aménagement de voirie sur l'avenue Gaulard, sur sa section située entre le Bastion de Bregille et le Bastion de Rivotte, au droit de la Cité des Arts. Sécurisation des cheminements piétons grâce à un élargissement des trottoirs, création d'un plateau surélevé au droit du carrefour avec la rue de la Raye face au passage des Arts pour sécuriser notamment les traversées piétonnes, création de bandes cyclables et amélioration du cadre de vie par création d'un large terre-plein central planté d'arbres d'alignement.





4.3.2.2 Rue des COURTILS – Pôle Bus lycée Pergaud

Aménagement d'un pôle bus permettant de sécuriser les flux de dessertes bus et les flux piétons aux abords du Lycée Pergaud.



4.3.2.3 FONTAINE ECU – Voie nouvelle

Première phase de travaux de création d'une voirie de desserte des nouveaux bâtiments construits le long du Boulevard Churchill, entre la rue de Chaillot et la rue de Fontaine Ecu. Cette première phase de travaux intègre l'aménagement d'un parking et de cheminements PMR permettant de desservir le premier immeuble livré (maison de retraite), côté rue de Chaillot.



4.3.2.4 Chemin de SERRE – Aménagement de voirie

Aménagement de voirie suite à son élargissement au droit d'un nouveau lotissement, incluant la mise en sécurité des piétons par création d'un trottoir.



4.3.2.5 Complexe sportif de la MALCOMBE – Terrain synthétique

Réfection du terrain synthétique de la Malcombe.



4.3.2.6 Autres opérations Ville de Besançon en cours de réalisation en 2017 (terminées en 2018 et présentées sur le rapport 2018)

- **Vareilles – Rue Boissy d'Anglas**

Aménagement de voirie en lien avec la résidentialisation des copropriétés d'Habitat 25.
Aménagement du terminus bus avec mise en accessibilité PMR.

- **Planche Montarmots** : aménagement d'un lotissement communal.
- **Cimetière de Saint-Claude** : extension du carré musulman

MAITRE D'OUVRAGE : CAGB

4.3.2.7 Arrêts de bus – Mise en accessibilité

Suite des travaux du programme SD'Ad'Ap, ayant pour objectif la mise en accessibilité des arrêts de bus sur l'ensemble du territoire de l'agglomération bisontine. Les arrêts traités en 2017 sont principalement ceux des secteurs Cras, Planoise et Clairs Soleils.

Arrêt Pont des Cras



Arrêt Denfert Rochereau



4.3.2.8 Ligne de transport en commun en site propre (TCSP) VIOTTE-TEMIS

Livrée en septembre 2017 la ligne de TCSP (maîtrise d'ouvrage CAGB), entre la Gare Viotte et TEMIS, est allée de pair avec une reprise de la voirie de façade à façade permettant la mise en accessibilité de tous les aménagements existants.

Les rues concernées sont :

- Avenue de la Paix
- Place Leclerc
- Rue Voirin
- Avenue du 60° RI
- Avenue Léo Lagrange (entre pont de la Gibelotte et Palais des Sports)
- Avenue de l'Observatoire
- Rue Laplace
- rue de l'Epitaphe (entre Laplace et Manton)

Les 9 nouvelles stations voyageurs répondent aux normes d'accessibilité (pentes, largeurs, seuils) :

- U-Sports
- Campus Arago
- Crous Université
- IUT
- AFPA (excepté la pente de la rampe côté AFPA qui est proche de 7%, en raison des contraintes liées aux existants)
- Palais des Sports
- Stade Léo Lagrange
- Gibelotte
- Voirin

TCSP-Station Gibelotte



TCSP-Station Stade Leo Lagrange



- Au niveau du Palais des sports, une rampe PMR a été créée afin de relier l'entrée et le parking avec l'avenue de L'Observatoire et le nouvel arrêt de bus. Le marquage du parking intègre 6 places PMR au plus près de l'entrée avec une sur-largeur de cheminement marquée au sol.



TCSP – Rampe PMR palais des Sports et station Palais des Sports

- Les carrefours à feux sont équipés d'un signal sonore : Vesoul/Paix, Leclerc, 60°RI/Voirin, 60°RI/Marmier, Weiss/Trépillot, Lagrange/Delacroix, Lagrange/Haag, Lagrange/Observatoire, Observatoire/Galilée, Observatoire/Churchill
- Les commerces situés dans l'emprise des travaux ont été mis en accessibilité : brasserie de la Gibelotte (rampe), Tabac Presse (rampe + place PMR), PMU (seuil), Boulangerie La Panetière (seuil), sandwicherie « Le City » (rampe)



Boulangerie La Panetière



Tabac Presse

- Les cheminements piétons ont été étudiés dans le respect des normes PMR, comme sur chaque projet de travaux.



TCSP – Desserte piétonne et places PMR du parking Annexe 2 stade Léo Lagrange



TCSP – Trottoir rue Voirin

4.3.2.9 Autres opérations CAGB en cours de réalisation en 2017 et terminées sur 2018

Les opérations en cours de travaux en 2017, seront présentées dans le rapport 2018, elles sont les suivantes :

- **Piste cyclable Malate- Chalezeule**

Aménagement d'une piste cyclable sur 1800 m de long en bord de Doubs permettant de relier Besançon à Chalezeule et strictement réservée aux modes doux.

- **Piste cyclable Saône**

Aménagement d'une piste cyclable entre la gare de Saône et le centre bourg, avec sécurisation des cheminements piétons.

**Montant des travaux conduits en 2017 par la Direction Grands Travaux
15 816 290 € TTC**

5. LE STATIONNEMENT

5.1 LA NOUVELLE CARTE MOBILITE INCLUSION

« Le 1er janvier 2017, la nouvelle Carte Mobilité Inclusion (CMI) est entrée en service : elle comprend une "CMI stationnement" pour pouvoir stationner gratuitement sur l'ensemble des places publiques sur voirie et utiliser les places réservées aux personnes handicapées et aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). En effet, la possibilité de stationner sur voirie ou dans des parkings, publics ou privés, contribue à garantir l'accessibilité des déplacements motorisés des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite (PMR). La loi prévoit d'une part, la possibilité de stationner gratuitement sur l'ensemble des places de stationnement sur voirie pour les détenteurs d'une des deux cartes de stationnement (Carte Européenne de stationnement ou CMI stationnement). D'autre part, la loi prévoit l'obligation

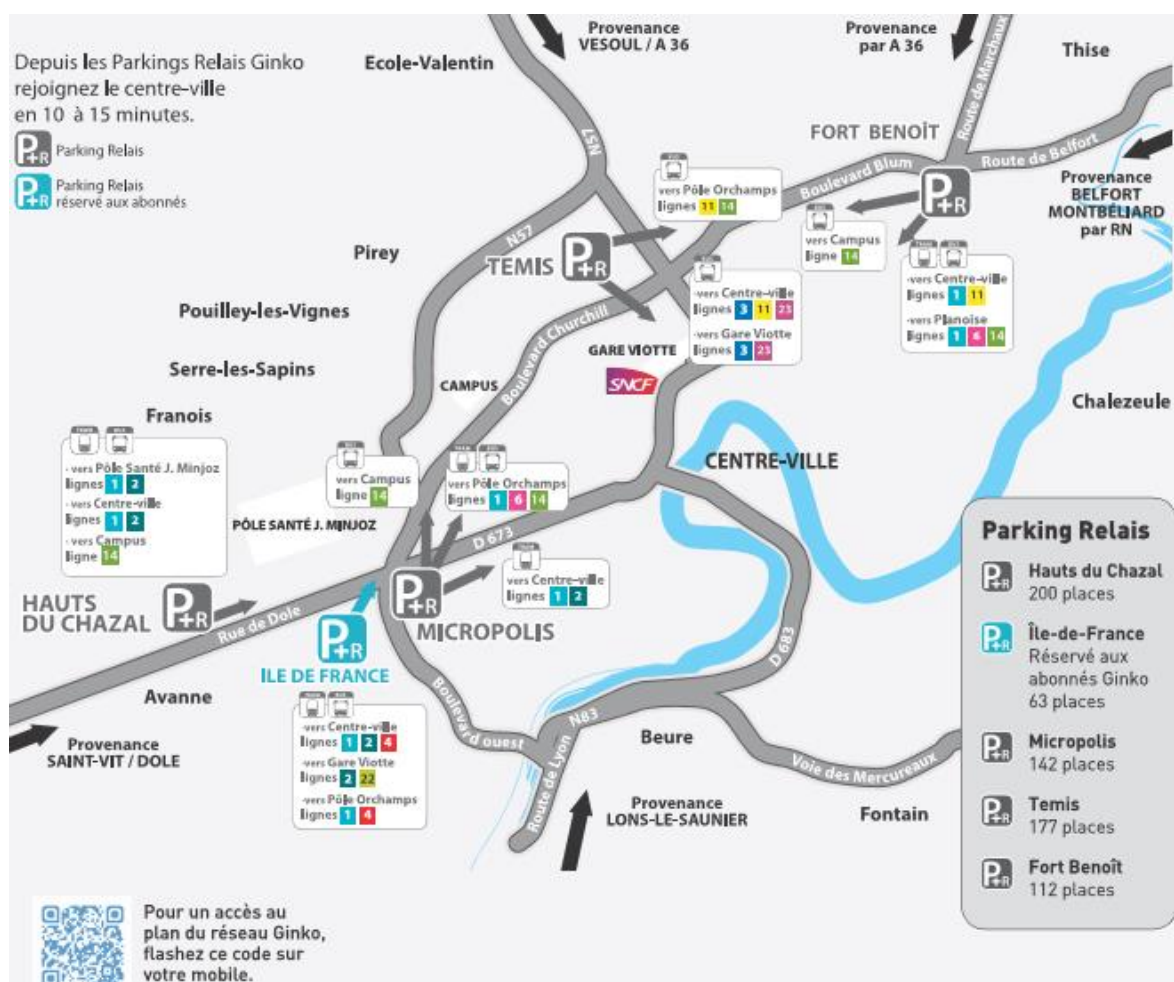
pour le maire de créer un minimum de 2% de places adaptées et réservées aux personnes ayant une de ces deux cartes de stationnement. Enfin, la loi encadre également les conditions de stationnement des personnes handicapées et des PMR dans les parkings publics, y compris dans les copropriétés.

Pour en savoir plus : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/laccessibilite-du-stationnement-et-carte-mobilite-inclusion-cmi>

5.2 LA CREATION D'EMPLACEMENTS RESERVES PMR A BESANCON EN 2017

En 2017 ont été créés : 14 places de stationnement réservées pour personnes handicapées et portant à 716 le nombre de places réservées aux personnes handicapées au 31 décembre 2017 sur la Ville de Besançon (voir chapitre 4.1.1 pour lieux de création).

5.2.1 Les parkings relais



- ✓ Le Parc Relais du Fort Benoit : **4 places PMR**
- ✓ Le Parc Relais des Hauts du Chazal : **5 PMR**
- ✓ Le Parc Relais Ile de France : **3 Places PMR**
- ✓ le parc relais de Micropolis. **11 places PMR.**
- ✓ le parc relais de Témis Parking : **6 places PMR**
- ✓ A noter le parking Casamène : 200 places dont **4 places PMR** (géré par la ville de Besançon)

Rappel : Les quatre parcs relais : Micropolis, Temis, Fort Benoît et Hauts-du-Chazal sont gardiennés de 7 h à 19 h.

Le parc relais Ile de France est barrière et réservé aux abonnés Ginko.

Focus sur le stationnement gare Viotte : Le nombre total des emplacements de stationnement s'élève à 248 places. Ouvert 7 jours sur 7, 24h sur 24, les parkings sont dotés d'un système de vidéo protection. Ils proposent de nombreux services et des **places PMR avec assistance pendant les heures de présence du personnel.**

Le secteur Viotte est doté de trois parkings :

- ✓ Le parking Nord, rue de Vesoul (110 places),
- ✓ le parking Sud (61 pl.)
- ✓ l'arrêt-minute (77 pl.), accessible par l'avenue de la Paix.

5.3 LES EMBLACEMENTS RESERVES : LE CONTROLE

Bilan transmis par la Direction Police Municipale

Rappel : Sur les quelques 716 places réservées pour les personnes handicapées, l'arrêt et le stationnement sont exclusivement autorisés aux véhicules porteurs de la carte européenne de stationnement GIG/ GIC. Les contrôles sont systématiques et aucune tolérance n'est accordée.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 la Police Municipale :

- Etabli **612** contraventions au motif de stationnement gênant sur emplacements réservés aux PMR contre 591 en 2016
- **16** véhicules ont été mis en fourrière au motif de stationnement gênant sur emplacements réservés aux PMR contre 12 en 2016

6. LES TRANSPORTS

6.1 LE TRANSPORT FERROVIAIRE

6.1.1.1 Le SD'Ad'AP des services de transports ferroviaire régional – sa validation - rappel

http://fc.bourgognefranche-comte.fr/uploads/tx_dklibddatomes/SDAP-24.09.2015.signé-.pdf

Conformément aux exigences de la loi, les services et élus du Conseil Régional ont travaillé en 2015 à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité des services de transport ferroviaire - agenda d'accessibilité programmé (SDA Ad'AP).

L'objectif du document est de présenter la situation à sa date de dépôt et de programmer les actions et les financements à réaliser pour améliorer l'accessibilité des services de transport ferroviaire TER Bourgogne sur une durée de 9 ans, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi.

Les élus régionaux ont approuvé la démarche d'élaboration de ce schéma ainsi que le processus de concertation issu de l'ordonnance du 26 septembre 2014, lors de l'Assemblée plénière du 20 mars 2015. Le SDA Ad'AP ferroviaire a été validé par le Préfet le 26 avril 2016.

6.1.2 Les réalisations 2017 :

Listée sur le rapport d'accessibilité 2016, aucune réalisation ne concerne en 2017 le périmètre de la CAGB.

6.1.2.1 Le matériel roulant et les rames REGIOLIS – Premier train 100% accessible



Regiolis, c'est le premier train certifié 100 % accessible aux personnes à mobilité réduite et autres passagers handicapés. Il est en service sur le réseau TER depuis avril 2014.

Le nouveau plan TER a pris effet le dimanche 10 décembre 2017 à 0 h. 20 % du réseau TER de la région a subi des modifications.

Tour d'horizon des principales modifications :

<https://www.estrepublicain.fr/actualite/2017/12/06/la-nouvelle-carte-des-dessertes-ter>

Dans ce cadre la Région poursuit sa campagne relative à l'achat de nouvelles rames REGIOLIS.

6.2 LA CONNEXION ET L'INTER-MODALITE DES SYSTEMES FERROVIAIRE ET TERRESTRE SUR LA CAGB

Conçu depuis sa création pour éviter tout effet de superposition, le réseau de transport Ginko s'articule en complémentarité et l'organisation des transports s'appuie sur le «report modal» (passage d'un mode de transport à un autre).

L'ensemble des modes de déplacement sont peu à peu mis en adéquation sur la CAGB afin d'assurer l'efficacité, la continuité, la cohérence et la fluidité du déplacement.

Les lignes Ginko sont reliées aux trains express régionaux et l'inter-modalité sur le territoire de la CAGB repose sur un système à deux gares qui relient le territoire aux principales capitales européennes.

A Besançon Franche-Comté TGV, toutes les liaisons TER Besançon-Viotte - Ecole-Valentin – Besançon Franche-Comté TGV sont aussi en correspondance avec les TGV desservant la nouvelle gare TGV (14 TGV par jour, dans chaque sens, à destination de Paris, Lyon, Marseille, Montpellier, Lille, Belfort-Montbéliard TGV, Mulhouse, Strasbourg, Francfort, Fribourg, Bâle), ainsi qu'avec certains cars LIVEO et bus GINKO et avec les taxis.

Pour les habitants hors Besançon, les bus périurbains desservent les communes à raison de sept allers retours par jour (certains en service à la demande). Ceux-ci n'accèdent plus directement au centre-ville mais convergent vers les pôles d'échange où ils accèdent aisément aux lignes urbaines qui amènent les usagers au centre-ville en 10 à 15 minutes.

Les parcs relais du Grand Besançon permettent, eux, un stationnement aisé en périphérie de ville, avec de nombreuses places.

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) approuvé en 2015 et son annexe accessibilité tient compte des différents documents de référence : Schéma d'Accessibilité Régional du TER, Schéma global d'accessibilité du réseau Ginko, tram

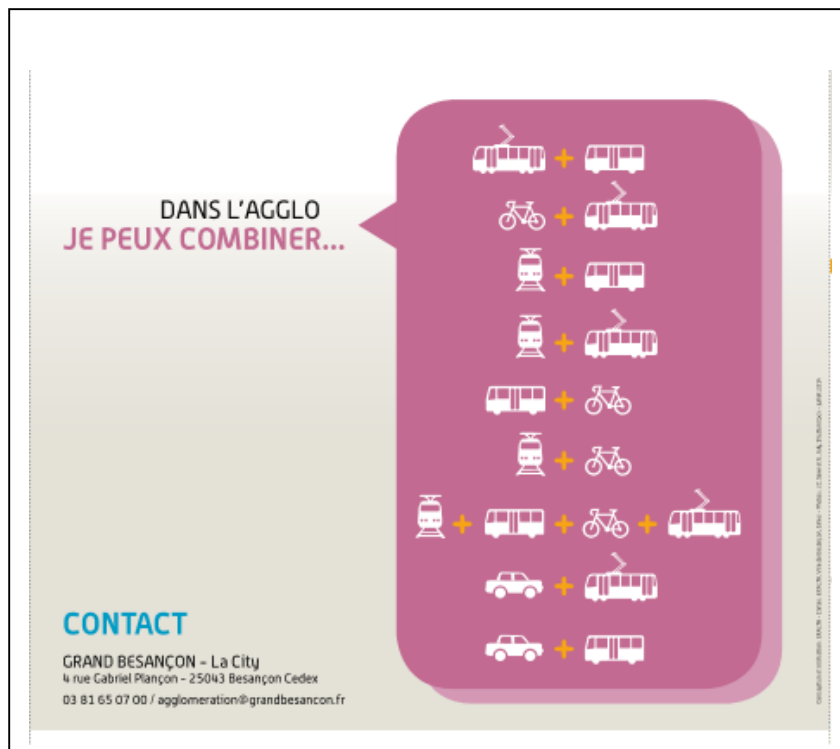
6.2.1 L'inter-modalité des transports et la tarification combinée

L'inter-modalité de transports repose sur une tarification combinée avec les Ter et certaines lignes départementales, l'information et la vente multimodale.

Les principales tarifications TER Franche-Comté s'appliquent au départ et à destination de la halte d'Ecole-Valentin. Les abonnements mensuels GINKO (Diabolo, Campus ou Sésame) sont également valables sur ces TER. A noter l'existence d'un ticket journée TER+ réseau GINKO (bus-tram), le déploiement d'une tarification combinée sur les TER routiers et certaines lignes départementales pénétrant dans le Grand Besançon.

L'agglomération et l'intermodalité des transports :

http://www.grandbesancon.fr/gallery_files/site_1/1071/59869/depliantsecurite_88x44cm_bat.pdf



6.2.2 La gare Viotte : Un pôle pour toutes les mobilités

TRANSPORTS

Gare Viotte, un pôle pour toutes les mobilités

Avec le bus et le tram, Ginko propose de nombreuses solutions pour se déplacer à travers le Grand Besançon. Afin d'offrir plus de souplesse aux voyageurs, ces lignes sont articulées avec d'autres modes de transport. À ce titre, la gare Viotte constitue un pôle d'échanges majeur. Outre les trains, les cars, le tram et cinq lignes de bus, elle accueille aussi des stations Citiz (autopartage) et VéloCité (vélo en libre-service), ouvertes 24 h/24 et 7 j/7. La carte d'abonnement annuel Ginko vous permet de sauter d'un mode à l'autre en toute simplicité. Renseignez-vous !

Infos : www.ginko.voyage - Boutique Ginko (28 rue de la République, à Besançon).



L'autorité Organisatrice des Transports (AOT) est la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Le réseau s'articule sur la colonne vertébrale que constitue le Tramway sur 14,5 km, avec ses 2 lignes et 19 rames totalement accessibles dont 17 en circulation. Il est constitué de 54 lignes de bus, desservant plus de 1.000 points d'arrêt.

Les lignes dites « essentielles » circulent désormais 7j/7 et ont vu leur fréquence accrue.

85% des utilisateurs des transports en commun se trouvent à moins de 300m d'un arrêt de bus et 500m d'un arrêt de tram.

L'armature du réseau est constituée par les 2 lignes de tram (T1 et T2) et les 4 lignes Lianes (L3 à L6).

6.3.1 Le réseau Ginko et sa fréquentation en 2017(chiffres au 1er septembre 2017)

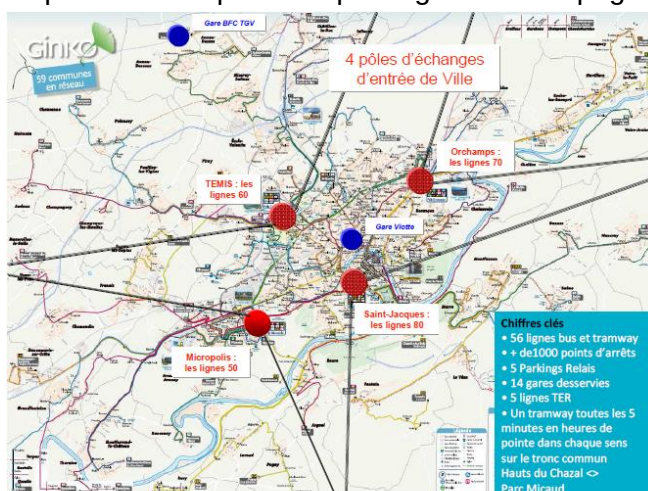
Deux ans après la mise en service du tramway à Besançon, le réseau Ginko voit sa fréquentation augmenter quelque peu (+3.58%) mais le bus reste plus utilisé que le tram (26 millions de voyages par an dont 51% des voyages en bus urbains contre 40% en tram et 9% pour les bus périurbain). A noter que 83% des usagers sont des abonnés.»

Situé dans la catégorie des agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants, il fait partie des meilleurs réseaux de transport en commun.

6.3.2 Le réseau Ginko et l'inter-modalité des transports

Premier projet fédérateur pour toutes les communes de l'Agglomération, le réseau Ginko constitue depuis 2002 un lien fort entre les Grand Bisontins. Le réseau GINKO a été créé selon un modèle favorisant l'inter-modalité, c'est-à-dire la connexion entre les lignes urbaines et les lignes périurbaines, mais aussi entre les services de transport public routiers et ferroviaires. Cette articulation s'incarne tout particulièrement sur les quatre pôles d'échanges du réseau. Créés aux entrées de Besançon (Micropolis à l'Ouest, TEMIS au Nord, Orchamps à l'Est et Saint-Jacques au Sud) ceux-ci constituent le cœur du dispositif. Des parcs relais, proposés sur les pôles d'échanges incitent les automobilistes venus de l'extérieur et se dirigeant vers le centre-ville à laisser leur véhicule ; le bus assurant le relais. Ces dispositifs réduisent le nombre de bus périurbains et de voitures au cœur de Besançon.

Au nombre de quatre, les pôles d'échanges créés aux entrées de Besançon (Micropolis à l'Ouest, TEMIS au Nord, Orchamps à l'Est et Saint-Jacques au Sud) constituent le cœur du dispositif. Ils simplifient le passage de la campagne à la ville, dans un sens comme dans l'autre.



Micropolis : 16 quais, 8 lignes périurbaines, 4 lignes urbaines, 6 services départementaux et 1 ligne régionale Ter routier

Temis : 18 quais, 8 lignes péri-urbaines, 4 lignes urbaines, 5 services départementaux

Orchamps : 13 quais, 6 lignes péri-urbaines, 7 lignes urbaines

Saint-Jacques : 10 quais, 6 lignes périurbaines 11 lignes urbaines, 1 ligne départementale

Pour les habitants hors Besançon, les bus périurbains desservent les communes à raison de sept allers retours par jour (certains en service à la demande). Ceux-ci n'accèdent plus directement au centre-ville mais convergent vers les pôles d'échange où ils accèdent aisément aux lignes urbaines qui amènent les usagers au centre-ville en 10 à 15 minutes.

Les parcs relais du Grand Besançon permettent, eux, un stationnement aisé en périphérie de ville, avec de nombreuses places.

Le tram, en circulant sur un axe ouest-est très emprunté par les abonnés du transport public, a permis de redéployer des bus sur d'autres itinéraires pour mieux desservir les quartiers de Besançon, même ceux que le tram ne traversent pas. Sur le périurbain, toutes les communes de l'agglomération sont desservies par au moins une ligne de bus allant à Besançon.

6.3.3 Ginko et l'information des voyageurs – l'amélioration de l'information intermodale

✓ **La centrale mobilité**

Une centrale de mobilité MOBILIGNES permet de répondre au besoin d'information des usagers de GINKO. Ce service, composé d'une plate-forme téléphonique (0 825 00 22 44 - 0,15 €/min) combiné à un site Internet (www.mobilignes.fr), permet aux usagers de se renseigner sur les itinéraires, les horaires et tarifs des lignes de bus, car et train du Grand Besançon mais aussi de réserver des services spécialisés (GINKO, Evolis Gare, Evolis Ville). La boutique MOBILIGNES, située sur le parvis de la Gare SNCF Besançon-Viotte, propose aux usagers la vente des différents titres de transport.

✓ **L'application mobile GINKO TEMPO**

<http://m.ginkotempo.com/TempoMobile/tempoMobile.do?methode=init>, permet aux usagers des bus de connaître en temps réel l'heure d'arrivée des bus à chaque arrêt.

Cette application permet également aux PMR de savoir si le bus (les bus) à l'arrivée est (sont) accessible(s) ou non.

✓ **Le réseau Ginko primé au Sénat en 2017**

La qualité et l'originalité de la campagne de lancement de l'application mobile Ginko, ont été récompensées du prix « Voyageur connecté ». Fin novembre au Sénat, le réseau Ginko a reçu cette distinction à l'occasion du Challenge de la journée du transport public.

L'appli « Rien ne sert de courir » propose en temps réel d'accéder sur son smartphone aux horaires de passage des bus et tram, d'identifier le meilleur itinéraire en transports en commun ou encore de connaître les déviations et perturbations en amont de tout déplacement et facilite la vie de toutes et tous.



6.3.4 Le tram un transport totalement accessible

Mis en service le 30 août 2014, le tram est un mode de transport accessible à tous.

6.3.4.1 La desserte du tram

Le tram dessert les sites majeurs de l'Agglomération dont 3 quartiers en renouvellement urbain (Planoise, Brûlard et Palente-Orchamps), un écoquartier (Les Vaîtes), un centre commercial ainsi que le centre historique de Besançon et les grands équipements régionaux (Pôle Santé, l'Université, le CHRU, le futur Institut Régional Fédératif du Cancer, la Gare),

6.3.5 Tram/bus un duo gagnant/gagnant, articulé pour un maillage performant du territoire-RAPPEL

L'arrivée du tram a entraîné une refonte du réseau Ginko afin qu'il soit parfaitement articulé avec le tram pour une plus grande efficacité et un meilleur service à l'usager. Une attention toute particulière a donc été apportée au maillage du territoire par le réseau.

L'amélioration de l'offre s'est donc traduite par une nouvelle hiérarchisation du réseau Ginko. Toutes les lignes s'articulent en des points stratégiques rendus faciles d'accès et attractifs : les pôles d'échanges



- Une liaison Hauts-du-Chazal -Chamars - Gare Viotte
- Une liaison Orchamps-Centre-Ville
- Une liaison Hauts-du-Chazal – Chalezeule
- Cartographies des lignes essentielles <http://www.besancon-tourisme.com/pdf/Lignes-principales-bus-tram-besancon.pdf>

6.3.6 Inauguration de la liaison bus rapide en site propre – reliant la gare Viotte à TEMIS - une connexion optimisée totalement accessible

La ligne 3+ (ligne totalement accessible) Voir chapitre Grand Travaux

Véritable « liane » urbaine longue de 4,7 Km de voie réservée, la ligne 3+ relie TEMIS et le Campus de la Bouloie, à la Gare Viotte, puis au Centre-Ville de Besançon. Elle offre **depuis septembre 2017**, toutes les possibilités de transports à ses usagers. Les nouveaux usagers du pôle TEMIS bénéficient de la desserte en site propre. **Cette nouvelle ligne de bus avec celle du tramway constituent le pivot d'un vaste déplacement urbain moderne, solidaire, rapide et fiable. Les connexions avec le tram, le réseau périurbain et la gare permettent de combiner aisément les modes de déplacement.**

Pour offrir aux usagers une connexion optimisée vers le cœur de la Boucle, l'itinéraire de la ligne a été modifié à la rentrée 2017. Les bus passent depuis par la place du 8 Septembre, avec un retour par la rue des Granges. Les Campus de la Bouloie et du centre-ville sont ainsi connectés par une desserte structurante. Ce nouvel itinéraire est une réponse à une demande forte de la part des usagers Ginko. Bien entendu, le quartier Rivotte continue de faire l'objet d'une desserte en bus.

Avec ce projet, c'est aussi la ville centre qui est devenue plus belle et plus accessible. Dans les rues empruntées par la ligne de bus, un véritable espace partagé a été créé.



Ligne 3, @Jean-Charles Sexe/Ville de Besançon

PROJET RÉALISÉ PAR :



PROJET SOUTENU FINANCIÈREMENT PAR :



6.4 LE RESEAU GINKO - L'ANNEE 2 DU SD'AD'AP

L'Ad'Ap transport a été validé par le Préfet le 26 avril 2016. Les travaux d'exécution du SD'Ad'AP prendront donc fin le 26 avril 2019.

6.4.1 L'information dans le cadre des travaux

La Direction Grands Travaux assure la mission de maîtrise d'œuvre pour tous les arrêts situés sur la ville de Besançon et la plus grande partie des arrêts situés sur le péri-urbain. La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est maître d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble des arrêts.

Une procédure a été établie pour le bon déroulement de l'information et de la mise en sécurité des voyageurs. Une information est posée 15 jours avant le début des travaux à chaque arrêt concerné pour informer sur le motif des travaux et mettre en valeur la démarche initiée.

A chaque arrêt accessible une nouvelle signalétique au sol est réalisée :

- une bande de guidage perpendiculaire à la bordure du trottoir correspondant à l'ouverture des portes avant du bus pour un accès direct des personnes aveugles et malvoyantes
- un pictogramme PMR au niveau de la porte centrale pour l'accès des personnes en fauteuil roulant



6.4.2 Les travaux effectués dans le cadre du SD'Ad'Ap en 2017 sur la Ville de Besançon

- Secteur Cras/Chaprais

commune	Nom de l'arrêt	Sens
Besançon	Debussy	CHA
Besançon	Fort Benoît	TERMINUS
Besançon	Mutualité	ORC
Besançon	Mutualité	CHA
Besançon	Les Oiseaux	ORC
Besançon	Pont des Cras	ORC
Besançon	Suard	CHA
Besançon	Denfert Roch.	ORC
Besançon	Les Oiseaux	CHA
Besançon	Liberté	ORC
Besançon	Corvée	ORC
Besançon	Corvée	CHA
Besançon	Marie Louise	ORC
Besançon	Pont des Cras	CHA
Besançon	Palente ZI	TERMINUS
Besançon	Denfert Rochereau	

- Secteur rue de Vesoul

commune	Nom de l'arrêt	Sens
Besançon	Vesoul	BRE
Besançon	Lumière	BRE
Besançon	Vesoul	STCL
Besançon	Lumière	STCL

6.4.3 Les travaux effectués dans le cadre du SD'Ad'Ap en 2017 sur les communes du Grand Besançon

Communes	Nom de l'arrêt
Avanne-Aveney	Mairie
Avanne-Aveney	Maison de Retraite
Avanne-Aveney	Maison de Retraite
Avanne-Aveney	Mairie
Boussières	Centre
Nancray	Centre
Nancray	Centre
Thoraise	Village
Thoraise	Village
Torpes	Gare
Torpes	Gare



Avant travaux



Après travaux

6.4.4 Bilan SD'AD'AP au 31 décembre 2017

Nombre d'arrêts prioritaire remis aux normes fin 2017 et depuis le début du SD'Ad'AP : 92

	Nombre d'arrêts réalisés depuis le début du SD'Ad	Nombre d'arrêts Réalisés en 2017
Urbain	81	70
Périurbain	11	4
Coûts	607 131,00 € HT	
Cout moyen par arrêt	6 600,00 € HT	

6.4.5 L'évolution du parc de bus accessibles

En 2017 le parc bus a été complété des véhicules suivants :

- 1 minibus TPMR (soit 8 minibus PMR propriété du Grand Besançon+4 sous traités)
- 4 bus articulés.

Fin 2018 (novembre) 100% des bus circulant sur le réseau urbain seront accessibles.

6.4.6 Un mode de transport spécialisé : Ginko Access

(Rapport effectué par Besançon Mobilités, acteur du réseau Ginko)

6.4.6.1 Ginko Access – fonctionnement :



Ginko Access est un service dédié aux personnes à mobilité réduite, disponible tout au long de l'année, pour des déplacements partout dans le Grand Besançon.

Les minibus sont spécialement aménagés pour accueillir des fauteuils roulants : rampe d'accès, point d'ancrage à bord...

Ticket unité : alignement de son coût unitaire sur celui du ticket unité du réseau.

6.4.6.2 Ginko Access-les réservations

Les réservations s'effectuent :

- ✓ Par téléphone au 0 825 00 22 44 :
- ✓ A l'avance (de 30 jours avant le déplacement et jusqu'à la veille 18h, sauf le dimanche et les jours fériés) ;
- ✓ Le jour même (entre 7h et 11h pour un déplacement l'après-midi même).
- ✓ Par internet sur www.ginko.voyage :
- ✓ Au plus tard la veille avant 17h sauf le dimanche et les jours fériés.

6.4.6.3 Ginko Access-le déplacement

Le service Ginko Access est disponible 7 jours sur 7, tout au long de l'année :

- ✓ De 7h à 21h du lundi au jeudi, les dimanches et jours fériés (sauf 1^{er} mai) ;
- ✓ De 7h à 23h, chaque vendredi et samedi.

Les déplacements :

- ✓ ont lieu sur l'ensemble du Grand Besançon d'adresse à adresse ;
- ✓ peuvent être individuels ou groupés ;

Les utilisateurs bénéficient d'un accompagnateur gratuit, si la mention « tierce personne » ou « besoin d'accompagnement » apparaît sur la carte d'invalidité (sous réserve de place disponible dans le véhicule).

6.4.6.4 Le dossier d'inscription

Les personnes à mobilités réduites désireuses d'utiliser le service Ginko Access pour leurs déplacements doivent remplir un dossier d'inscription. Celui-ci doit être composé de :

- ✓ Un formulaire de demande d'accès
- ✓ Une copie de la carte d'invalidité (recto-verso)
- ✓ Une copie du macaron GIC ou de la carte européenne de stationnement (le cas échéant)
- ✓ Un justificatif de domicile (facture gaz, électricité, téléphone au nom du demandeur)

6.4.6.5 Les conditions d'accès

Le service est accessible aux personnes domiciliées dans le Grand Besançon, possédant une carte d'invalidité au taux minimum de 80%. Tous types de déplacements sont assurés sauf les déplacements scolaires pour les écoliers, collégiens, lycéens qui sont pris en charge par le Conseil Général.

Pour les personnes possédant la carte d'invalidité 80%, le macaron de stationnement, ayant une station debout pénible ou canne blanche, donc sans fauteuil roulant, le dossier est étudié en commission.

Cas de figures	Suites à donner au dossier
Carte d'invalidité 80% minimum + station debout pénible + tierce personne	Accès Favorable + accompagnateur gratuit
Carte d'invalidité 80% minimum + cécité (étoile verte)	Accès Favorable + accompagnateur gratuit
Carte d'invalidité 80% + macaron de stationnement (GIC)	Accès favorable pour toute personne en fauteuil roulant, étude précise du dossier par la commission pour tous les autres types d'appareillage
Carte d'invalidité 80% minimum + station debout pénible	Accès favorable pour toute personne en fauteuil roulant, étude précise du dossier par la commission pour tous les autres types d'appareillage
Carte d'invalidité 80% minimum (uniquement)	Étude précise du dossier par la commission
Carte d'invalidité 80% minimum + tierce personne	Étude précise du dossier par la commission
Carte d'invalidité 80% minimum + canne blanche	Étude précise du dossier par la commission

6.4.6.6 Le matériel roulant

Les véhicules PMR sont des minibus spécialement aménagés pour accueillir des fauteuils roulants : rampes d'accès, points d'ancrage à bord (hormis un véhicule).

Les véhicules mis à disposition sont au nombre de 8 (en propre). Sur ces 8 véhicules, 1 à 2 véhicules restent en réserve selon les moments de la journée. Ils ont une capacité de 5 fauteuils et 2 places assises ou 4 fauteuils et 3 places assises.

Sous-traitance

Transdev Besançon Mobilités fait appel à des sous-traitants pour assurer une partie des courses réservées :

- Les Transports Siron qui possèdent 2 véhicules équipés (5 fauteuils et 2 places assises) et 1 minibus (9 places assises). Ils ont un contrat de sous-traitance avec les Taxis La Licorne qui possède un véhicule équipé (1 fauteuil et 3 places assises).
- Les Taxis Quingeois qui possèdent 1 véhicule équipé (3 fauteuils et 2 places assises)

Pour une bonne gestion du service, des réunions transporteurs sont organisées. Celles-ci peuvent porter sur différents sujets : mise en place de nouvelle procédure, mise à jour des contrats, rappel des bonnes pratiques, échanges sur le fonctionnement quotidien du service, etc.

6.4.6.7 Une demande croissante

- Pour l'année 2017, il y a eu 61 demandes d'accès : 45 ont été acceptées et 16 refusées par la commission Ginko Access. En 2016, on notait 57 demandes d'accès dont 41 acceptées et 16 refusées. L'année 2017 enregistre un nombre d'inscriptions en hausse par rapport à 2016.
- Au 31 décembre 2017, le service Ginko Access comptait 966 clients inscrits (dont certains sont membres d'une des 40 associations qui font appel directement au service pour transporter leurs membres)
 - 78 % des clients sont bisontins
 - 15 % des clients sont non bisontins (1^{ère} couronne)
 - 7 % des clients sont non bisontins (2^{nde} couronne)

Communes de la 1^{ère} couronne : Avanne-Aveney, Beure, Chalezeule, Châtillon-le-Duc, École-Valentin, Franois, Miserey-Salines, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Novillars, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Roche-Lez-Beaupré, Saône, Serre-les-Sapins, Thise.

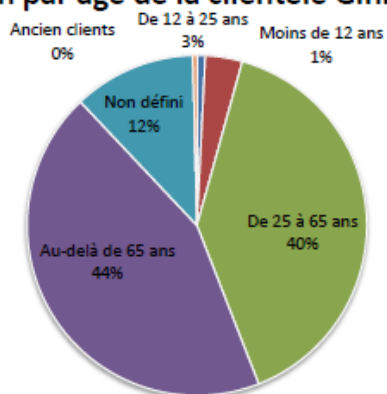
Communes de la 2^{nde} couronne : Boussières, Braillans, Busy, Chalèze, Chemaudin, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Gennes, Grandfontaine, Larnod, La Vèze, Les Auxons, Mamirolle, Marchaux, Pelousey, Pugey, Rancenay, Osselle-Routelle, Thoraise, Torpes, et Vorges-les-Pins.

On observe sur le graphique ci-dessus l'évolution du service depuis sa création. Suite à l'extension du service à 18 communes du Grand Besançon en novembre 2003 puis à toutes les communes du Grand Besançon au 1^{er} juillet 2007, la part des clients non-bisontins a augmenté et s'est stabilisée autour des 22% / 23% depuis maintenant six ans. Ces clients non-bisontins sont plus éloignés les uns des autres que les bisontins : les temps de parcours des courses se retrouvent allongés et les groupages se font plus difficiles.

La progression du nombre de clients inscrits entre 2016 et 2017 est de 4,6 %. Parallèlement, le nombre de clients utilisateurs augmente, passant de 239 en 2016 à 342 en 2017.

6.4.6.8 Typologie des clients par tranche d'âge

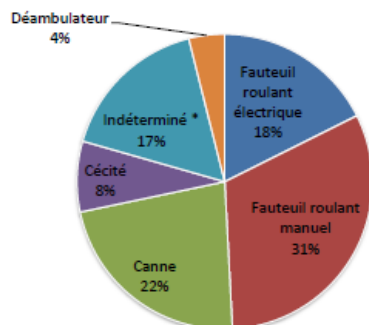
Répartition par âge de la clientèle Ginko Access



44% des clients Ginko Access ont à ce jour plus de 65 ans. Les clients ayant entre 25 et 65 ans représentent 40% des clients : Seulement 4% des clients sont âgés de moins de 25 ans. Il faut préciser que les transports scolaires sont actuellement effectués par le Conseil Général d'où une part faible de jeunes clients.

6.4.6.9 Typologie des clients par type de handicap

Répartition par type de handicap



* ce terme signifie ici que les clients se déplacent avec difficulté sans matériel spécifique attitré.

6.4.6.10 Nombre de voyages effectués

	Voyages	Kilomètres	Ratio
2011	36 446	338 841	9,30
2012	34 403	351 804	10,23
2013	34 540	340 823	9,87
2014	34 342	331 058	9,64
2015	33 926	330 533	9,74
2016	33 451	331 898	9,92
2017	34 283	348 256	10,16

On dénombre 832 voyages en plus entre 2016 et 2017.

En lien avec l'augmentation du nombre de voyages entre 2016 et 2017, le nombre de kilomètres effectués augmente entre ces deux années. En 2017, la distance moyenne d'un voyage est de 10,16 km alors qu'en 2016, celle-ci était de 9,92 km soit une augmentation de 2,4%. On peut donc penser que le temps de parcours moyen d'un voyage a augmenté depuis 2016, comme c'était déjà le cas entre 2015 et 2016.

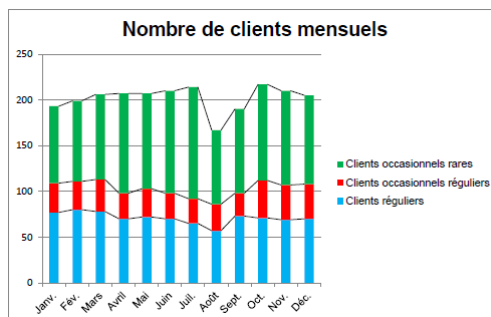
En 2017, la majorité des voyages est réalisée par les clients réguliers. C'est au mois de juillet, août, avril et décembre que l'on compte le moins de voyages.

6.4.6.11 Nombre de clients différents transportés

On compte en moyenne 202 clients différents par mois sur l'année 2017 soit 2 de plus que sur l'année 2016. Sur l'année 2017, seulement 342 clients ont utilisés le service Ginko Access soit 33,5% du total des clients inscrits au service.

On distingue 3 catégories de clients :

- Les clients réguliers sont ceux qui utilisent le service pour se rendre au travail ou en accueil de jour. Certains de ces clients peuvent réaliser un nombre importants de voyages comme certains peuvent réaliser un petit nombre de voyages mais de façon régulière.
- Les clients occasionnels réguliers utilisent le service, fréquemment, plus de 10 fois par mois pour des déplacements autre que le travail et l'accueil de jour. Ils se déplacent pour des visites, des loisirs, des achats, etc.
- Les clients occasionnels rares utilisent le service Ginko Access pour les mêmes besoins de déplacements que les clients occasionnels réguliers mais avec une fréquence plus faible, inférieure à 10 voyages par mois.



Au regard du graphique ci-dessus, le nombre de clients réguliers mensuels varie peu tout au long de l'année 2017, on note une faible baisse lors du mois d'août et un léger regain sur la période de septembre à novembre. On observe sensiblement la même variation mensuelle de clients occasionnels réguliers. En revanche, les variations mensuelles du nombre de clients occasionnels rares sont davantage marquées. On observe une baisse importante de ces clients sur la période estivale de juillet à août.

6.4.6.12 Bilan financier et qualitatif

Bilan financier

En raison du changement de Délégation de Service publique, certains chiffres nous sont inconnus.

Chiffre clés d'exploitation	
Heures totales de conduite	18 997
Kilomètres totaux	348 256 km
	Dont 46% réalisés en sous-traitance

Recettes du service HT* 34 085 €

**Les recettes sont calculées sur le postulat que les clients réguliers possèdent tous un abonnement Or (Pass +62) ou Pass Liberté, que les clients occasionnels effectuant plus de 20 voyages par mois possèdent un abonnement Or (Pass +62) ou Pass Liberté et que les clients effectuant moins de 20 voyages par mois achètent des cartes de 10 voyages.*

Le coût de fonctionnement du service pour l'année 2017 n'a pas été transmis (en cours de changement de délégataire)

Pour mémoire en 2016 il était de 786 176 €.

Bilan qualitatif

Réclamations

L'année 2017 comptabilise 38 réclamations de la part des clients du service Ginko Access (contre 27 en 2016, 40 en 2015, 22 en 2014, 32 en 2013 et 36 en 2012) :

Attentes des clients

Les principales attentes des clients qui nous sont remontées proviennent des réclamations et des retours clients qui se sont exprimés auprès des conducteurs du service et de la CIA (Commission Intercommunale pour l'Accessibilité) :

- Plus de disponibilité de réservation (lié au problème de saturation global du service Ginko Access et le placement en liste d'attente)
- Plus de disponibilité pour les tranches horaires de réservation (le midi notamment) et plus de moyens au niveau des véhicules
- Étendre la plage horaire du service au-delà de 21h00 en semaine et 23h00 les vendredis et samedis, car pour les sorties tardives (spectacle, concert...) il n'y a pas de retour possible
- Davantage d'aide en dehors du véhicule (être accompagné)
- Un numéro de téléphone gratuit pour les réservations

6.4.6.13 Conclusion

Le service Ginko Access continue de voir son nombre de clients augmenté malgré un ralentissement de cette augmentation depuis 2 ans.

D'autre part, entre 2016 et 2017, le nombre de clients inscrits a évolué de 4,6%. Le nombre de client utilisateurs en 2017 est de 342 contre 329 en 2016. .

La saturation du service laisse encore son empreinte en 2017. Malgré une augmentation du nombre de clients utilisateurs qui montre une optimisation performante du service. Le nombre de voyages augmentent, les kilomètres aussi et les demandes sur liste d'attente continuent de croître.

6.4.6.14 Objectifs en 2018

Les objectifs qui découlent de ce rapport annuel 2017 sont les suivant :

- Continuer de suivre plus en détail le problème de saturation que rencontre le service Ginko Access
- comptabiliser les annulations, les annulations tardives et les absences par typologie de clients
- analyser plus en détail les trajets réalisés (commune d'habitation, types de trajets effectués,...) en fonction de la typologie des clients (réguliers, occasionnels et rares)
- mettre en place des solutions pour le réduire en s'appuyant sur les résultats de l'audit et la réponse à l'appel d'offre de Keolis.
- Travailler sur la formation des conducteurs et la sensibilisation aux handicaps sur le réseau Ginko
- Informer de la mise en accessibilité des arrêts et des matériels roulants des lignes de tram et bus Ginko
- Continuer le travail pour l'accessibilité des supports d'information généraux sur le réseau Ginko

6.4.6.15 La recherche de solutions : mise en œuvre d'un Audit

La CAGB a lancé un audit juridique et fonctionnel /technique sur la partie de sa DSP de Transport Public nommé Ginko-Access, dévolue au transport des personnes en situation de handicap assorti de préconisations destinées à mettre le service en cohérence avec les obligations de la loi d'une part et à le performer d'autre part afin qu'il soit en mesure, à budget constant, d'accroître sa réponse à la demande et de tendre à la couvrir .

L'analyse et les propositions avaient pour but de permettre au service Ginko Access de mieux répondre, immédiatement puis à horizon 2020, à la demande : plus de réponses à la demande et meilleur équilibre entre l'ensemble des types de prises en charges.

L'audit s'est déroulé d'octobre à décembre 2016. Pour répondre aux besoins de l'audit, de nombreux éléments ont été transmis au cabinet en charge de celui-ci :

Le cabinet a également observé le fonctionnement du service en interne : plusieurs missions réalisées en propre et sous-traitées ont été suivies par un membre de ce cabinet.

Le résultat de l'audit a été présenté aux membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

En 2018 les propositions issues de l'audit GINKO Access et celles issues de la Direction Transport en lien avec l'appel d'offre de Keolis seront examinées par ces mêmes associations dans le cadre de groupes de travail. Le but est d'établir un nouveau règlement de fonctionnement du service Ginko Access destiné à le performer et faisant l'unanimité.

7. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC-ERP

Bilan effectué par le Département Architecture et Bâtiments

7.1 LES ACTIONS SPECIFIQUES CONDUITES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DES AD'AP DES BATIMENTS DE LA VILLE DE BESANÇON - RAPPEL

7.1.1 Diagnostics

Une visite de chaque site a été effectuée en présence des services gestionnaires des équipements dans l'objectif de prendre en compte « la notion d'usage » dans les travaux à engager pour l'accessibilité.

De plus, la programmation de ces travaux a été ajustée pour intégrer toutes les autres interventions prévues (travaux d'entretien, grosses réparations).

Cette approche a permis d'optimiser l'ensemble des travaux à réaliser sur la période considérée (coût, délai).

Une fiche a été établie à l'issue de chacune des visites pour « ancrer le projet » sur la base du diagnostic ajusté et suivre sa réalisation (délai, coût).

7.1.2 Gestion et suivi des autorisations d'urbanisme liées à l'Ad'Ap des bâtiments de la Ville de Besançon

- Pour le permis de construire : L'Assistance d'un Bureau de Contrôle a été requise
- Pour la déclaration de travaux (signature des documents) : la Ville est restée le maître d'œuvre.

La Ville a soumis à l'avis des Membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité et l'avis de la Direction des Territoires, la proposition d'établir un dossier simplifié avec micro-plans et focus sur le secteur à traiter pour les dossiers d'Autorisation de travaux ne modifiant pas l'agencement interne du bâtiment et ne modifiant en conséquence pas les données relatives à la Sécurité Incendie dans celui-ci. Cette proposition a été acceptée en 2016.

7.1.3 Conduite des travaux

Certaines interventions seront effectuées en régie et des dispositions ont été prises afin de les quantifier (matériel et main d'œuvre). Ces travaux ont ainsi pu être valorisés dans l'Ad'Ap.

Les travaux indiqués sont ceux effectués en 2017 afin de rendre compte en lien avec les autres travaux effectués dans le cadre de la mise en accessibilité et en cohérence de la chaîne de déplacement des travaux effectués à l'issue de l'année 2 de l'Ad'Ap

7.1.4 Bilan travaux conduits en 2017 par la Ville de Besançon sur les bâtiments communaux – année 2/9 de l'Ad'Ap

MISE EN PEINTURE PLINTHES ET CONTRE MARCHE D'ESCALIER	ECOLE BROSSOLETTE ACCESSIBILITE ESCALIER
GS BROSSOLETTE- TRAVAUX ELEC POUR ADAP	MAT PAUL BERT ACCESSIBILITE LUMINAIRES
GS BROSSOLETTE - TRAVAUX D'ELECTRICITE POUR ADAP	ECOLE BROSSOLETTE ELECTRICITE
F&P BANDES PODOTACTILES + BANDE AGRIPPANTE NEZ DE MARCHE	ECOLE BROSSOLETTE - NEZ DE MARCHE
MISE EN CONFIMÉ DES MAIN COURANTES DES CAGES D'ESCALIER	GS BROSSOLETTE - MAIN COURANTES
BT BORNE GUIDAGE ACCESSIBILITE PALAIS DES SPORTS	PALAIS DES SPORTS ACCESSIBILITE BORNE GU
ACCESSIBILITE PALAIS DES SPORTS - LOT MAÇONNERIE	PALAIS DES SPORTS ACCESSIBILITE MACONNER
ACCESSIBILITE/ PALAIS DES SPORTS	PALAIS DES SPORTS - OUVERTURE MUR
ACCESSIBILITE THEATRE MUSICAL	THEATRE MUSICAL ACCESSIBILITE -NEZ MARCH
BT ELEC ACCESSIBILITE THEATRE MUSICAL	THEATRE MUSICAL - ELEC
ADAP CRECHE ST FERJEUX - REMPLACEMENT MENUISERIE EXTÉRIEUR	EAJE SAINT FERJEUX MENUISERIES EXT
ADAP CRECHE ST FERJEUX - REMPLACEMENT MENUISERIE INTÉRIEUR	EAJE SAINT FERJEUX - MENUISEIRES INTE
ADAP EAJE BERSOT - REMPLACEMENT MENUISERIE INTÉRIEUR	CRECHE BERSOT - MENUISERIES INTER
ADAP EAJE BERSOT - MODIFICATION ESCALIER EXTÉRIEUR	CRECHE BERSOT - ESCALIER EXTERIEUR
KURSAAL ASCENSEUR - ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE	KURSAAL ASCENSEUR AMO
KURSAAL ASCENSEUR - OUVERTURES DES PORTES PALIÈRES	KURSAAL - OUVERTURE PORTES PALIERES
KURSAAL ADAP - DÉMOLITIONS TOILETTES SALLE PROUDHON	KURSAAL - DEMOLITION TOILETTES
KURSAAL ADAP - CARRELAGE FAIENCE TOILETTES SALLE PROUDHON	KURSAAL TOILETTES CARRELAGE
KURSAAL ADAP - CLOISONS MENUISERIE TOILETTES SALLE PROUDHON	KURSAAL TOILETTES CLOISONS
KURSAAL ADAP - PLOMBERIE TOILETTES SALLE PROUDHON	KURSAAL TOILETTES PLOMBERIE
KURSAAL ADAP - PEINTURE TOILETTES SALLE PROUDHON	KURSAAL TOILETTES PEINTURE
KURSAAL ASCENSEUR - REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR	KURSAAL - ASCENSEUR
KURSAAL ASCENSEUR - REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR	KURSAAL - ASCENSEUR
KURSAAL PARVI ET RAMPE FAÇADE SALLE PROUDHON	KURSAAL PARVI + RAMPE ACCESSIBILITE
KURSAAL - ADAP SANITAIRES PROUDHON	KURSAAL - TRX ELEC AD AP
PETTI KURSAAL : TRAVAUX COMPLÉMENTAIRE ADAP ELECTRICITÉ	KURSAAL - AD'AP ELECTRICITE
GRAND KURSAAL - TRAVAUX ADAP	KURSAAL-TRAVAUX ADAP
AD AP MQ VELOTTE/ SERRURERIE	MQ VELOTTE - SERRURERIE
AD AP MQ VELOTTE/ PEINTURE	MQ VELOTTE - CONTRE MARCHE

AD AP MQ VELOTTE/ CAFRACO	MQ VELOTTE - NEZ DE MARCHE ESCALIER
AD AP MQ VELOTTE/ FRATELLI	MQ VELOTTE - BANDE DE GUIDAGE
AD AP MQ VELOTTE/ F2G	MQ VELOTTE - SIEGES DANS DOUCHES
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ	MQ VELOTTE - MAIN COURANTE
TRAVAUX ADAP.	ESPACE DE BEAUVOIR - MAIN COURANTES
TRAVAUX ADAP.	ESPACE DE BEAUVOIR - BANDES VISUELLES
TRAVAUX ADAP.	ESPACE DE BEAUVOIR - ESCALIERS PVC BOIS
TRAVAUX ADAP.	PRIMAIRE CURIE- GRILLE EP
TRAVAUX ADAP.	PRIMAIRE CURIE - NEZ DE MARCHE
TRAVAUX ADAP.	PRIMAIRE CURIE - SAS ENTREE
TRAVAUX ADAP.	PRIMAIRE CURIE - MAIN COURANTE
TRAVAUX ADAP.	PRIMAIRE CURIE - PORTILLON
TRAVAUX ADAP.	PRIMAIRE CURIE - SIGNALÉTIQUE
TRAVAUX ADAP.	GS CURIE - ESCALIERS INTERIEURS
TRAVAUX ADAP.	GS CURIE - ESCALIERS INTERIEURS
GS P&M CURIE - TRAVAUX ELECTRICITE POUR ADAP	GS CURIE-ADAP-ÉCLAIRAGES ET AJOUT FLASH
GS P&M CURIE - TRAVAUX ELECTRICITE POUR ADAP	GS CURIE - AD'AP TRX ELEC
TRAVAUX POSE DE PASTILLES ALLERTE VIGILANCE	GS GRANVELLE - POSE PASTILLES ALERTE VIG
RÉSEAUX ASSAINISSEMENT 12 RUE PERGAUD	BAT 12 RUE PERGAUD - ACCESSIBILITE
TRAVAUX MISE EN CONFORMITE AD'AP	GS GRANVELLE ACCESSIBILITE CLOUS PODOTAC
ACCESSIBILITE MQ DE LA GRETTE	MQ LA GRETTE - REGARD EP
ACCESSIBILITE MQ DE LA GRETTE	MQ LA GRETTE SANITAIRES
FOURNITURE ET POSE DE BANDES D'APPEL À LA VIGILANCE.	CIMETIERE ST CLAUDE - BANDE VIGILENCE
ECOLE PRES DE VAUX - TRAVAUX ECLAIRAGE EXTEIEUR POUR ADAP	MAT PRES DE VAUX ECLAIRAGE EXT
GS VELOTTE - TRAVAUX D'ELECTRICITE POUR ADAP	GS VELOTTE - TRX ELEC AD AP
ACCESSIBILITÉ/ BUTTE 2 / CAFRACO	ECOLE DE LA BUTTE 2 -NEZ DE MARCHE
CTM CSU ELEVATEUR PMR - MAÇONNERIE	CTM - ELEVATEUR PMR
RÉALISATION DE 2 RAMPES D'ACCÈS.	MQ SAINT CLAUDE - RAMPE D'ACCES
TRAVAUX ADAP.	MQ SAINT CLAUDE - ESCALIERS
TRAVAUX ADAP.	MQ SAINT CLAUDE - RAMPE INTERIEURE
TRAVAUX ADAP.	MQ SAINT CLAUDE- MAIN COURANTES
AD AP ÉCOLE BREGILLE/TRAVAUX ÉLECTRICITÉ/BÂTIMENT PRIMAIRE ET RESTAURANT.	ECOLE BREGILLE PLATEAU-ADAP
ADAP ECOLE DE BREGILLE PLATEAU MACONNERIE	ECOLE BREGILLE BANDE GUIDAGE
ADAP ECOLE DE BREGILLE PLATEAU PEINTURE	ECOLE BREGILLE PEINTURE MAIN COURANTE
ADAP ECOLE DE BREGILLE PLATEAU SERRURERIE PORTAIL	ECOLE BREGILLE - SERRURERIE PORTAIL
TRAVAUX ACCESSIBILITÉ / MAÇONNERIE	CIMETIERE SAINT FERJEUX - MACONNERIE
GS J. FERRY NOUVEAU BATIMENT - ADAP REVT SOL	GS FERRY - REVETEMENT SOL
GS J. FERRY NOUVEAU BATIMENT - ADAP PEINTURE	GS FERRY - PEINTURE
GS J. FERRY NOUVEAU BATIMENT - ADAP EXTINCTEURS	GS FERRY - EXTINCTEURS
BT ELEC ACCESSIBILITE GS JULES FERRY	GS FERRY - ALARME INCENDIE

BT ELEC ACCESSIBILITE GS JULES FERRY	GS FERRY - ALARME INCENDIE
BT ELEC ACCESSIBILITE GS JULES FERRY	ELEC ACCESSIBILITE GS JULES FERRY
BT ELEC ACCESSIBILITE CRECHE BERSOT	EAGE BERSOT - ELECTRICITE
BT ELEC ACCESSIBILITE CRECHE BERSOT	CRECHE BERSOT ACCESSIBILITE
GYMNASSE JEAN ZAY : TRAVAUX ACCESSIBILITE	GYM JEAN ZAY - ELECTRICITE
ECOLE FERTET ADAP	GS FERTET - BANDES PODOTACTILES
ECOLE FERTET ADAP	GS FERTET - AD'AP BANDES PODOTACTILES
BT ELEC ACCESSIBILITE GYMNASSE MONTBOUCONS	GYM MONTBOUCONS - ELECTRICITE
MISE EN PEINTURE DES PORTES ENTREE DU 12 A ET 12 B	HARMONIE CHAPRAIS - PEINTURE PORTES

Montant des travaux conduits en 2017 : 470 300€ - opérations sur PPI comprises

7.1.5 Les Installations Ouvertes au Public (IOP) – Bilan Espaces Verts et Sportifs et Forestiers de la Ville de Besançon

Intitulé	Noms des partenaires associés	lieux
Amélioration ponctuelle du revêtement de l'allée	Groupe d'experts d'usage	Jardins de sens
Aménagement d'une place de stationnement de proximité adaptée PMR	En lien avec la voirie	Square Abbé Manche Square Copin Square Sarraill
Accessibilité PMR du site	Association des Jardins Familiaux	Jardins Familiaux de Clairs Soleils
Accessibilité PMR au site		Square Debussy Parc des Chaprais
Mise en conformité de l'allée principale		Jardins du Casino
Amélioration de l'accessibilité		Accès deux abris couverts des grandes baraques+toilettes

7.1.6 Bilan travaux conduits en 2017 par le CCAS de la Ville de Besançon année 2/3 de l'Ad'Ap

(Réf : CCAS- Rapport d'activités 2017)

http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/9074/2017_bilan_ccas.pdf

En 2017, deux axes ont été privilégiés : l'amélioration du cadre de vie des usagers et les facilités de circulation, notamment pour les personnes malvoyantes ou souffrant de troubles cognitifs. Tous les sanitaires ont été mis aux normes dans les résidences autonomie Lilas, Hortensias, Marulaz et Huot, ainsi que dans les locaux du SAAS à Battant (service d'accueil et d'accompagnement social).

Des bandes podotactiles et de contrastes visuels ont été installées dans les escaliers de quatre résidences autonomie : le Marulaz (centre-ville), les Lilas (Palente), les Hortensias (Planoise) et les Cèdres (Montrapon). L'investissement a été plus important à la résidence Marulaz et aux Hortensias où il a fallu modifier les garde-corps et les mains-courantes des trois escaliers d'accès et de circulation. Coût total de l'Ad'Ap 2017 : 63 600 €.

Montant des travaux conduits en 2017 : 63 600€

7.2 LES TRAVAUX REALISES OU COMMENCES EN 2017 PAR LES COMMUNES DE LA CAGB

Seules les communes qui ont communiqué sur les travaux effectués sur leur territoire en 2017 sont citées dans le présent bilan.

Ces travaux conduits en 2017 démontrent tout l'intérêt porté par les communes du Grand Besançon pour la mise aux normes de leur patrimoine.

Liste des travaux conduits par les communes en 2017 :

CHAMPAGNEY



- **Mairie** : Mise en accessibilité

GENNES	• Entrée école maternelle ✓ Mise en accessibilité • Salle polyvalente ✓ Marquage porte vitrée • Eglise ✓ Création d'une rampe d'accès
PELOUSEY 	• Extension Mairie (bâtiment totalement accessible) – inauguration avril 2017 • Ecole ✓ Installation d'une barrière L'ensemble des travaux a amélioré l'accessibilité mais aussi la sécurité, les conditions de travail ainsi que les qualités énergétiques du bâtiment.
PIREY 	• Tous bâtiments communaux ✓ Mise en place d'une signalétique adéquate à l'intérieur et l'extérieur. ✓ Réalisation de parkings handicapés
POUILLEY LES VIGNES	• Vestiaires du foot ✓ Réalisation de 2 rampes à l'entrée des vestiaires • Perception ✓ Pose de points d'éclairage supplémentaire ✓ Remplacement d'une grille avec trous adaptés • Salle des Sports ✓ Pose d'une signalisation contrastée sur le vitrage • Mairie ✓ Pose d'une grille avec des trous adaptés ✓ Pose d'une signalisation contrastée sur le vitrage ✓ Installation d'une barre de tirage horizontale dans les sanitaires handicapés
ROCHE LEZ BEAUPRE	• Mairie ✓ Rampe d'accès à la Mairie • Maison pour tous, salle d'Abbans, salle Intercom ✓ Système de fermeture dans les toilettes handicapées pour accès fauteuils roulants

SERRE LES SAPINS



Intitulé de l'action	Nom des autres directions ou partenaires associés	Lieu	Type de handicap concerné
Poser une signalisation adaptée	SIVOM FRANOIS SERRE pour le CCSL, la crèche et le dojo	Groupe scolaire Mairie Crèche Dojo Centre Culturel Sportif et de Loisirs (CCSL)	Personne à Mobilité Réduite (PMR)
Poser une signalisation d'orientation	SIVOM FRANOIS SERRE pour le CCSL, la crèche et le dojo	Groupe scolaire Mairie Eglise CCSL	PMR
Modifier la hauteur de certains équipements	SIVOM FRANOIS SERRE pour le CCSL, la crèche et le dojo	Groupe scolaire Mairie Centre médico-social (CMS) CCSL Crèche Dojo	PMR
Pose de rappel tactile et de revêtement contrasté	SIVOM FRANOIS SERRE pour le CCSL, la crèche et le dojo	Groupe scolaire Salle de convivialité CCSL	Malvoyants
Poser un bloc porte et un contraste visuel	SIVOM FRANOIS SERRE pour le CCSL, la crèche et le dojo	CCSL	PMR
Installer une barre de tirage	SIVOM FRANOIS SERRE pour le CCSL, la crèche et le dojo	CCSL Crèche	PMR
Créer une place de stationnement aux normes	SIVOM FRANOIS SERRE pour le CCSL, la crèche et le dojo	Groupe scolaire Eglise Crokinoux CMS CCSL Crèche Dojo	PMR
Remplacer la poignée de porte		Eglise	PMR

TORPES

Intitulé de l'action	Lieu	Type de handicap concerné
Accessibilité mairie Accessibilité église Accessibilité école Accessibilité salle polyvalente (intérieur) l'extérieur sera traité en 2018	- Place du village - Bâtiment mairie - Eglise et proximité - Bâtiment scolaire - Salle polyvalente	PMR, mal-entendants mal-voyants PMR mal-voyants PMR

Les études lancées

BOUSSIÈRE	Projet de réhabilitation et extension d'un bâtiment ancien mitoyen de l'église en vue d'y implanter la Mairie et des logements.
ÉCOLE VALENTIN	Extension du périscolaire
GENEUILLE 	Lancement de l'étude de mise en accessibilité de la salle des fêtes (salle de la libération), située 25 route des papetiers.
NOVILLARS	Travaux réhabilitation salle polyvalente suite à sinistre
POUILLEY LES VIGNES	Aménagement d'une médiathèque dans le bâtiment Mairie (En attente validation DRAC en 2017)
ROCHE LES BEAUPRE	Réhabilitation du presbytère et extension du périscolaire.
ROSET FLUANS	Réhabilitation Mairie et à l'extérieur d'une placette et d'une aire de jeux

7.3 DE NOUVEAUX BATIMENTS STRUCTURANTS ACCESSIBLES LIVRES EN 2017 QUELQUES EXEMPLES

7.3.1 Inauguration de la Maison de Services au Public



Désigné comme pilote de la Maison de Services au Public par la Ville de Besançon, le CCAS a programmé l'ouverture de la MSAP en janvier 2018. Les travaux d'aménagement réalisés au cours de l'année 2017 ont permis de réunir dans un même lieu un ensemble de partenaires sociaux et de services de proximité dédiés aux usagers.

Facilitant l'accès à un ensemble d'acteurs et de dispositifs essentiels regroupés en un même lieu, elle favorise l'autonomie dans chaque parcours de vie et fait émerger de nouvelles réponses aux besoins des usagers.

7.3.2 Inauguration de la Maison de l'Homme, des Sciences et de l'Environnement (MSHE)



Unité de service et de recherche du CNRS et de l'UFC, la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement de Franche-Comté a été inaugurée le 27 février dernier 2017, sur le site de l'ancien Arsenal à Besançon, avec le pavillon Bichat réhabilité d'un côté, et la salle de conférence flambant neuve (150 places) de l'autre. Sur ses 2 000 m², la MSHE Ledoux offre désormais aux chercheurs des quelques 16 laboratoires régionaux en collectif et des locaux mutualisés spécialement équipés. Y seront proposés manifestations scientifiques, séminaires, tables rondes, et un cycle de conférences mensuelles à destination du grand public.

Elle fédère, une plate-forme administrative, une plate-forme technologique, une halle d'exposition, et des salles de conférence, de réunion et de travail.

7.4 L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CAGB AYANT SOLLICITE UNE AUTORISATION D'URBANISME EN 2017

Le bilan sur l'année 2017 porte sur l'ensemble des dossiers traités entrant dans le champ d'application de la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées des :

- Etablissements recevant du public,
- Visites avant ouverture au public

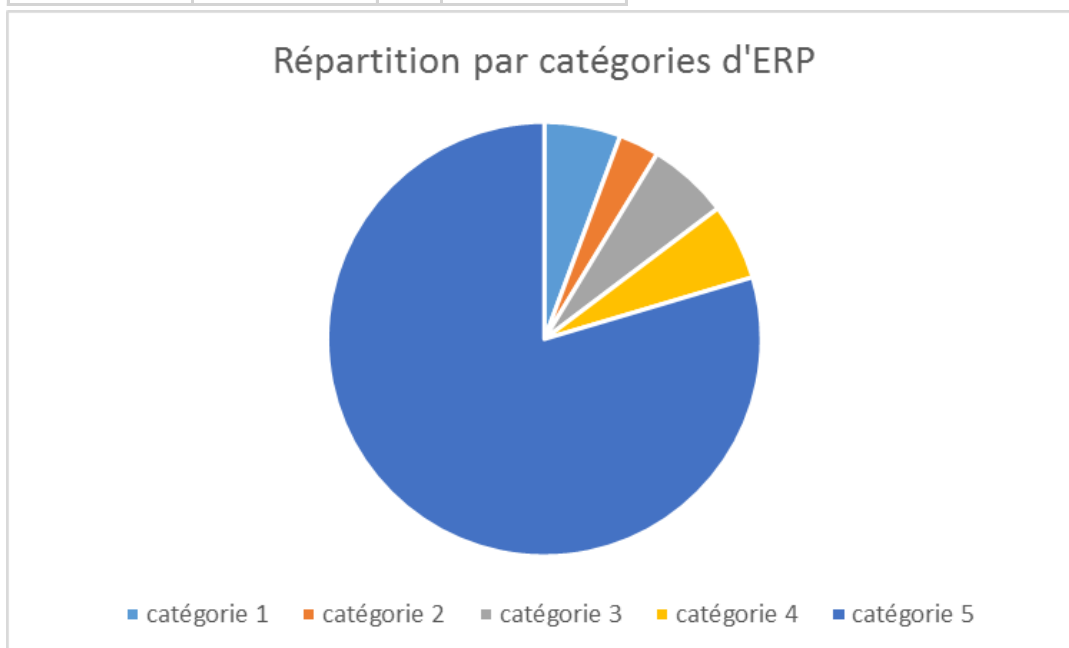
La loi du 11 février 2005 a prévu la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

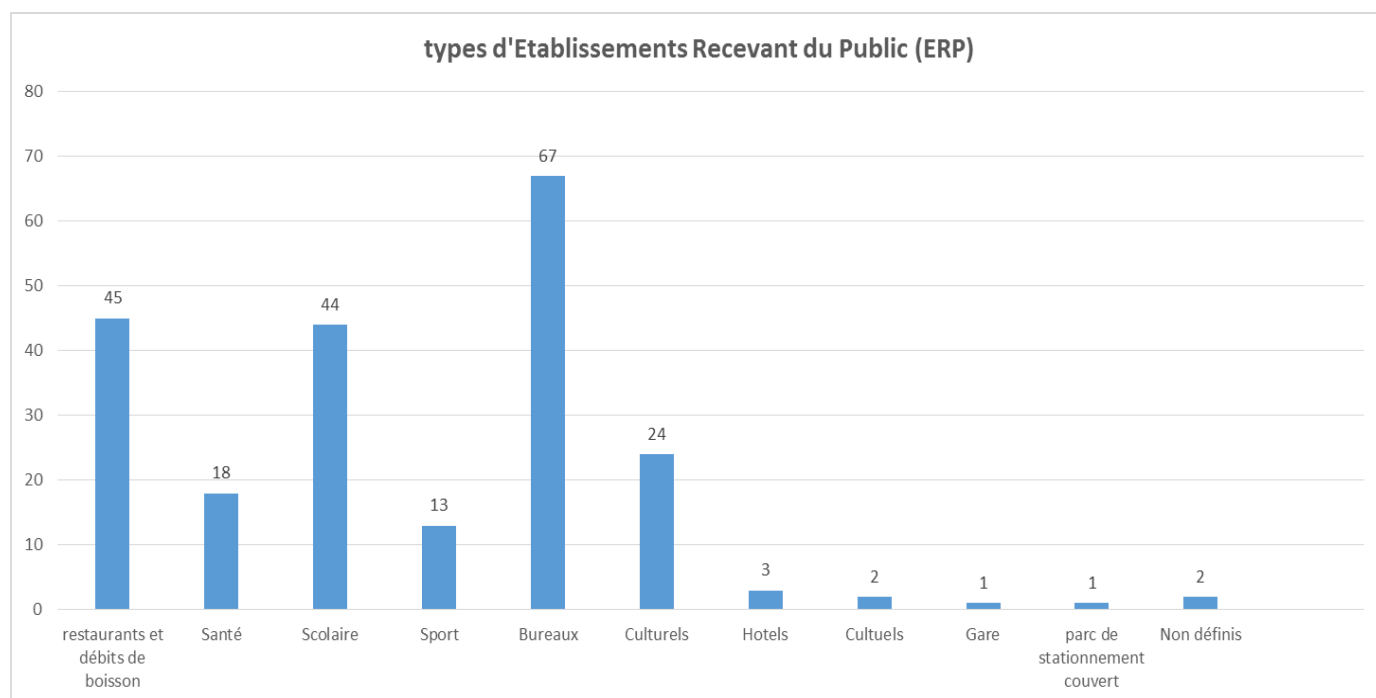
A compter du 1^{er} janvier 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement initié, sont mis à disposition des propriétaires/gestionnaires les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Si la date limite de dépôt était le 26 septembre 2015, il est encore possible de déposer un Ad'AP malgré ce délai dépassé : il faut pour cela justifier et expliquer son retard.

7.4.1 Répartition des dossiers par catégorie d'ERP

catégorie 1	17	soit	6%
catégorie 2	9	soit	3%
catégorie 3	18	soit	6%
catégorie 4	17	soit	6%
catégorie 5	238	soit	78%
Non définie	5	soit	2%
Total	304		





7.4.2 Dérogations accordées

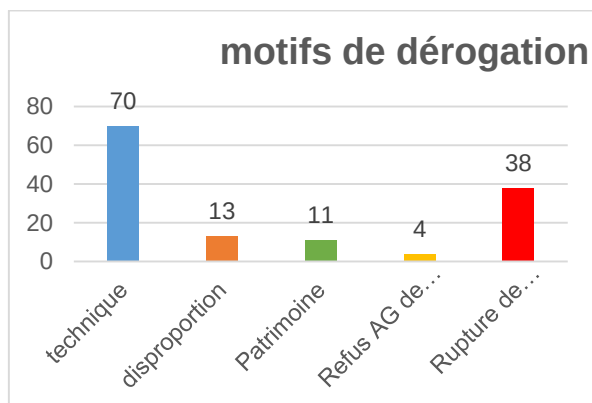
Rappel :

Articles L111-7-3 et Article R111-19-10 du Code de la Construction et de l'habitation :

Le représentant de l'Etat dans le département peut accorder des dérogations aux règles d'accessibilité. Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées aux établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant après démonstration de l'impossibilité technique de procéder à la mise en accessibilité ou en raison de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural ou lorsqu'il y a disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité, d'une part, et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement, d'autre part. Des dérogations peuvent exceptionnellement être accordées pour l'ouverture d'un établissement recevant du public dans un immeuble collectif à usage principal d'habitation existant lorsque les copropriétaires refusent, par délibération motivée, les travaux de mise en accessibilité dans les conditions prévues à l'article 24 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

dérogations accordées

année	nombre de dérogations	nombre de dossiers	%
2017	98	304	32%
2016	112	332	34%
2015	145	349	42%
2014	39	202	19%
2013	25	167	15%



En résumé en 2017 sur 304 dossiers instruits :

- ✓ 136 dérogations demandées,
- ✓ 98 dérogations accordées.

Date com	Nom Etablissement
1	Cordonnerie de la Madeleine
1	CS37 Coffee Shop déposé incomplet
1	Salon de coiffure 16th Avenue
1	citadelle de Besançon - Batiment des Officiers - Naturalium
1	Restaurant "Petit Pierre"
1	Le Coucou
1	Cabinet d'orthoptie Credeville
1	Au Moules Frites
1	Maison de Quartier Velotte
1	Temple Protestant cadre 6-2 complété à tort
1	Ecole Maternelle Paul Bert 1 cadre 6-2 complété à tort
2	Bietry Musique
2	3 Cabinets de psychologues et bureau infirmier
2	SCI IHB Russel
2	Ecole de Velotte
3	Tabac Presse Le Capitole - GBH
3	Kloppenstock - dossier Nexity
3	Quattro
3	Auto-école du Centre
3	Cabinet infirmier Thibaud
3	Autre Regard - Nexity
3	café de l'Hermitage
3	Optique Lissac
3	SCP Hennemann-Rosselot
3	Lycée Ledoux
3	Cabinet de gynécologie Becker
4	Studio Plus MAT'SHOP
4	Académie de musique Tchaikovski
4	Cabinet médical Prudent
4	Literie Gauthier
4	Boutique Petite Fleur
4	Nexity - Agence d'assurances ASSURANCES Generali

9	SAS B&B HÔTELS
9	CAGB Le 52 Rue Battant ICC
9	SEDD
9	CROSS-FIT VESONTIO
9	Cabinet de Médecine générale
9	NOCIBE France DISTRIBUTION
9	Vêtements SPIRALE
9	SCI Des Ecoles
9	Cabinet de Psychologie
9	La Cave d'Hugo
9	BASTION BREGILLE
9	CAGB TEMS INNOVATION
9	Bureau Veritas Exploitation
9	Ecole de Conduite 25
9	LA TABLE DU BOULANGER
9	Tabac à la Havane
9	DECATHLON France SA
9	SEPHORA
9	Sarl Les laveries de Séquanie
9	Etude Maîtres BOICHARD- VIENNET - ADAM
9	SNCF Mobilité Gares et Connexions
9	Mairie de besançon - Restauration Hôtel de Ville
9	Mairie de Besançon - Palais des Sports
9	Mairie de Besançon - KURSAAL

4	Studio Plus MAT'SHOP
4	Académie de musique Tchaïkovski
4	Cabinet médical Prudent
4	Literie Gauthier
4	Boutique Petite Fleur
4	Nexity - Agence d'assurances Generali
5	Cabinet infirmier Figard
5	MAPA Mutuelle d'Assurance
5	UITSEM-MAGE
5	Liberty Gym
5	Hôtel Régina
5	La Pampa
5	Librairie l'Intranquille
5	Région Bourgogne Franche-Comté Bâtiment Castan
5	Région Bourgogne Franche-Comté Bâtiment Grammont
5	Crèche Bersot
6	421 Pizzeria
6	Bijouterie Mauboussin
6	restaurant Sarah
6	Café Bunjin
6	Les jeux de la Comté
6	Le Dragon d'Or
6	gymnase Jean Zay
6	Beauty Star SARL
6	Cabinet de Shiatsu Chalopin
7	Restaurant M. FRANCISCO FUTI
7	Restaurant AU PAYS
7	Orthophoniste
7	Restaurant Le Champagney
7	PIZZA "MAMA MIA"
7	Mairie de Besançon ISBA

10	Cabinet de psychologie Darcq
10	LA CITRONNADE
10	Lycée François Xavier
10	Cabinet paramédical et psychologie
10	Point Public de Planoise
11	E-Bar
11	Salon de coiffure Ti Tac Tifs
11	Bar PMU La Boule d'Or
11	Boulangerie Pâtisserie Bernardot
11	SELARL CHABOD ANGIOLOGIE MME CHABOD
11	Frip n'wood
11	cabinet sophrologie - Marie VALSECCHI
11	Psychologue Madame PUGIN Patricia
11	La petite Manufacture - Monsieur CHERRIER
12	SCM ETIENNE- Madame VAILLANT
12	CFA HILAIRE DE CHARDONNET
12	Chambre interdépartementale d'Agriculture
12	DIAMANTINE
12	Le QG - SARL Acouphène

Dérogations consenties mois de
1 à 12 soit de janvier à décembre 2017

8. LE LOGEMENT

A la suite de l'élargissement du périmètre communautaire le 1er janvier 2017, et conformément aux dispositions de l'article L. 302-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Grand Besançon a engagé la modification de son Programme Local de l'Habitat. Une procédure de consultation a été lancée le 13 août 2018. Les « personnes morales associées » (communes du Grand Besançon, bailleurs sociaux, Préfet...) disposent d'un délai de 2 mois pour émettre un avis sur le projet de modification.

- Programme Local de l'Habitat 2013 - 2019 : [version modifiée pour consultation des personnes morales associées](#)

Rappel : Dans le domaine de l'habitat, le Grand Besançon cherche à permettre un développement harmonieux et cohérent des communes, mais il s'efforce aussi d'offrir des logements de qualité, diversifiés et accessibles à l'ensemble des habitants.

8.1 HABITAT ET PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE (PRU)-RAPPEL

Les grands programmes engagés de rénovation urbaine, intègrent, pour la partie bâtie, toutes les règles applicables et notamment celles édictées par le Code de la Construction et de l'Habitation et auxquels se réfèrent les ERP et le logement.

Lorsqu'un quartier est touché, ce sont souvent de nouveaux pans entiers de la vie sociale qui deviennent accessibles au fur et à mesure de la livraison du projet, aux personnes souffrant d'un handicap : vie du quartier, culture, sports, loisirs, solidarité, emploi, logement, santé, éducation.

8.2 LA DEPOSE DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL ET LE PARTAGE DE L'INFORMATION

Les bailleurs sociaux du Doubs et leurs partenaires ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion de la demande de logement social.

Cette organisation est destinée à faciliter les démarches.

Ainsi, la demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par l'ensemble des organismes d'habitat social.

La demande peut être adressée, déposée, mise à jour ou renouvelée auprès du partenaire de son choix.

Grâce à ce fichier, tous les organismes auront connaissance de la démarche

[Téléchargez la plaquette explicative concernant la demande de logement social dans le Doubs](#) (fichier PDF)

OBJECTIF	SUPPORT DECISIONNEL	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2017	Partenariat	Documents de rendu / supports
"Favoriser la production de logements neufs adaptés aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Actions PLH 2.2 "Favoriser l'accèsion à la propriété" et 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Programme d'aide à l'accèsion à la propriété	26-juin-14	Programme d'aide destiné à des ménages primo-accédants et pour l'acquisition de logements labellisés par le Grand Besançon. Labellisation des logements conditionnée au respect des critères d'accessibilité de la loi du 11 février 2005	80 logements labellisés depuis la mise en place du dispositif	Communes de l'agglomération, ADIL du Doubs, constructeurs et promoteurs immobiliers	Evolution du programme par délibération du 17 juin 2015, 19 mai 2016 et 18 décembre 2017
	Action PLH 2.1 « Produire une offre de logements locatifs publics (PLAI, PLUS, PLS et communal) » Conditions de financement CAGB et Avenant 2017 des aides à la pierre	Programmation de droit commun 2017	2006 (délégation des aides à la pierre)	Programmation annuelle et soutien financier à la production neuve de logements locatifs publics (respect des critères d'accessibilité)	150 logements agréés en construction neuve dont 66 logements locatifs très sociaux et 4 logements communaux (PALULOS)	Communes de l'agglomération, Etat, bailleurs publics	Bilan programmation annuelle rapport d'information
	Délibérations du 13 décembre 2002, du 20 juin 2003, du 31 mars et du 26 juin 2006, 18 janvier 2013, 15 décembre 2016	Garanties d'emprunts	Depuis 2003	Le Grand Besançon apporte sa garantie aux emprunts destinés à la production de logements locatifs publics (respect des critères d'accessibilité)	17 opérations de construction neuve, 195 logements, 6,8 M€ garantis	Conseil Départemental	Rapports présentés en Commission 5 et validés en Bureau

OBJECTIF	SUPPORT DECISIONNEL	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2017	Partenariat	Documents de rendu / supports
"Favoriser l'accessibilité et l'adaptabilité des logements existants / faciliter les travaux accroissant l'accessibilité et l'adaptation des logements (aide aux ménages et aux bailleurs publics)"	Délégation de gestion des aides de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat)	Soutien à l'amélioration de l'accessibilité des logements	2006 (délégation des aides à la pierre)	Mobilisation des crédits délégués : baisse des taux de financement depuis 2016 des travaux d'amélioration de l'accessibilité et de l'adaptation des logements	44 logements réhabilités au titre de l'accessibilité et de l'autonomie	Anah, PRIS, opérateurs agréés anah	Programme d'Action Territorial 2017 (PAT)
	Action PLH 3.1 : « Améliorer le parc public »	Soutien à l'amélioration du parc public	Depuis 2013	Soutien financier à l'amélioration de la performance énergétique, l'accessibilité et l'adaptabilité des logements locatifs publics existants	1 opération financée de 64 logements en 2017	Bailleurs publics, cofinanceurs (Région, Département, etc.)	Rapport présenté en Commission 5 et validé en Conseil communautaire
	Délibérations du 13 décembre 2002, du 20 juin 2003, du 31 mars et du 26 juin 2006, 18 janvier 2013, 15 décembre 2016	Garanties d'emprunts	Depuis 2003	Le Grand Besançon apporte sa garantie aux emprunts destinés à la réhabilitation de logements locatifs publics	10 opérations de réhabilitation, 1 875 logements, 3,8 M€ garantis	Conseil Départemental	Rapports présentés en Commission 5 et validés en Bureau
"Accompagner les porteurs de projet (communes, organismes publics...) dans la création de projets d'habitat intergénérationnel ou structures (hébergement ou logements) pour personnes âgées et/ou handicapées"	Délégation de gestion des aides à la pierre de l'ETAT / Action PLH 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Gestion des agréments de type PLS - Prêt Locatif Social	2006 (délégation des aides à la pierre)	Soutien à la construction de : - 2 PLS dans le cadre d'un habitat intergénérationnel de 17 logements à Besançon - 12 PLS concernant une résidence intergénérationnelle à Chemaudin et Vaux	14 logements financés	Etat, CDC	Décisions du 18 décembre 2017

BJECTIF	SUPPORT DECISIONNEL	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2017	Partenariat	Documents de rendu / supports
"Accompagner les porteurs de projet (communes, organismes publics...) dans la création de projets d'habitat intergénérationnel ou structures (hébergement ou logements) pour personnes âgées et/ou handicapées"	Délégation de gestion des aides à la pierre de l'ETAT / Action PLH 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Gestion des agréments de type PLUS et PLAI et soutien financier aux opérations	2006 (délégation des aides à la pierre)	Opération de construction de GBH de 18 logements intermédiaires et d'une résidence intergénérationnelle de 8 logements avec des logements accessibles aux personnes âgées en rez de chaussée et des logements destinés à des jeunes couples en étage. Cette opération, réalisée sur un foncier appartenant à la Ville de Pelousey, fait l'objet d'une cession gratuite du terrain à GBH.	Instruction et validation du dossier de demande d'agrément et de financement	Ville de Pelousey, GBH, DDT	Présentation du projet en programmation 2017 par la délibération du 21 septembre 2017
"Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de logements accessibles et adaptés"	La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 26 mars 2014 Délibération Bureau du 28 mai 2015	Adhésion au dispositif de gestion partagée de la demande de logement social	28-mai-15	Le fichier partagé de gestion de la demande (Imhoweb) mis en place par les bailleurs publics du Doubs facilite le rapprochement de l'offre et de la demande, notamment des personnes en situation de handicap		GBSD, Aréha Est	Délibération du 28 mai 2015

8.3 L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR LES PERSONNES EN SITUATIONS DE FRAGILITE ET OU VIEILLISSANTES

8.3.1 Au plan national

Un dossier publié par le Ministère des Solidarités et de la santé et mis en jour le 25 octobre 2017, recense les principales solutions d'accompagnement proposées aux personnes handicapées vieillissantes, qu'elles vivent à domicile ou en établissement, ainsi qu'à leurs proches.

Il renseigne sur :

Les solutions d'accompagnement quand le lieu de vie est un domicile ordinaire.

Les solutions d'accompagnement quand le lieu de vie est un établissement d'Hébergement, les solutions d'hébergement quand la vie dans le lieu de vie habituel n'est plus possible ou souhaitée.

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/dossiers/personnes-handicapees-agees-queelles-solutions>

8.3.2 Les établissements d'Hébergements pour personnes âgées dans le Département du Doubs

Le listing est consultable sur internet, à l'adresse suivante :

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire/etablissement-personnes-agees/doubs-25>

8.3.3 Les résidences Autonomie du CCAS – Une offre désormais reconnue

Le CCAS dispose d'une offre de 337 logements et a accueilli en 2017, 377 résidents dans 5 logements-foyers, labellisés Résidence Autonomie en 2016.

Ces 5 structures font figure de relais entre le domicile et l'établissement médicalisé. Elles accueillent toute personne autonome de plus de 60 ans ou en situation de handicap, sans problème de santé grave.

Les Résidences Autonomie encouragent la vie sociale et apportent de nombreux services.

Réparties sur tous les quartiers de la ville, les 5 résidences autonomies sont composés de studios dotés d'un coin cuisine, de toilettes et d'une salle d'eau avec douche à l'italienne.

Ils offrent à chacun, un restaurant où les résidents mais aussi les seniors du quartier peuvent se rendre pour le repas du midi.

8.3.3.1 L'occupation en 2017

Etablissement	Nombre d'appartements	Nombre jours d'occupation	Nombre résidents différents	Nombre d'usagers au restaurant	Nombre de repas servis
Résidence Huot		15267			8730
Résidence les Lilas		24837			12570
Résidence les cèdres		24 434			13829
Résidence les Hortensias		20 111			11469
Résidence le Marulaz		28 508			12375
Total		113 157			137 973

9. L'ENFANCE ET L'EDUCATION

9.1 LA PETITE ENFANCE

Les enfants handicapés sont accueillis en inclusion dans toutes les structures municipales dédiées à la petite enfance.

Besançon a développé un accueil particulier des enfants en situation de handicap. La crèche de Clairs Soleil qui accueille des enfants polyhandicapés en est le meilleur exemple.

En 2017, elle a accueilli 5 enfants (PAI). Sur les 6 places réservées aux enfants en situation de handicap, 7 enfants ont été accueillis, certains fréquentant la crèche à temps partiel.



Crèche des Clairs-Soleils

9.1.1 La Crèche des Clairs Soleils et la création en 2017 d'une nouvelle commission

Tenant sans cesse de perfectionner son fonctionnement ainsi que le soutien accordé aux parents et aux enfants en difficulté, la Directrice de l'Etablissement et l'élue municipale de référence, ont mis en place une nouvelle commission. Celle-ci est destinée à permettre l'examen, par les médecins de l'ADAPEI, du CAMSP, du SESSAD et de la crèche, de la situation d'enfants handicapés susceptibles d'être intégrés par l'établissement. Cette démarche pourrait ainsi permettre, en avançant la réception, par les parents, de la notification MDPH, d'abaisser encore, l'âge d'accueil de ces enfants.

9.2 LA SCOLARISATION DES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP DANS LES ECOLES, LES COLLEGES, LES LYCEES

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap a initié un changement de paradigme majeur en posant comme un droit inaliénable et fondamental le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit le handicap.

La loi sur la Refondation de l'école de la République vient consolider cette visée en consacrant pour le principe d'inclusion scolaire. Faire de l'école une école inclusive est le grand défi dans lequel nous sommes tous engagés.

« A la rentrée 2017, l'Éducation nationale a mobilisé plus de 80 000 accompagnants (50 000 contrats aidés, 22 000 AESH et 8 000 nouveaux emplois d'AESH créés à cette rentrée). Pour la rentrée 2017, ce sont donc 8 068 emplois supplémentaires qui ont été créés par rapport à la rentrée 2016 afin de couvrir l'ensemble des besoins et mieux accompagner les élèves en situation de handicap. Pour l'année scolaire 2017-2018, 164 000 élèves en situation de handicap sont concernés, ce qui représente une progression de 12% par rapport à la rentrée 2016. Conscient de certaines difficultés rencontrées par les familles des élèves en situation de handicap, le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé des personnes handicapées a travaillé dès l'automne, pour rénover l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap, dans le but d'améliorer la continuité de leurs parcours et les conditions de vie de leurs familles. **Les parents d'élève en situation de handicap peuvent depuis contacter la cellule "aide handicap école" que le ministère de l'Éducation nationale met à leur disposition : 0810 55 55 00 aidehandicapecole@education.gouv.fr**

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, et la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, rappellent que le droit à l'éducation pour tous les enfants, dont ceux en situation de handicap, est un droit fondamental et une priorité du gouvernement.

[Ministère de l'Éducation Nationale - 2017-08-25](#) »

Chiffres clefs sur le handicap fournis par le gouvernement lors du CIH du 20 septembre 2017 : <https://www.handirect.fr/chiffres-cles-sur-le-handicap-france/>

9.2.1 Un accueil croissant d'élèves en situation de handicap à l'École- les chiffres nationaux

L'accueil des élèves en situation de handicap est en constante augmentation. À la rentrée 2016-2017, 300 815 élèves en situation de handicap étaient scolarisés dans les écoles et établissements publics et privés relevant du ministère de l'Éducation nationale :

- 172 145 dans le premier degré
- 128 670 dans le second degré

A la rentrée 2017, le nombre total d'accompagnements est de 61 462 ETP et 8 068 emplois sont créés pour accueillir plus d'enfants et améliorer les conditions de leur scolarité.

Plus de 100 000 enfants, adolescents ou jeunes adultes restent éloignés de l'École en raison de la maladie ou du handicap. Ils sont scolarisés dans des unités d'enseignement (UE) au sein des établissements spécialisés.

Afin de faciliter leur scolarisation, les établissements scolaires accueillent de plus en plus d'unités d'enseignement rattachées aux établissements médicosociaux.

9.2.1.1 Le 4^{ème} plan autisme

Avec le 4^{ème} plan autisme lancé par le Président de la République, le 6 juillet 2017, l'accueil des élèves avec troubles du spectre autistique (TSA) constitue une priorité. Un groupe de travail a porté spécifiquement sur l'axe scolarisation, de la maternelle à l'université, en concertation avec les familles, les associations et les collectivités territoriales.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/08 - aout/48/5/2017_DPrentree_fiche_04_801485.pdf

9.2.2 La scolarisation des élèves en situation de handicap sur la communauté d'agglomération du grand Besançon – Année 2017-2018.

9.2.2.1 Données générales

- **Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire augmente dans le département.**
- **La professionnalisation et la formation des enseignants et des accompagnants se poursuivent.**
- **La scolarisation de tous les élèves en situation de handicap en milieu ordinaire s'intensifie notamment par la poursuite de l'externalisation des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux vers les établissements scolaires.**

9.2.2.2 1. La scolarisation des élèves en situation de handicap dans le département du Doubs

A la rentrée scolaire 2017-2018, **2795** élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le département du Doubs [+ 101 / rentrée 2016] :

1899 élèves en milieu ordinaire dans un établissement scolaire public ou privé, (+83 / rentrée 2016).
886 en établissement médico-social au sein des unités d'enseignement, (+ 8 / rentrée 2016)

Tous les élèves bénéficient d'un **Projet Personnalisé de Scolarisation** notifié par la C.D.A.P.H. (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

♦La scolarisation individuelle en milieu ordinaire

Parmi les **1899** élèves scolarisés en milieu ordinaire, **1185** d'entre eux bénéficient d'une scolarisation individuelle

- **771** dans le 1^{er} degré
- **414** dans le 2nd degré [301 en collège dont 90 dans le cadre d'une SEGPA, 14 à l'EREA, 37 en lycée d'enseignement général et technologique, 48 en lycée professionnel, 14 en post-bac].

9.2.2.3 Les dispositifs collectifs de scolarisation, ULIS, unités localisées pour l'inclusion scolaire,

Ils sont en augmentation

Dans le département, on recense :

- **37 ULIS école**
- **22 ULIS collège**
- **4 ULIS lycée professionnel**, dont 3 fonctionnent en réseau d'établissements afin d'offrir une plus grande diversité de parcours professionnels aux élèves.

714 élèves sont scolarisés dans le cadre de ces dispositifs :

- **399** en ULIS école
- **239** en ULIS collège
- **76** en ULIS Lycée professionnel

Afin de favoriser la scolarisation dans le milieu ordinaire et répondre aux besoins notifiés par la CDAPH, trois nouveaux dispositifs ULIS vont être implantés dans le département pour la rentrée scolaire 2018 :

- une ULIS à l'école primaire Château Herr à Pont de Roide- Vermondans
- une ULIS à l'école élémentaire des Chênes à Sochaux
- une ULIS au collège Olympe de Gouges à Pont de Roide

9.2.2.4 La scolarisation des élèves en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux

Les 25 établissements médico-sociaux du département sont tous dotés d'une unité d'enseignement.

66,5 postes d'enseignant sont affectés à ces structures et **886** élèves y bénéficient d'une scolarisation adaptée à leurs besoins.

9.2.3 La scolarisation des élèves porteurs d'un handicap sur la communauté d'agglomération du grand Besançon

1016 élèves en situation de handicap sont scolarisés en 2017- 2018 sur la communauté d'agglomération du grand Besançon, soit 36, 35 % des élèves en situation de handicap scolarisés dans le département.

- **450 élèves sont scolarisés individuellement dans une classe ordinaire** (458 en 2016-2017)
- **150 sont scolarisés en unités d'inclusion scolaire école (ULIS école)** (136 en 2016-17)
- **104 sont scolarisés en unités d'inclusion scolaire collège (ULIS collège)** (103 en 2016-17)
- **36 sont scolarisés en unités d'inclusion scolaire en lycée professionnel (ULIS LP)** (38 en 2016-17)
- **269 sont scolarisés en établissement médico-social** (292 en 2016-17)
- **7 élèves sont scolarisés dans le cadre de l'unité d'enseignement « troubles du spectre autistique » implantée à l'école maternelle Les Bruyères à Besançon.**

Les dispositifs présents sur la communauté d'agglomération du grand Besançon

1er degré : 14 ULIS école scolarisent 150 élèves

- **12 ULIS** troubles des fonctions cognitives
 - ✓ école élémentaire Herriot
 - ✓ école Fourier
 - ✓ école Bourgogne
 - ✓ école Champagne
 - ✓ école de la Butte
 - ✓ école Jean Macé
 - ✓ école Brossolette
 - ✓ école de Saône
 - ✓ école de Serre les Sapins
 - ✓ école Jouffroy D'Abbans à Saint Vit
 - ✓ école privée Sainte famille
 - ✓ école privée Saint Bernard
- **1 ULIS** troubles des fonctions auditives
 - ✓ école élémentaire Vieilles Perrières
- **1 ULIS** troubles des fonctions motrices
 - ✓ école élémentaire Brossolette

Second degré : 10 unités localisées pour l'inclusion scolaire implantées en collège scolarisent 104 élèves

- **8 ULIS collège** troubles des fonctions cognitives
 - ✓ collège Claude Girard à Châtillon le Duc
 - ✓ collège voltaire
 - ✓ collège Stendhal
 - ✓ collège Albert Camus
 - ✓ collège Pierre Joseph Proudhon
 - ✓ collège Clairs Soleils
 - ✓ collège Sainte Ursule
 - ✓ collège Diderot
- **1 ULIS collège** troubles des fonctions auditives
 - ✓ collège Victor Hugo
- **1 ULIS collège** double valences, troubles des fonctions motrices/ troubles des fonctions cognitives
 - ✓ collège Clairs Soleils
- **2 ULIS lycée professionnel scolarisent 36 élèves**
 - ✓ lycée professionnel Tristan Bernard en réseau avec le Lycée professionnel Adrien Paris, le lycée professionnel Condé et l'EREA Alain Fournier.
 - ✓ lycée professionnel Sainte Famille.
- **8 unités d'enseignement implantées dans les établissements médico-sociaux scolarisent 269 élèves**
 - ✓ IME du Parc (ADAPEI)
 - ✓ IME L'Espoir (ADAPEI)
 - ✓ IME L'Essor (Association d'hygiène sociale de Franche Comté - AHSFC)
 - ✓ IME du Grand Besançon (ADAPEI / AHSFC)
 - ✓ CREESDEV polyhandicap (Salins de Bregille)
 - ✓ ITEP des Salins de Bregille (institut thérapeutique éducatif et pédagogique).
 - ✓ ITEP Les Erables- Novillars (ADDSEA) (institut thérapeutique éducatif et pédagogique).
 - ✓ ITEP Saint Vit (ex ITEP de Courtefontaine) (institut thérapeutique éducatif et pédagogique).

Les unités d'enseignement de ces établissements sont dotées de 25 ETP d'enseignants spécialisés.

9.2.3.1 L'externalisation des unités d'enseignement des établissements médico sociaux au sein des établissements scolaires

Afin de proposer une scolarisation au plus près du milieu ordinaire, tout est mis en œuvre pour favoriser l'implantation des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux au sein des établissements scolaires.

- ✓ Classe externée de l'IME du Parc à l'école élémentaire Fanart
- ✓ Classe externée de l'IME du Parc à l'école élémentaire La Bruyère
- ✓ Classe externée de l'IME l'Essor à l'école élémentaire Tristan Bernard
- ✓ Classe externée de l'ITEP des Salins de Bregille à l'école élémentaire de Bregille Plateau
- ✓ Classe externée de l'ITEP des Salins de Bregille au collège Clairs Soleils
- ✓ Classe externée de l'IME du Grand Besançon au collège Clairs Soleils
- ✓ Classe externée de l'IME du Parc au collège Proudhon
- ✓ Classe externée de l'IME du Parc au collège Camus

A la rentrée scolaire 2018, une classe externée de l'IME du Parc s'ouvrira au lycée professionnel Adrien Paris à Besançon.

9.2.3.2 La scolarisation des élèves dans les établissements sanitaires : CATTP [centre d'accueil thérapeutique à temps partiel] de l'hôpital St Jacques et Intersecteur de pédopsychiatrie du centre spécialisé de Novillars

Pour répondre aux besoins de scolarisation des jeunes durant les temps d'hospitalisation, éviter les ruptures de parcours et maintenir le lien avec l'école d'origine, 3 postes d'enseignants spécialisés sont affectés à ces structures.

73 enfants ont bénéficié de cet accompagnement pédagogique adapté en 2017-2018.

9.2.4 Création d'un pôle d'enseignement pour jeunes sourds (PEJS)

Conformément à la circulaire n°2017-011 du 3 février 2017, un pôle d'enseignement pour jeunes sourds est en cours d'élaboration sur la commune de Besançon.

9.2.5 Formation des personnels enseignants

Scolariser des élèves à besoins éducatifs particuliers nécessite une connaissance des troubles, de l'impact de ceux-ci sur les apprentissages et des adaptations à mettre en œuvre pour compenser la situation de handicap.

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des élèves en situation de handicap et l'efficacité des réponses pédagogiques et des adaptations apportées, l'inspection académique a intensifié la mise en œuvre d'un plan conséquent d'actions de formations.

- Durant leur formation initiale à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), tous les enseignants bénéficient d'une formation spécifique sur ce qu'est l'école inclusive, ils sont formés pour mieux prendre en compte les élèves à besoins éducatifs particuliers dans leur classe.
- Concomitamment, tous les enseignants novices bénéficient d'un accompagnement et d'une formation spécifique notamment lorsqu'ils scolarisent des enfants présentant des troubles du spectre autistique, des troubles des conduites et du comportement, des troubles psychiques, une déficience auditive ou visuelle. Cette année, **285** enseignants ont bénéficié d'un module spécifique de formation (scolariser un élève sourd, déficient visuel, présentant des troubles cognitifs, des troubles de la conduite et du comportement, des troubles du spectre autistique, polyhandicapé...).
- La plateforme M@gistère dédiée à la formation continue des enseignants propose des parcours de formation consacrés au handicap. Un parcours de formation M@gistère intitulé « scolariser les élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap » est proposé à tous les enseignants.
- En 2017 a été créé le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI, décret n°2017-169 du 10 février 2017) ; cette certification commune aux enseignements du premier et du second degré atteste de la qualification professionnelle des enseignants pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap : **15** enseignants ont bénéficié de cette formation conséquente en 2017-2018. Cet effort de formation d'enseignants spécialisés va se poursuivre.
- Tous les directeurs d'école sont formés aux enjeux de l'école inclusive pour préparer la mise en œuvre du pôle d'enseignement pour jeunes sourds (PEJS), une formation à la langue des signes français (LSF) a été proposée aux enseignants et aux accompagnants concernés.
- Un séminaire, sur l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, destiné aux enseignants spécialisés et aux enseignants référents de scolarisation a été initié (50 participants).

9.2.6 Professionnalisation des AESH : accompagnants des élèves en situation de handicap

Dans le 1^{er} degré, **77 %** des élèves en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement par une aide humaine notifiée par la CDAPH, **29 %** dans le 2nd degré. Tous les dispositifs ULIS bénéficient d'au moins un accompagnant collectif.

Tous ces personnels accompagnants bénéficient dans le cadre de la première année de leur prise de fonction **d'un plan de formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures**, proposé par la Direction Académique et organisé de manière telle qu'il permet d'acquérir les compétences utiles à l'accompagnement des élèves handicapés (**84 AVS** en ont bénéficié cette année).

Dans le cadre de la formation continue, un module de professionnalisation de 12 h visant l'accompagnement des élèves présentant des troubles des conduites et du comportement a été mis en œuvre pour renforcer la professionnalité des accompagnants : 25 personnes en ont bénéficié.

9.2.7 Les enseignements adaptés sur la communauté d'agglomération du grand Besançon

La communauté d'agglomération du grand Besançon dispose de **3 Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (S.E.G.P.A.)** implantées dans les collèges Diderot, Proudhon, Jean Jaurès à Saint Vit et d'un **Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)**, Alain Fournier, situé à Besançon. Ces dispositifs ont vocation à scolariser des élèves en grande difficulté scolaire et à les conduire à une formation qualifiante de niveau V.

Ce maillage territorial offre la possibilité de scolariser **352** élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} : **19 %** de ces élèves, en situation de handicap, sont orientés sur ces dispositifs par la CDAPH.

9.3 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

9.3.1 L'Université de Franche-Comté et les étudiants en situations de handicap

Le SUMPPS-Campus santé est le **service référent handicap**, point d'accueil pour les étudiants en situation de handicap et/ou en difficulté.

Les étudiants sont reçus sur rendez-vous par l'infirmière et le médecin référents handicap pour faire le point sur leur santé, leurs difficultés et leurs besoins d'aménagements éventuels de cursus ou d'examens. Quand c'est nécessaire, une équipe plurielle est réunie pour essayer de faire un bilan global de la situation de l'étudiant et de mettre en place les aménagements nécessaires à celui-ci pour compenser son handicap et/ou ses difficultés et lui permettre d'étudier dans de bonnes conditions.

Composition de l'équipe du service référent du SUMPPS-campus :

L'équipe peut être composée

- du médecin et de l'infirmière référentes handicap;
- du médecin et de l'infirmière du SUMPPS Nord Franche-Comté pour les étudiants inscrits à Belfort ou à Montbéliard ;
- d'un responsable de scolarité qui est souvent le correspondant handicap de l'UFR concernée ;
- d'un responsable pédagogique ;
- du directeur de composante ;
- d'une personne du service « orientation /stage/emploi » de la MDE.
- de la psychologue du Sumpps,
- de toute personne en lien avec l'étudiant et permettant d'appréhender au mieux ses besoins d'accompagnement à l'UFC. (Structure d'accompagnement extérieure, AS, psychologue, parents, accompagnateurs, médecin...)

Depuis septembre 2014, une procédure de « *demande de régime spécial d'études* » a été établie. Les étudiants qui demandent des aménagements remplissent un formulaire validé par la scolarité de leur UFR avant d'être reçus au SUMPPS.

Le formulaire est commun pour tous les étudiants qui demandent un régime spécial d'études que ce soit pour raison de santé ou d'autres situations particulières telles que celles, des sportifs de haut niveau, des responsables d'associations, des étudiants qui ont un emploi...

9.3.1.1 La commission « aménagements d'études »

Elle a été mise en place pour évaluer les nombreuses demandes d'aménagements d'examens et d'études des étudiants en situation de handicap et/ou en difficultés.

Elle se réunit une fois par semaine et comprend : médecin directeur, médecin et infirmière référentes handicap, psychologue, diététicienne et autres médecins et infirmières du SUMPPS.

Après présentation et examen du dossier, elle propose des aménagements à apporter pour les examens et donne des conseils pour accompagner au mieux l'étudiant en situation de handicap dans un souci d'autonomisation optimale.

La commission se prononce également sur les demandes de maintien exceptionnel de bourse pour raison de santé de certains étudiants qui nous sont adressés par les assistants sociaux du CROUS.

9.3.1.2 Les étudiants reçus au SUMPPS en consultation « aménagement d'études »

Au cours de l'année universitaire 2017-2018, sur les **23 817** étudiants inscrits à l'Université de Franche-Comté, **324** ont été reçus une ou plusieurs fois au SUMPPS en consultation en raison d'un handicap ou de difficultés importantes ayant des répercussions sur leur cursus universitaire. **50** d'entre eux ont été reçus au SUMPPS à Belfort ou à Montbéliard.

De plus en plus d'étudiants ont besoin d'un suivi régulier soit en rendez-vous soit par téléphone ou par mail.

Une demi-journée par semaine est consacrée aux déplacements, réunions, courriers et aux contacts avec les personnes concernées par l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Pour certains, les aménagements d'examens ont été accordés après étude de leur dossier médical, en raison de leur éloignement géographique. Ce sont généralement des étudiants inscrits en télé-enseignement.

Chaque année, les chiffres concernant les étudiants en situation de handicap sont transmis au ministère de l'enseignement supérieur via une enquête remplie en ligne. Pour chaque étudiant, nous devons renseigner : l'année de naissance, le sexe, le cursus en cours, le type de handicap, l'accompagnement mis en place, les aménagements de cursus ou d'examens, l'éventuelle reconnaissance du Handicap à la MDPH et le suivi médical.

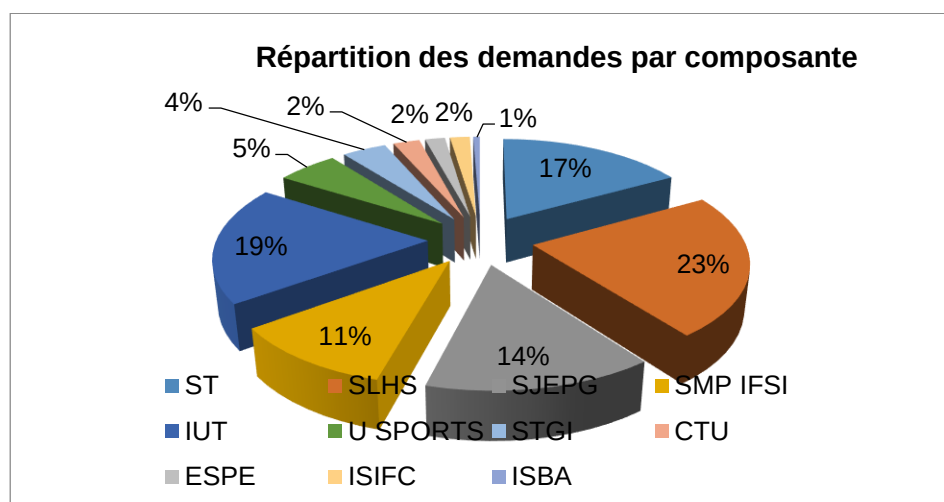
Les étudiants en situation de handicap reçus au SUMPPS ne figurent pas tous dans l'enquête ministérielle, soit parce qu'ils sont encore lycéens, soit parce qu'ils nous ont fourni un dossier médical incomplet, soit parce que la consultation n'a été suivie d'aucun aménagement particulier.

Sur 324 étudiants, on compte environ : **60%** de filles pour **40%** de garçons. Cette répartition est quasi identique à celle de l'année dernière et aux années précédentes. Cette année, on note 46% d'étudiants boursiers.

9.3.1.3 Evolution du nombre de demandes depuis 2010-2011 :

2017-2018	2016-2017	2015-2016	2013-2014	2010-2011
324	303	252	220	100

Répartition par composante :

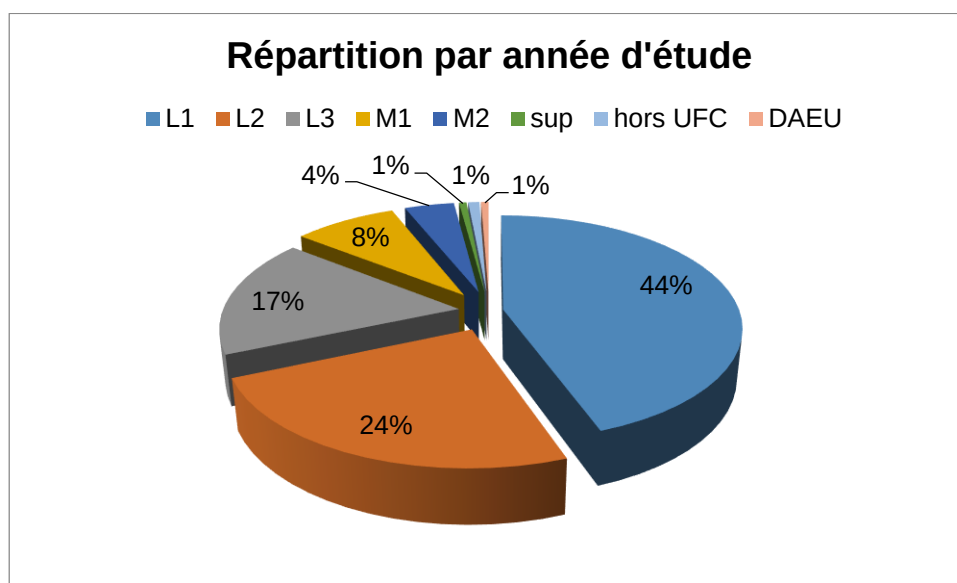


	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2013-2014	2010-2011
ST	16.9%	15.5%	18.6%	17.7%	22%
SLHS	22.8%	28.3%	19%	21.4%	17%
SJEPG	14.5%	15%	17.4%	15.9%	19%
SMP IFSI	10.8%	7.2%	10.9%	14.1%	18%
IUT	18.9%	20.1%	15.5%	14.1%	9%
U SPORTS	5.5%	3%	5%	7.3%	8%
STGI	4%	2.6%			
CTU	2.4%	3.6%	3.1%	6.8%	5%
ESPE	1.8%				
ISBA	0.6%	4.6%	10.5%	2.7%	
ISIFC	1.8%				

Les UFR les plus représentées cette année sont: SLHS, IUT. Elles représentent environ 48.4% des demandes.

A noter que ces chiffres varient d'une année à l'autre et qu'il est difficile d'en tirer des conclusions.

9.3.1.4 Répartition par année d'étude :

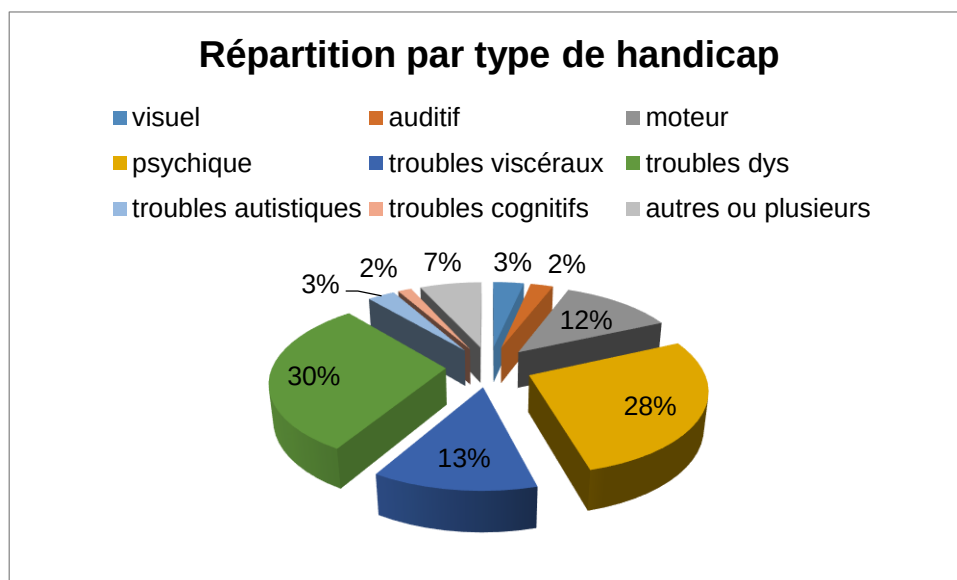


Evolution depuis 2010-2011

	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2013-2014	2010-2011
L1 ou DUT 1	44.5%	45.5%	45.4%	52.7%	50%
L2 ou DUT2	24.1%	23.8%	24.8%	18.2%	17%
L3 ou LP	17%	15.5%	13.3%	15%	19%
M1	8.3%	9.6%	5%	9.1%	8%
M2	4%	4.6%	5.8%	5%	4%
+	0.6%				
Hors UFC	0.9%	1%	2.7%		
DAEU	0.6%				

Depuis trois ans, il semble que nous ayons une augmentation des demandes d'aménagements en L3.

9.3.1.5 Répartition par type de handicap :



Evolution depuis 2010-2011

	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2013-2014	2010-2011
VISUEL	3.4%	2.6%	4.6%	4.1%	3%
AUDITIF	2.5%	2.3%	5%	4.5%	7%
MOTEUR	12.4%	15%	14.7%	18.2%	22%
PSYCHIQUE	27.5%	27%	29%	24.5%	19%
VISCERAL	12.7%	11.9%	17.8%	18.2%	20%
AUTISME	3%	1%			
COGNITIFS	1.5%	1.3%			
DYS	30.2%				
AUTRE ou PLUSIEURS	6.8%	8.6%	11.6%	13.2%	9%
Handicap temporaire	2.8	5.3	5	12.3	18

La rubrique « Autres » regroupe divers troubles ou états pathologiques ou non, mais qui ont une incidence sur la scolarité des étudiants concernés, notamment les grossesses, les hypersomnies, les difficultés liées à la langue, les problèmes socio-familiaux...

Deux types de troubles dominent par leur fréquence : les troubles neuro-développementaux (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, dysphasie, dyspraxie, TDHA, troubles du spectre autistique...) qui ont continué d'augmenter et les troubles psychiques qui sont stables par rapport à l'année dernière.

Parmi les troubles psychologiques, on a vu ces dernières années augmenter de façon importante le nombre d'étudiants souffrant de phobie scolaire, ce qui perturbe fortement leur scolarité et des aménagements sont nécessaires lorsque c'est possible pour leur permettre d'avancer dans leur cursus.

A noter cette année, l'université a accueilli 10 étudiants ayant des troubles du spectre autistique.

Même s'ils ne sont pas différenciés des troubles psychologiques, il apparaît une augmentation importante des troubles psychiatriques. L'accompagnement de ces étudiants reste très compliqué à l'université, et ils ont généralement beaucoup de difficultés à s'intégrer au sein d'une promotion et à avancer dans leur cursus.

Les handicaps temporaires varient d'une année sur l'autre et représentent en général des étudiants blessés en cours d'année.

Sur le nombre importants d'étudiants demandant des aménagements d'études ou d'examens en raison d'un handicap ou d'un problème de santé, peu d'entre eux ont une reconnaissance de la MDPH ou sont en ALD.

RQTH	AAH ou AEH	PCH	CARTE INVALIDITE	AUXILIAIRE DE VIE	TRANSPORT SPECIFIQUE	ALD
7.2%	13.3%	4%	3%	0.9%	0.9%	7.4%

9.3.1.6 Les aides et aménagements proposés en 2017-2018 :

- **Aides humaines :**

PRENEUR DE NOTES	ACCOMPAGNEMENT sur le campus ou AIDE TP	TUTEUR
16 (5%)	7 (2.2%)	3 (0.9%)

- **Aides techniques :**

Micro HF	2
Ordinateur Braille	3

Une salle de repos est à disposition d'un étudiant en ST, et des aménagements du mobilier ont été nécessaires pour qu'il puisse suivre les cours.

- **Aménagement d'études :**

DCC	AUTORISATION D'absences	1an en 2	Conservation Notes
24 (7.4%)	53 (16%)	4 (1.2%)	0

- **Aménagement d'examens :**

Temps majoré	195	60%
Salle isolée	28	8.6%
Secrétaire	7	2.2%
Matériel informatique	41	12.6%
Temps de pause	36	11%
Aménagement d'épreuve	10	3%
Sujets en Braille	3	0.9%
Sujets et documents en gros caractères	8	2.5%
Installation particulière	2	0.6%
Port d'un casque anti bruit	2	0.6%

9.3.1.7 Projets :

- Action de sensibilisation au Handicap à l'université.
- Assurer un accompagnement et un soutien aux personnes recrutées pour aider les étudiants en situation de handicap – problématique du temps.

9.3.1.8 Nos souhaits pour 2018-2019 :

- La création d'un poste de chargé de mission handicap à l'université.
- La poursuite de la formation professionnelle destinée à élargir le champ des compétences dans le domaine du handicap.
- La sensibilisation au handicap pour améliorer l'intégration des étudiants handicapés.
- La mise en place d'une consultation de psychiatrie au SUMPPS devenue nécessaire en raison du nombre d'étudiants souffrant de troubles psychiatriques que l'équipe peine à orienter à l'extérieur.

10. L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

10.1 DONNEES NATIONALES 2017 SOURCES : AGEFIPH / FIPHP / DARES / INSEE

En 2017, près d'**1 million de personnes handicapées sont en emploi**, ce qui représente un taux d'environ 35%. Plus de 80 % de ces travailleurs handicapés exercent leur activité dans un cadre d'emploi ordinaire.

En revanche, le taux de chômage des personnes handicapées atteint 19%, **près de deux fois le taux global** (10%). 48 % des chômeurs handicapés ont 50 ans ou plus (contre 25 % pour l'ensemble des publics). 27 % ont un niveau d'études supérieur ou égal au bac (45 % pour l'ensemble des publics).

6 % de travailleurs handicapés, c'est l'obligation légale pour toutes les entreprises de plus de 20 salariés. Aujourd'hui, le taux d'emploi des personnes handicapées est de 3,6 % dans le secteur privé et de 4,9 % dans les fonctions publiques.

10.2 LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Synthèse dans la région...

Plus de 22 000 demandeurs d'emploi sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

A fin septembre 2017, plus de 22 000 demandeurs d'emploi handicapés (DEBOE) sont inscrits à Pôle emploi, représentant 10,2% de l'ensemble des demandeurs d'emploi dans la région, % variant de 7,9% dans le Territoire de Belfort à 12,0% en Haute-Saône.

Le chômage des personnes handicapées est caractérisé par une forte proportion de seniors : 50% sont âgés de 50 ans et plus contre 26% pour le tout public. Par ailleurs, les DEBOE ont une ancienneté moyenne d'inscription au chômage de 816 jours, soit près de 250 jours de plus que le tout public.

Une diminution des recrutements et une hausse des maintiens dans l'emploi

Les Cap emploi ont contribué à près de 3 000 recrutements de travailleurs handicapés, soit une baisse de 7% en un an dans un contexte de baisse des contrats aidés. Le % de femmes dans ces recrutements atteint 49% dans la région avec un maximum de 56% dans la Nièvre.

Le nombre de personnes maintenues dans l'emploi par l'intermédiaire des Sameth est en augmentation (691 personnes maintenues, +12% en un an). Dans 50% des cas, les personnes maintenues ont 50 ans et plus et 7 personnes sur 10 sont employées dans un établissement de 20 salariés ou plus.

10.2.1 La CAGB, la ville de Besançon et son CCAS et l'emploi des personnes en situation de handicap : une action renforcée

En 2017 le FIPHFP s'engage aux côtés de la Ville de Besançon, de son CCAS et de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Lundi 20 novembre 2017, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a signé sa première convention avec la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Besançon ainsi que la Communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB). Ce partenariat vise à développer la politique handicap des trois employeurs publics, notamment en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cette signature est le signal envoyé par les trois collectivités de leur engagement pour soutenir une « politique handicap » ambitieuse. Dans un contexte budgétaire contraint la Ville, le CCAS de Besançon ainsi que la CAGB ont en effet souhaité poursuivre les efforts engagés jusqu'ici en faveur de l'intégration et de la professionnalisation de leurs agents en situation de handicap.

Grâce à un appui financier du FIPHFP à hauteur de 599 000 € sur trois ans, les collectivités s'engagent à embaucher 38 personnes en situation de handicap au terme de la convention.

10.2.1.1 La Ville, La CAGB, le CCAS et la Médecine Préventive

Centre Municipal Sancey 27 rue Alfred Sancey 1^{er} étage 25000 BESANCON



03 81 87 81 10



Quelques chiffres

Restrictions suite aux visites médicales :

- Inaptitude totale et définitive à tout poste de travail : **2** invalidités.
- Inaptitude temporaire à tout poste de travail : **20**.
- Inaptitude à tout poste de sécurité : **1**
- Inaptitude à l'embauche : **0**.
- Inaptitude au poste, mais aptitude à un autre poste : **21** (changement d'affectation).
- Inaptitude à la conduite de véhicules municipaux : **9** dont 5 inaptitudes temporaires.

- Allègements ou restrictions au poste de travail : **31**
- Aménagements du poste de travail : **24** (adaptations ergonomiques le plus souvent).
- Aménagements d'horaires : **34** (temps partiel thérapeutique : 32, temps partiel pour raisons médicales : 2).
- Télétravail pour raisons médicales : **3**.

Reclassements ou changements d'affectation pour raison médicale :

- Demandes de reclassement ou de changement d'affectation : **21**
- Reclassements : **11**
- Changements d'affectation : **6**
- Agents en immersion (dans le cadre de recherche de poste de travail) : **5**.

Directions concernées : Education (35) ; CCAS (22) ; Voirie (20) ; Petite Enfance (17) ; PAL (10) ; DEA (10) ; Bibliothèques (10) ; DGD (8) ; Citadelle (8) ; Vie des Quartiers (7) ; Espaces Verts (7) ; DSTSS (7) ; Sécurité tranquillité publique (5) ; DAB (4) ; DSI (4) ; autres directions (37).

Visites des postes de travail : 31 (finalisées par un rapport et par des préconisations).

Visites de site dans le cadre du CHSCT ou à l'initiative du médecin du travail : 9

Etudes de postes de travail, réalisées dans diverses circonstances : **24**

- Suite à déclaration de maladie professionnelle : **8**
- Pour aménagement de poste (essentiellement aménagement ergonomique du poste) : **12**
- Suite à AT ou reprise après maladie : **1**
- Suite à demande de l'intéressé : **3**

▪ **Besançon - Le CHRUB une démarche exemplaire (voir rapport 2015)**

Nom de la structure : Centre Hospitalier Universitaire de Besançon Direction : Direction des Ressources Humaines Nom de la personne référente : Madame Géraldine NOTTER-PIERRE (référénte handicap) - Tél : 03.81.21.83.51 Courriel : gnotterpierre@chu-besancon.fr				
Intitulé de l'action Pour les travaux : intitulé des travaux Ou lieux de référence (rayer la mention non retenue)	Nom des autres Directions Ou partenaires associées	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action Pour les travaux : lieu de référence ou intitulés des travaux (rayer la mention non retenue)	Type de handicap concerné
Actions d'accompagnement individuel	Service de Santé au travail Ergonome Référénte handicap	Cellule recrutement (référénte handicap) à la Direction des Ressources Humaines	/	Moteur - Auditif Visuel - Mental - Psychique
Actions d'adaptation de poste	Service de Santé au travail Ergonome	Cellule recrutement (référénte handicap) à la Direction des Ressources Humaines	Divers services	Moteur - Auditif Visuel - Mental if - Psychique
Actions d'achats de matériel Actions de prise en charge de transports	Service de Santé au travail Ergonome Direction des Services Hôtelières et des Achats Service Informatique	Cellule recrutement (référénte handicap) à la Direction des Ressources Humaines	Divers services	Moteur - Auditif - Visuel
Actions de formation/bilan	Service de Santé au travail ANFH Divers prestataires extérieurs	Cellule Formation Continue à la Direction des Ressources Humaines Cellule recrutement (référénte handicap) à la Direction des Ressources Humaines	Divers prestataires extérieurs	Moteur

▪ **Le secteur du travail protégé et adapté**

(liste des établissements voir rapport 2015 p 77)

11. LA SANTE ET L'INNOVATION

11.1 LE GRAND BESANÇON, UNE OFFRE DE SOIN COMPLETE, UNE DEMARCHE ET UNE REFLEXION DESTINEES A REpondre AUX PROBLEMATIQUES ESSENTIELLES :

Avec son CHRU, ses deux cliniques et ses centres de soins et l'ensemble de ses dispositifs de santé, l'offre est complète sur la CAGB selon l'observatoire Régional de la Santé et le Grand Besançon est à la pointe en matière d'offre de soins dans de nombreux domaines médicaux tout comme dans celui de la recherche et de l'innovation médicale.

11.1.1 Le CHRU



Chiffres clés 2017

- 1 379 lits et places d'hospitalisation
- 7 092 personnes rémunérées
- 50 719 séjours d'hospitalisation
- 737 962 passages en consultations externes
- 86 318 passages aux urgences
- 2 860 naissances

<https://www.chu-besancon.fr/le-chru/decouvrir-le-chru.html>

Le CHRU de Besançon garantit à tout franc-comtois un égal accès à des soins d'excellence, conformes aux dernières données de la science.

Ancré dans son rôle de recours, le CHRU conduit une politique de partenariat avec les établissements de la région et les autres CHU, en particulier celui de Dijon. Il assure également pleinement ses missions d'enseignement, de recherche et d'innovation et mène dans ces domaines une véritable stratégie de coopération : le CHRU de Besançon est membre de la Fondation de coopération scientifique Bourgogne Franche-Comté.

• Le CHRU, la coopération régionale et internationale

Le CHRU de Besançon est engagé depuis plusieurs années dans le développement de coopérations médicales au sein de l'ancienne région Franche-Comté, conformément à ses missions de recours et aux orientations régionales.

Le CHRU de Besançon s'est engagé dans plusieurs opérations au niveau international.

Cette dimension internationale contribue à développer le réseau partenarial et la place du CHRU de Besançon comme établissement de référence dans le domaine de la recherche.

- Le Pôle Temis une zone dédiée à l'innovation médicale

Sur les Hauts du Chazal, TEMIS Santé, second site de la technopole TEMIS, offre sur 40 ha un environnement privilégié aux entreprises et acteurs qui contribuent à l'innovation médicale.

11.2 LE CCAS DE LA VILLE DE BESANÇON - IMPORTANT VECTEUR D'ACCES AUX SOINS POUR LES PLUS FRAGILES

La politique santé-solidarité du CCAS mise en place par la collectivité s'articule autour de trois grands axes :

- Prévenir : Contribuer à la prévention, afin d'éviter la dégradation de l'état de santé des publics du CCAS.
- Accompagner : Accompagner et faciliter l'accès aux droits, l'accès aux soins et soigner (à titre subsidiaire).
- Coordonner : Participer à l'animation du réseau de partenaires, le CCAS comme acteur central de la mise en réseau.

Cette politique transversale concerne l'ensemble des directions opérationnelles du CCAS.

11.2.1 > Dispositif Fonds d'Urgence Santé

Ce dispositif s'intègre et vient compléter la politique santé solidarité portée par le CCAS, dont les objectifs sont les suivants :

- Lutter contre l'exclusion des plus fragiles dans le système de santé et éviter que les problèmes de santé ne constituent un obstacle aux parcours d'insertion.
- Promouvoir la santé publique comme un élément du bien vivre ensemble.

L'objectif de l'aide financière lorsqu'elle est accordée, est de :

- Soutenir l'accès aux soins,
- Maintenir la continuité, éviter les ruptures dans les prises en charge médicales,
- Créer une première accroche avec le soin.

Les sollicitations sont adressées à la coordinatrice du dispositif, par les travailleurs sociaux qui repèrent une problématique d'accès aux soins.

En 2017, le Fonds Urgence Santé a accordé 81 aides (66 en 2016). Montant moyen des aides accordées est de 109 € par personne (101€ en 2016).

Directement issu de l'observation du dispositif Fond d'Urgence Santé, le projet d'une mutuelle solidaire construite par le service Projets et Partenariats de la Direction Générale du CCAS a vu le jour en 2016.

11.2.2 Un nouveau dispositif d'accès à la santé

11.2.2.1 Le dispositif Visa Santé du CCAS de la Ville de Besançon

Pour réduire les nouvelles formes de pauvreté, le CCAS a construit et déployé un nouveau dispositif d'accès à la santé, Visa santé, un projet de mutuelle solidaire ouvert aux habitants de Besançon ainsi qu'aux agents de la Ville, du Grand Besançon et du CCAS.

Visa Santé offre la possibilité aux personnes non couvertes par une mutuelle ou non satisfaites du rapport qualité/prix de leur contrat, de sélectionner une couverture complémentaire parmi plusieurs assurances comparées et pré-sélectionnées par l'association Actiom.

En 2017, le CCAS a revu sa communication et a renforcé les équipes sur la prise en charge des appels téléphonique, premier point de contact du dispositif ; et revu sa communication.

Outre l'accès au droit à la santé, ce dispositif permet le repérage des vulnérabilités des publics. L'examen des situations par les agents du CCAS a mis en relief les droits non-ouverts de plusieurs ménages. Ils ont été accompagnés dans les démarches administratives de demandes d'aides et orientées vers les services sociaux adéquats.

Sur l'année 2017, 204 contrats ont été souscrits. 18% des personnes étaient démutualisées.

De la création du dispositif, à la fin de l'année 2017, 500 bisontins ont retrouvé une couverture santé digne de ce nom.

11.2.3 L'Atelier Santé Mentale

Cet atelier est co- initié avec le Centre Hospitalier de Novillars qui a pour objectif de décroïsonner les pratiques et de faciliter le partenariat entre social et psychiatrie d'une part et de permettre l'accès aux soins des publics en souffrance psychique. Il est intégré dans le Contrat Local de Santé Ville signé entre la Ville, le CCAS, la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé, en lien avec la Stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), Le CCAS et Le centre hospitalier de Novillars ont pérennisé les équipes de veille psychiatrique mobile et de l'atelier santé de proximité. La restructuration a fait naître de nouvelles opérations telles l'accès au dispositif TAPAJ et la création d'un réseau municipal de veille sociale incluant les Services sociaux, la Police, la Voirie et les Espaces verts.

11.2.4 Le Groupe d'Entraide Mutuelle

Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « Les Amis de Ma Rue Là » : il s'agit d'une structure de prévention et de compensation des restrictions à la participation à la vie en société des personnes handicapées, notamment psychiques (loi de 2005 sur l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées). Le GEM regroupe environ 61 adhérents et est basé dans un appartement du foyer-logements du Marulaz.

Participation au Contrat Local de Santé, animé par la Direction Hygiène Santé de la Ville et auquel le CCAS contribue par l'intermédiaire du référent santé du CCAS.

Le GEM est une structure de prévention et de compensation des restrictions à la participation à la vie en société des personnes handicapées notamment psychiques.

La vie de l'association se décline autour de différents temps collectifs et individuels.

- **Espace Résidence l'Agora**



Équipement phare de la Direction des Solidarités, l'Agora est une structure d'accompagnement vers l'accès au logement adapté aux publics vulnérables et prioritaires. Les publics accueillis bénéficient d'un parcours sécurisé grâce à l'accès à un hébergement de stabilisation et sont accompagnés vers l'autonomie jusqu'à l'accès définitif à un logement dans le parc public ou privé.

Créée en 2014, L'Agora dispose de 117 logements allant de la chambre au T2. La stratégie d'accompagnement différencié repose sur quatre types de situations sanitaires et sociales :

- L'hébergement d'urgence temporaire des sans-domiciles
- Les Lits halte soins santé pour les sans-domiciles malades
- Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour les personnes isolées confrontées à de graves difficultés économiques et sociales
- Le logement temporaire à la résidence sociale pour accompagner les personnes vers l'autonomie.



11.3 LA VIEILLESSE ET LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

Le vieillissement de la population s'accompagne parfois d'une diminution des capacités visuelles, auditives et de locomotion et installe la personne dans une situation de handicap partiel ou total, parfois temporaire mais le plus souvent définitive.

En 2040 :

- 1/3 de la population française aura plus de 60 ans
- 1/6 de la population française aura plus de 75 ans

Le but est de développer toutes les stratégies de façon à maintenir le plus longtemps l'autonomie des personnes vieillissantes puis de leur offrir des services compensant cette perte d'autonomie.

11.3.1 La situation locale

Rappel : Au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Besançon concentre naturellement une part importante de seniors puisque la commune possède plus de 60 % des structures d'accueil pour personnes âgées du Grand Besançon (capacité d'accueil de 970 places).

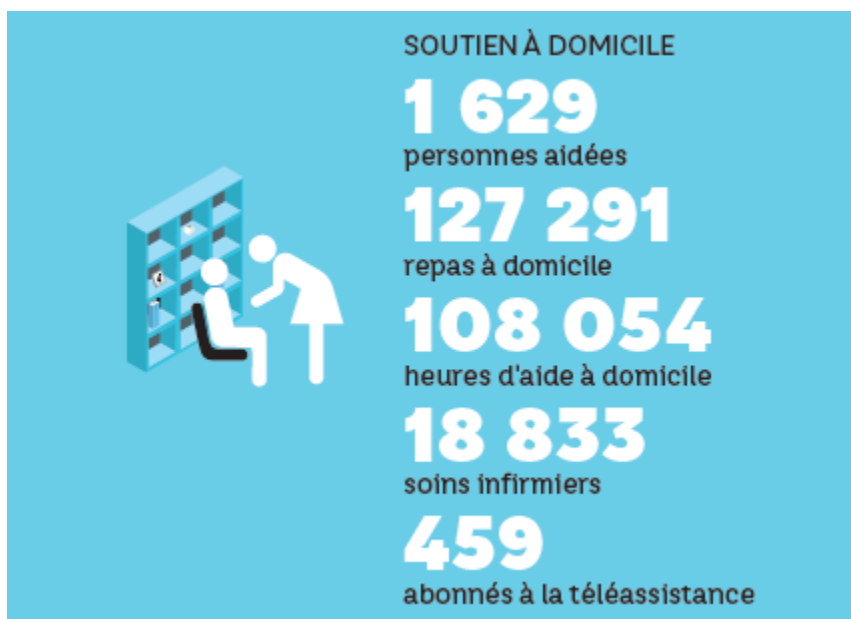
La Ville s'est engagée dans une politique municipale volontariste d'accompagnement du vieillissement et s'appuie sur ses services traditionnels (résidence autonomie et services à domicile) pour développer des actions innovantes de lutte contre l'isolement.

11.3.2 Le CCAS et les services à la personne – Direction de l'Autonomie – le soutien à l'autonomie des personnes à domicile

(Chiffres clefs issus du bilan d'activité 2017 du CCAS :

http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/9074/2017_bilan_ccas.pdf





11.3.3 Le CCAS et les services à la personne – Direction de l'Autonomie – le soutien aux familles



11.3.3.1 La Maison des Séniors clic, 8 rue Pasteur



Un lieu

8 rue Pasteur à Besançon

Ouvert au public du mardi au vendredi de 9h30 à 18h

Possibilité de RDV en dehors de ces créneaux

En juillet et août de 9h30 à 14h

La Maison des Séniors/Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un guichet unique d'informations, de conseils et d'orientations destiné aux retraités bisontins de tout âge ainsi qu'à leurs familles et aux professionnels ou bénévoles impliqués dans les questions relatives au vieillissement.

Elle a été labellisée CLIC par le Président du Département dès son ouverture en décembre 2009. Le CCAS perçoit ainsi chaque année une subvention de fonctionnement du Département du Doubs.

La Maison des Séniors/CLIC fait partie du réseau des CLIC du Doubs.

La Maison des Séniors gère la liste des personnes vulnérables sur Besançon, anime la démarche « canicule » et mobilise le bénévolat dans le cadre de la démarche prévenance en direction des personnes isolées.

- ✓ **286 personnes sont actuellement accompagnées dans le cadre de la démarche prévenance (282 pour l'année 2016).**
- ✓ **24 bénévoles ont effectué 822 visites auprès des personnes accompagnées dans ces deux dispositifs.**

En 2017 l'accueil physique et téléphonique à la Maison des Séniors est en légère hausse (8 119) par rapport à 2016 (6 906) soit une augmentation de + 17 %.

12. LE SPORT

12.1 RAPPEL : LE PROJET DE VILLE « BESANÇON 2020 »

Il propose de poursuivre des actions afin que chacun puisse accéder à une pratique sportive adaptée. Il dégage trois publics prioritaires : les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. L'élargissement des interventions scolaires à de nouvelles activités, l'organisation des Raids Handi'Forts, la rénovation de cours de tennis, la modernisation des équipements sportifs, l'augmentation des soutiens au sport amateur, l'organisation des manifestations annuelles Vital'Sport, Vital'Eté, Tout Besançon Court, l'installation de skate-park, la création du programme « Sport ensemble » et l'attribution de subventions spécifiques aux clubs pour leurs actions d'intégration de personnes en situation de handicap, auront ainsi permis de compléter l'offre existante.

La Ville de Besançon contribue au développement du sport pour les personnes handicapées en soutenant les clubs sportifs, les associations sportives et handisports.

Depuis 2008, les élus ont une politique volontariste pour inciter les associations sportives ordinaires à accueillir les personnes déficientes et organiser des activités ou des manifestations spécifiques.

Le soutien aux associations sportives se décline comme suit : mise à disposition des équipements et aide logistique :

- Aide technique
- Attribution de subventions

12.2 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2017

	Formation	Manifestation	Aide à l'emploi
Besançon Triathlon		4500	
Comité départemental Sport adapté - Ligue de Fc de Sport Adapté		400	
Comité régional Handisport	1000		4000
Balise 25		500	
Besançon association patinage artistique	500		
Besançon Hockey Club		500	
Cercle pugilistique bisontin			
Entretiens escalade	750		
Association sportive des Salins de Bregille	500	750	
COPC 500 3000		500	300
Total	2750	7150	7000

- Subvention 2017 dans le cadre du dispositif Sport Amateur :
 - Hand Ensemble : 109€
 - ASC Salins de Bregille : 663€
- Subvention 2017 dans le cadre du dispositif Sport de Haut Niveau :
 - ASC Salins de Bregille : 9 000€

Soit total Général : 26 672 €

12.3 MISE A DISPOSITION GRATUITE DE SALLE – ANNEE 2017

	Réunions	Entrain.	Manif.	
Association Le soleil brille pour tout le monde	13,50	56,00		69,50
Comité Régional du Sport Adapté	4,00		50,00	54,00
Hand Ensemble Besançon	8,50	144,00	9,00	161,50
ASCCB - Basket Fauteuil		257,50	54,50	312,00
Comité Régional Handisport		28,00		28,00
Comité Départemental du Sport Adapté			75,00	75,00
Soit				
Total général 700 heures	26,00	485,50	188,50	700,00

Données en heures

12.4 FOCUS SUR LE RAID HANDISPORT



http://www.grandbesancon.fr/gallery_files/site_1/346/351/790/programme12pagesrhfprint.pdf

12.4.1 Les mots clefs et les valeurs fortes du Raid Handi'fort

- Découvrir les spécificités de chacun
- Créer des liens
- Partager des moments forts
- Se sentir utile
- Développer la confiance en l'autre
- Valoriser, positiver les états, les comportements
- Comprendre les réalités de l'autre
- Apprendre sur soi et sur les autres
- Favoriser la valorisation de soi par l'effort

12.4.2 Présentation de la manifestation

Lauréat 2010 des Trophées de l'APAJH (catégorie « accessibilité d'une ville ») et lauréat 2009 en des Trophées des Collectivités de l'Agence pour l'Education par le Sport sur le thème « Sport et Intégration Sociale des personnes handicapées », ce raid se veut être, avant tout, une aventure humaine réunissant des personnes handicapées et des personnes valides

En 2017 le Raid Handi-Forts a fêté ses 10 ans !

À cette occasion, l'occasion de sa 10^{ème} édition, le Raid Handi-Forts a investi le centre-ville de Besançon, en installant les 19, 20 et 21 mai 2017, son « Village » à Chamars. Le grand public a pu rencontrer les 40 partenaires de l'événement et être sensibilisé aux situations de handicap grâce aux échanges avec les 354 équipiers présents.

Ce projet placé sous le signe de la solidarité et de l'entraide, du dépassement de soi et de l'esprit d'équipe prend chaque année un peu plus d'essor et s'inscrit comme une référence.

12.4.3 Le Raid Handi'Fort des collégiens

Comme chaque année, en 2017, le Raid a été précédé, du Raid Handi'Forts des collégiens. Ouvert à tous les élèves, de la 5^{ème} à la 3^{ème} ce raid est un véritable outil de sensibilisation des collégiens à l'intégration de tous. Il s'appuie sur le sport et ses valeurs pour changer le regard sur les personnes en situation de handicap.

Vingt et une équipes, composées de 2 à 4 élèves en situation de handicap, 4 à 6 élèves valides et 2 adultes représentant les collèges du district de Besançon et du Département du Doubs se sont présentés au départ.

12.5 ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS DU DOUBS QUI ACCUEILLENT DES PERSONNES HANDICAPEES.

http://mdph.doubs.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=32:le-sport&catid=8:liens-divers&Itemid=14

13. LA CULTURE

13.1 LA CULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAGB : QUELQUES CHIFFRES

Etablissements principaux présents sur le territoire de la CAGB :

- 7 musées
- 8 théâtres dont 1 centre dramatique national
- 1 Conservatoire à Rayonnement Régional
- 1 salle des musiques actuelles (la Rhodia)

13.1.1 Le Conservatoire à Rayonnement Régional

La Cité des Arts offre désormais avec ses 82 salles, une centaine de professeurs, à 1850 élèves du Conservatoire un enseignement artistique de qualité comprenant 70 disciplines (musique, danse, théâtre...).

Près de 30 000 usagers franchissent les portes du Conservatoire chaque mois.

La mise en réseau et le soutien aux écoles de musique de Grand Besançon permettent également de diffuser une culture musicale et artistique, accessible à tous, de grande qualité au cœur même des communes.

« Le [Conservatoire du Grand Besançon](#), établissement à rayonnement régional, et **14 écoles de musique associatives**, situés sur le territoire de l'agglomération, offrent à près de 3800 élèves-musiciens (2000 élèves dans les écoles de musique associatives et 1800 au Conservatoire) la possibilité de suivre une formation musicale et instrumentale.

Parallèlement, [des temps de rencontres entre musiciens, élèves et enseignants](#), permettent au public de (re)découvrir les familles d'instruments et le plaisir de jouer en ensemble.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon encourage également la structuration de l'offre d'enseignement musical par une organisation sur plusieurs communes et une complémentarité des offres de formation, positionnant ainsi certaines écoles de musique dites "structurantes" comme véritables acteurs culturels de leur territoire (secteur/ quartiers) : c'est le cas de l'[EMICA](#), de la [MJC Palente](#), du [CAEM](#), de l'Ecole de musique du Plateau et de l'[Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon](#) (OHMB). »

<http://www.besancon.fr/index.php?p=1037>

Le conservatoire en 2017 a souhaité former son personnel à l'accueil des publics en situation de handicap.

Formation suivie par un enseignant : Les Dys dans l'enseignement artistique	CNFPT			Les dys
Formation suivie par 5 agents sur la sensibilisation au Handicap organisée par le CCAS	CCAS de Besançon			sensibilisation au Handicap

13.1.2 Les actions développées en 2017 par les principaux établissements culturels présents sur le territoire de la CAGB

13.1.2.1 L'accessibilité des bibliothèques

13.1.2.2 Les actions au long cours en faveur des publics en situation de handicap

✓ Les collections :

- ❖ 3 600 livres en gros caractères (230 nouvelles acquisitions prévues au budget pour 2018).
- ❖ 1 600 livres audio (CD et CD MP3) pour adultes et enfants, et une centaine d'acquisitions en 2018.
- ❖ 200 livres audio Daisy, réservés aux personnes empêchées de lire des textes imprimés, ont été acquis en 2017 par suite d'un partenariat avec l'Association Valentin Haüy (seront mis en circulation en 2018).
- ❖ Quelques documents en braille sont à disposition. Ils sont destinés à l'apprentissage de la langue des signes.

- ❖ La Direction des Bibliothèques veille systématiquement, dans un souci d'accessibilité, à faire figurer dans la description des collections audiovisuelles, la présence éventuelle de sous-titres français pour sourds et malentendants et/ ou de fichiers d'audiodescription.

- ✓ **le portage à domicile :**

25 personnes âgées ou handicapées bénéficient du portage de livres à domicile tous les ans .

- ✓ **Les actions de sensibilisation :**

Participation du Bibliobus au Raid Handifort tous les ans.

- ✓ **Accueils de groupes**

Accueils de groupes relevant de l'éducation spécialisée/enseignement adapté (IME, IMP, SESSAD, ITEP...): 189 accueils de groupe ont eu lieu en 2017 dans les bibliothèques du réseau, dont 24 ont donné lieu à la mise en place d'une animation spécifique assurée par un bibliothécaire. Comme il s'agit de petits groupes, ces 189 accueils représentent environ 800 enfants et jeunes accueillis tout au long de l'année.

Les bibliothécaires se déplacent une fois par mois pour faire des lectures à voix haute et des prêts de documents à la Crèche du quartier de Clairs-Soleils, qui a la particularité d'accueillir 6 enfants polyhandicapés partageant le quotidien d'une vingtaine d'autres enfants. Les bibliothécaires de Mandela se déplacent à l'APF à Planoise tous les mois d'octobre à juin pour faire des lectures.

- **Projet 2018**

Constitution d'un groupe de bibliothécaires autour de ces questions d'accueil de publics empêchés/en situation de handicap, afin de recenser et d'évaluer les pratiques existantes, de lister nos besoins de formation, et de dégager de nouvelles actions qui pourront être menées en direction de ces publics à l'avenir, notamment dans la perspective de la construction d'une nouvelle bibliothèque d'Agglomération (dans le cadre du projet de Cité des Savoirs).

13.1.3 Les actions de la Citadelle de Besançon en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

13.1.3.1 La Citadelle et l'accessibilité du bâtiment

(Voir rapport 2015)

13.1.3.2 Travaux conduits en lien avec le groupe d'experts d'usage de la Commission Intercommunale d'Accessibilité en 2017

Le groupe d'experts d'usage de la Commission Intercommunale d'Accessibilité a été consulté en amont et après livraison des projets suivants et à chacune des étapes de ces derniers par : la Direction Architecture et Bâtiments de la Ville de Besançon, le Conservateur du Muséum de la Citadelle la Chef de projet et la médiatrice culturelle :

- Projet « BIOSPACE » espace d'exposition sur la biodiversité, les menaces pesant sur elle et les actions destinées à la protéger.

A la livraison du projet biospace, le groupe d'experts d'usage ayant relevé des malfaçons compromettant l'accessibilité, celles-ci ont fait l'objet de reprises. Une visite a été organisée en 2018 à la suite de laquelle, le groupe d'experts d'usage a dit sa satisfaction sur l'ensemble des travaux conduits.

- Projet de refonte de la signalétique débuté en 2017, il se poursuivra en 2018

13.1.3.3 Les actions conduites par le Frac en 2016

Les actions conduites par le Frac en 2016

Le Frac a poursuivi en 2016 le travail conséquent développé depuis 2014 afin de rendre le Frac accessible aux personnes en situation de handicap.

Il a réparti au sein de l'équipe du « pôle publics », la réalisation des outils d'aide à la visite, lors de chaque temps d'expositions (3 temps par an).

Ces outils sont les suivants :

- guide en facile à lire et à comprendre,
- fiches braille réalisées en partenariat avec le CRESDEEV,
- guide en gros caractères,
- guides adaptés pour les sourds et malentendants (descriptif plus complet des œuvres qui comprennent une partie sonore),
- maquette d'œuvres, servant à plusieurs types de handicap et pouvant être utilisées autant en visite guidée pour les groupes qu'avec les visiteurs individuels à qui l'on propose des manipulations.



Les visites traduites en langues des signes française sont par ailleurs proposées à chaque temps d'exposition, soit environ une visite par trimestre.

Le matériel pour lequel le FRAC a investi en 2014 reste disponible et proposé à l'accueil (cannes-sièges, loupes, boucles auditives pour la billetterie et le matériel de concert.)

En 2016, le Frac a ainsi pu recevoir 425 personnes en groupes « empêchés ». Notamment des jeunes de l'Itep de Besançon et Novillars autour de projets à l'année, mais aussi le CCAS, des IME etc.



13.1.4 les actions du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en 2017 (établissement fermé au public)

Les actions « hors les murs du Musée des beaux-arts et d'archéologie **présentant un parcours artistique accessible aux personnes à mobilité réduite**, se sont poursuivies en 2017 pendant la période de déménagement des collections en vue de la rénovation du bâti abritant le Musée.

13.2 LA LABELLISATION TOURISME ET HANDICAP



Sites touristiques, hébergements, prestataires d'activités, sites d'information touristique... A ce jour, 27 structures sont labellisées **Tourisme et handicap** dans le Doubs, et le développement de l'accessibilité se poursuit !

<https://www.doubs.travel/tourisme-handicap.html>

14. LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP DANS LA VILLE

14.1 L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE PAR LA PROXIMITE DES SERVICES

14.1.1 La proximité géographique au sein d'établissements accessibles de proximité

- Un accueil Mairie totalement accessible
- Un guichet partagé éducation/petite enfance également accessible
- L'adaptation de certains équipements pour une accessibilité des personnes à mobilité réduite (rappel : pose de boucle magnétique dans 30 ERP de la Ville de Besançon)
- Cet effort général de proximité est régulièrement salué par la labellisation « Marianne » des différents sites d'accueil de la CAGB, de la Ville et de son CCAS, de la plate-forme téléphonique et du site internet de la Ville de Besançon **labellisation 5@ Villes internet (labellisation obtenue en 2015)**
- **(Rappel) En 2017 – Ouverture de la Maison de Services Au Public (MSAP)** pensée comme une plateforme multi-partenariale regroupant les services de la Ville, du CCAS et des prestataires de l'action sociale et sanitaire. L'implication du CCAS dans ce projet de MSAP est

l'illustration des nombreuses actions du CCAS qui, partant de la mutuelle solidaire en passant par la mise en accessibilité des lieux publics, visent à rendre le CCAS plus proche des biontins.

- La Maison des Séniors - Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) : un service désormais incontournable sur le territoire

14.2 L'ACCESSIBILITE ET LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP – DE L'EXCLUSION, A L'INCLUSION

Le respect et la compréhension mutuels contribuent à l'instauration de la société inclusive. Il est par conséquent crucial d'améliorer la compréhension du handicap par le grand public, de lutter contre les perceptions négatives et de représenter le handicap de manière impartiale. L'inclusion de la personne en situation de handicap ou de fragilité nécessite un changement de regard sur le handicap et l'acceptation du fait que « la fragilité est un destin commun car nous participons tous de la même chair ».

De plus, l'accessibilité des lieux restera toujours imparfaite si elle n'est prolongée par l'accompagnement de la personne en situation de handicap.

14.2.1 La Mission Handicap et la sensibilisation

La prise en compte du handicap est un enjeu majeur inscrit dans l'ADN du vivre ensemble c'est pourquoi, le CCAS a poursuivi en 2017 sa mission d'information et d'animation en direction du public handicapé et aussi en direction des publics valides avec le concours des partenaires associatifs. Les outils de cette politique publique prennent plusieurs formes : l'organisation d'événements fédérant de multiples acteurs comme la conférence organisée sur le thème de l'emploi en novembre avec Joseph Schovanec et l'organisation de journées handi-citoyennes.

14.2.1.1 Elément de contexte

Depuis janvier 2013, la mise en œuvre de la politique du handicap est rattachée à la Direction de l'Autonomie.

Deux objectifs principaux ont été validés :

- favoriser l'accessibilité de la ville pour tous grâce au schéma d'accessibilité,
- changer le regard sur les formes de handicap grâce à des actions de mobilisation, de sensibilisation et de communication.

Ces actions se font en lien étroit avec les associations du champ du handicap (plus de 60 associations). Ce partenariat s'exprime au travers de tous les projets menés en fonction de leurs thématiques.

La mission handicap

Pour mettre en œuvre cette offre de service public, les moyens mobilisés sont constants : 0,8 ETP. Les outils employés demeurent identiques et la chargée de mission doit faire face à des pics d'activité. Ainsi, en 2017 la signature de la convention avec le FIPHFP a été concomitante à la tenue de 2 événements majeurs et nouveaux dans un espace-temps contraint. Ainsi, la

conférence de Josef Schovanec et la journée de sensibilisation aux handicaps proposée pour la première fois aux agents territoriaux a généré un surcroît d'activité complexe.

La question du changement de regard sur le handicap demeure l'enjeu de cette mission car au-delà des missions purement réglementaires, la Ville de Besançon et son CCAS ont décidé de développer des actions concrètes favorisant l'accessibilité de tous à tout dans une logique d'inclusion sociale des personnes handicapées. C'est la raison pour laquelle la mission handicap met en œuvre des actions de deux types :

- Des actions d'information et de communication,
- Des actions de sensibilisation au handicap.

Ces actions s'appuient sur la mise en réseaux des associations de personnes handicapées.

14.2.1.2 Bilan des actions de sensibilisations au handicap, également dénommées journées handi-citoyennes

Le CCAS a souhaité mettre en place des actions pédagogiques dans les établissements scolaires afin de faire évoluer le regard porté par les jeunes sur le handicap. Elles visent à favoriser durablement les comportements civiques. Elles prennent la forme d'ateliers précédés d'une conférence introduisant les différentes problématiques du handicap.

2016 a vu s'étendre et se consolider l'action démarrée en 2011 dans les lycées. Les sensibilisations continuent de susciter l'intérêt général parmi les bénéficiaires et les personnels d'encadrement des établissements scolaires. En avril 2016 et au travers d'une convention, le recteur d'académie a confirmé l'intérêt de l'éducation nationale pour l'offre de politique publique déployée au bénéfice des élèves.

Au cours de l'année 2017, la mission handicap a travaillé avec une vingtaine d'associations, dont :

- Association des Paralysés de France (APF),
- MIRA Europe,
- Voir ensemble,
- Association Française de Parents d'Enfants en Difficulté d'Apprentissage du Langage Ecrit et Oral (APEDA), mais aussi l'URAPEDA ou le CEEDA,
- Association de Parents et Amis de Personnes handicapées mentales (ADAPEI),
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens et cérébro-lésés de Franche-Comté (AFTC),
- UNAFAM (famille des personnes ayant un handicap psychique)
- Comité départemental handisports.

En plus de ces associations, la mission handicap a tissé des partenariats avec des personnes indépendantes et en situation de handicap qui acceptent de témoigner. Pour gagner en efficacité et assister les bénévoles associatifs, la mission handicap fait appel aux personnels en interne et en transversal, notamment les services civiques.

La mission handicap et ses différents partenaires associatifs sont intervenus en 2017 dans **14 sites (établissements scolaires et professionnel), représentant 1526 personnes touchées, sur 25 dates (soit environ une journée par quinzaine, soit 2 dates par semaine en période scolaire).**

Le tableau ci-après détaille les lieux de mise en œuvre de cette politique publique et renseigne sur les durées et le nombre (indicatif et approximatif) de personnes rencontrées/touchées.

Etablissements	Nombre de dates	Nombre de participants bénéficiaires
Lycée Adrien Paris	1,5	120
Lycée Saint-Jean	0	0
Lycée Pergaud	0	0
Lycée Jules Haag	7	245
Lycée Granvelle	1	200
Lycée Ste Famille	1	30
CFA Vauban	4	200
Lycée Victor Hugo de Besançon	0	0
Lycée pro Tristan Bernard	1	50
Etudiants IRTS	1	150
Filière IMRT	1,5	30
Filière BAFA	0	0
Filière MFR	1	70
Lycée Ledoux	2	120
IUT GEA	1	150
Filière ESPE / CAPA SH	1	30
Ecole primaire Paul Bert	1	55
Journée spéciale territoriaux	1	76
TOTAL	dates	1526 personnes

14.2.1.3 Commentaire et comparaison avec 2016 :

- 4 établissements scolaires n'ont pas fait appel aux services de la mission handicap ;
- 3 nouveaux secteurs ont été investigués : école primaire Paul Bert, IUT GEA et journée spéciale de sensibilisation des agents municipaux ;
- 2 relais presse, soit une baisse importante de la couverture médiatique par rapport à 2016 (10 articles) ;

- 2017 représente le nouveau pic d'activité des journées handi-citoyennes et il est prévisible que ce soit le maximum atteignable compte tenu des moyens et ressources mobilisables.

Le 20 nov dernier, Josef Schovanec honorait Besançon de sa présence et tenait une conférence sur le thème de l'emploi des personnes handicapées.

LUNDI 20 NOVEMBRE 2017 • 20 H 30 • BESANÇON
AUDITORIUM DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT
RÉGIONAL DU GRAND BESANÇON, CITÉ DES ARTS,
1 PASSAGE DES ARTS

CONFÉRENCE
Josef SCHOVANEC
*Handicap et insertion
professionnelle, telle
est la question*



GRATUIT
SUR RÉSERVATION
Renseignements et
inscription préalable :
**Mission handicap du
CCAS de Besançon**
9 rue Picasso
25000 Besançon
03 81 41 22 82
handiactu@besancon.fr

Ville de Besançon, Imprimerie municipale



231 personnes ont assistées à cette conférence.

Cette conférence est un succès de par l'audience et le rayonnement de Joseph Schovanec. Ce succès est dû à sa notoriété et a également reposé sur le large partenariat du CCAS - avec le Conservatoire, l'IRTS, le service com et informatique + le lycée Tristan Bernard + l'association AAB – et surtout la forte implication des élus qui ont soutenus le projet.

A propos d'HANDI-Actu...

HANDI-Actu était un journal électronique de la Ville de Besançon devenu e-magazine en 2010. La première parution date de 2006 et bien qu'apprécié des 4600 abonnés, sa dernière parution remonte à 2014. Tous les numéros d'HANDI-Actu (soit 44 depuis 2006) restent consultables et consultés sur le site de la Ville de Besançon.

En 2017, la base de donnée des courriels reste utilisée pour :

- délivrer des messages à caractère général
- réaliser des teasings (venue de Joseph Schovanec)

15. CONCLUSION

Ce rapport ne peut à lui seul résumer l'ensemble des actions de la CAGB, des communes membres, de la Ville de Besançon, de son CCAS comme des partenaires du territoire.

L'ensemble des travaux et des actions concrètes conduits en 2017, indiquent comme dans la première année de suivi du SD'Ad'AP et des Ad'Ap que le message d'une société où chacun peut prétendre à une égalité d'accès au bien et au service a été entendu.

Le travail conduit l'est, avec méthode, par la CAGB et la Ville de Besançon afin de surmonter au mieux les difficultés.

Les travaux conduits sur chacun des maillons de la chaîne de déplacement (transport, voirie, ERP, IOP) le sont de façon à en respecter la mise en cohérence et la pertinence. Ce travail entrepris, modifie profondément jour après jour le visage de la ville, comme le montrent certaines des photographies illustrant ce rapport. Les travaux de mise en accessibilité dans lesquels se sont également lancés la presque totalité des communes de la CAGB quelle que soit leur taille, laisse présager qu'un virage s'est opéré dans la société.

Bien évidemment tout cela ne doit pas faire oublier ce qu'il reste à faire. L'ensemble des partenaires œuvrant sur cette question s'unissent au plan local afin de décupler leurs forces par la synergie.

L'année 2016 s'était caractérisée par la légitimité et la place acquise auprès des principaux acteurs du territoire, publics comme privés, par les membres du groupe d'expert d'usage de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (missionnés par les associations représentant les cinq grandes familles de handicap de la CIA et par les aînés)

L'année 2017 a confirmé cette tendance et le groupe d'experts d'usage a été contacté en amont des grands projets portés au niveau de la Ville tout particulièrement. Son action a été remarquée au plan National par des membres de la Délégation Interministérielle à l'accessibilité sont venus à sa rencontre lors de la CIA du 13 décembre 2017.

Les résultats de son action sont de plus en plus visibles au niveau du territoire où une véritable accessibilité tournée vers l'usage est aujourd'hui prise en compte.

Le présent rapport qui restitue les efforts consentis sur l'année 2017 montre donc qu'il existe sur notre territoire des espaces de concertation et d'expertise qui remplissent pleinement leur rôle ainsi qu'un élan et une ambition partagée : faire naître peu à peu un territoire où les inégalités d'accès aux biens et aux services seront rendues les moins prégnantes possibles, un espace partagé où il fait bon vivre et vivre ensemble.